



Canton de Noyelles-sous-Lens

Arrondissement de Lens

Département du Pas-de-Calais

Téléphone : 03.21.13.02.31

Télécopie : 03.21.13.02.40

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Noyelles-sous-Lens,

**Monsieur Alain ROGER
MAIRE de Noyelles-sous-Lens**

Nos réf : AR/MG/SM/VVL

Transmis le : 07 août 2014

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 23 JUIN 2014**

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Alain ROGER, Maire, Maurice BERNARD, Sabine BANACH, Philippe CERF, Adjoint, André LEFER, Bernard FINEZ, Claude SIBIRIN, Patrice WESTISCHEK, Philippe HERBEZ, Micheline MAYEUX, Alain VANTREPOTTE, Martine STRAPPE, Cathy CZAJKOWSKI, Jean PERRAULT, Séverine LECLERCQ, Samantha EDDROUICH, Daniel CAPILLON, Maryvonne POULAIN, Joëlle COCHEZ, Annie DELANNOY, Daniel WAWRZYNIAK, Hervé JANISZEWSKI, Conseillers Municipaux.*****

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : MM. Sandra BLANCHARD (procuration à Sabine BANACH jusque 20h30), Jean-Michel SKOTARCZAK (procuration à Alain VANTREPOTTE), Valérie DELVALLEZ (procuration à Maurice BERNARD), Adjoint, Danièle SENECHAL (procuration à Philippe HERBEZ), Marie-Hélène GUEYDON (procuration à Martine STRAPPE), Patrick BOULOGNE (procuration à Maryvonne POULAIN), Conseillers Municipaux.*****

ÉTAIT ABSENTE : MM.Emmanuelle DHONDT, Conseillère municipale.*****

Madame Sabine BANACH a été élue secrétaire de séance et a accepté de remplir les fonctions.*****

- **Monsieur Le Maire** : *une petite recommandation, concernant les portables. Si nous pouvons éviter pendant la séance du Conseil Municipal d'envoyer des SMS, parce que ce n'est pas toujours plaisant quand nous prenons la parole de voir quelqu'un qui envoie des messages ou quoi que ce soit.*

Si nous pouvons à ce niveau là faire attention et n'utiliser le portable que par obligation.

Le premier point à l'ordre du jour est l'adoption du procès verbal de la réunion de Conseil Municipal du 21 mai 2014.

1) ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2014 :

- Monsieur Le Maire : *Concernant ce compte-rendu, vous nous aviez demandé de transmettre le bilan financier de la Pologne, ça a été fait.*

Également la mission d'audit concernant l'écomusée, je pense que là, il y a un travail de fond à faire ensemble comme nous l'avions dit. Je vous laisse le document pour bien vous en imprégner et je pense que nous ferons une réunion tous ensemble à la rentrée de septembre pour voir exactement ce qu'il en est et ce que nous pouvons faire.

Daniel, tu nous avais demandé un état du personnel si mes souvenirs sont bons.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : *oui.*

- Monsieur Le Maire : *il y a un trombinoscope qui est en cours, dès qu'il est finalisé nous le transmettrons à l'ensemble des élus.*

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : *j'avais également demandé dans cet état des lieux si nous pouvions voir s'il y avait des gens de Noyelles qui travaillaient dans le cadre de société telle que 3ID.*

- Monsieur Le Maire : *oui, 3 ID, là, c'est pareil nous allons vous envoyer le document avec les gens qui travaillent chez 3ID.*

Et le dernier point également c'était la rue de Noyelles. Nous avons dit qu'il y avait un dépôt d'ordures en haut de la rue de Noyelles, c'est nettoyé.

Voilà en ce qui me concerne, si vous avez des questions à poser ou des observations.

- Madame Maryvonne POULAIN : *non, je l'ai dit lors de la réunion pour le règlement intérieur.*

Quand vous avez parlé de la réserve parlementaire de Monsieur Guy DELCOURT, vous nous aviez demandé de faire un vote et il n'apparaît pas.

Il devait être reporté à la fin du Conseil et il n'a pas été mis, donc en vérité, il n'a pas été validé.

- Monsieur Le Maire : *nous allons le noter, je pense que c'était un vote à l'unanimité ?*

- Madame Maryvonne POULAIN : *oui, je pense qu'il faudrait être idiot pour ne pas voter une subvention.*

- Monsieur Le Maire : *nous allons le rajouter au compte-rendu.*

D'autres observations concernant ce compte-rendu ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble		4	
Avenir et progrès		3	
TOTAL	22	7	

Adopté à la majorité.

2) ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DES RÉUNIONS DE BUREAUX MUNICIPAUX DES 14 MAI ET 04 JUIN 2014 :

- *Bureau Municipal du 14 mai 2014 :*

- ACQUISITION ROBE DE MARIÉE :

Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK informe le Bureau Municipal que lors de l'exposition « Artistes de Noyelles », Monsieur KUMM Jérémy, administré et également créateur de vêtements de cérémonie et de compositions florales a présenté un travail remarquable.

Très impressionné par le travail réalisé (robe de mariée - bustier à l'effigie de l'église et de la mairie), Monsieur KUMM a été reçu par Monsieur Le Maire lors d'une permanence afin de discuter des tarifs pratiqués et connaître le prix de la robe qu'il souhaite exposait dans le hall de la mairie.

Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK demande l'autorisation au Bureau Municipal d'acquiescer la robe pour un montant de 500 €

Avis favorable du Bureau Municipal.

- *ACQUISITION DE TABLES ET DE CHAISES :*

Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK fait savoir au Bureau Municipal qu'il est nécessaire d'acheter des tables et des chaises pour la bonne organisation des manifestations.

Le Bureau Municipal émet un avis favorable pour l'acquisition de 250 chaises et 3 chariots pour un montant de 5 703,60 €TTC, ainsi que 60 tables et 3 chariots pour un montant de 3 810,24 €TTC.

Avis favorable du Bureau Municipal.

- FÊTE DES VOISINS :

Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK informe le Bureau Municipal qu'il a reçu plusieurs demandes d'habitants relatives à l'organisation de la fête des voisins, notamment pour les rues Léon Blum et Alsace.

Les habitants demandent le prêt de tables et de chaises.

Le Bureau Municipal émet un avis favorable.

- VISITE DES STRUCTURES MUNICIPALES :

Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK informe le Bureau Municipal qu'une visite des différentes structures municipales sera organisée à destination des membres du Conseil Municipal.

Pour ce faire, un courrier avec coupon réponse a été transmis proposant deux dates :

- le mardi 03 juin 2014 à 14h30,
- le vendredi 06 juin 2014 à 9h30.

Un planning sera établi dès réception des coupons réponses auprès du secrétariat général (date butoir de remise des coupons – le vendredi 30 mai 2014).

- RÉUNION DE CONCERTATION AVEC LES HABITANTS ET L'EQUIPE MUNICIPALE :

Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK informe le Bureau Municipal qu'une réunion de concertation avec les habitants de la rue Émile Basly, les adjoints et la commission des travaux relative aux problèmes de circulation et de stationnement se déroulera le mardi 20 mai 2014 à 18h30, salle d'honneur en mairie.

- INAUGURATION DE L'ETANG DU PARC DU 14 JUILLET :

Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK fait savoir au Bureau Municipal que l'inauguration de l'étang du parc du 14 juillet se déroulera le vendredi 23 mai 2014 à 15h00, rue du 14 juillet.

À l'issue de cette cérémonie, un verre de l'amitié sera proposé en salle d'honneur de la mairie.

- RECEPTION – PERSONNEL COMMUNAL :

Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK informe le Bureau Municipal qu'une réception pour le personnel communal et le Conseil Municipal sera organisée le vendredi 06 juin 2014 à 17h30 au foyer municipal.

- MARCHE AUX FLEURS, ARTISANAT ET PEINTRES DANS LA RUE :

Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK fait savoir au Bureau Municipal que Monsieur Daniel KRUSZKA, Maire de Loison-sous-Lens, a transmis une invitation à assister à la sixième édition du marché aux fleurs, artisanat et peintres dans la rue le dimanche 18 mai 2014.

- Monsieur Le Maire : si vous avez des observations.

- Madame Maryvonne POULAIN : concernant la réunion de concertation pour la rue Basly.

Cette réunion a eu lieu, ce n'était que pour émettre des idées, y-a-t-il une suite à cette réunion ?

- Monsieur Le Maire : la réunion avec les habitants de la rue Balsy avait pour objectif de retenir toutes leurs observations.

Des observations au niveau de la sécurité, au niveau de la vitesse, des incivilités.

Nous les avons écoutés, au vue de cela nous leur avons fait quelques propositions vraiment succinctes : pose de lignes jaunes, pose de potelets, peut-être giratoire...

Nous sommes en train d'étudier en fonction de ce qu'ils nous ont dit, comment nous pouvons améliorer cette rue Balsy.

Au mois de septembre ou octobre, en fonction des propositions que nous allons leur soumettre, ils nous diront ce qu'ils acceptent, ce qu'ils n'acceptent pas et en fonction de cela nous demanderons l'autorisation au Conseil Général, parce que c'est une RD, il faut donc demander l'autorisation au Conseil Général pour faire les travaux.

Mais si vous le souhaitez, nous pouvons vous transmettre le compte-rendu, il a été fait la semaine dernière.

Nous avons le compte-rendu, nous pouvons vous le transmettre.

- Madame Maryvonne POULAIN : est-ce que le problème des poubelles pourra être réglé ?

Les habitants doivent mettre leur poubelle sur les places de parking, que les gens enlèvent pour pouvoir se garer mais qui ne remettent pas, là, ça va être NICOLLIN, mais est-ce qu'il n'y a pas une possibilité pour....

- Monsieur Le Maire : là, c'est pareil, nous allons essayer de voir, est-ce que nous pouvons essayer de mettre toutes les poubelles du même côté, parce que la problématique se trouve du côté du stationnement.

Les gens mettent leur poubelle, les gens veulent se garer, enlèvent la poubelle et la remettent sur le trottoir ou ailleurs.

Ce n'est pas toujours facile de gérer tout cela.

- Madame Annie DELANNOY : ou les déposer à un endroit, il y a un endroit au bout de la rue où les gens peuvent déposer leur poubelle.

- Monsieur Le Maire : pourquoi pas, toutes les solutions sont envisageables à partir du moment où les poubelles sont ramassées, parce que je me mets à la place des riverains, surtout quand la poubelle est pleine, attendre une semaine supplémentaire pour qu'elle soit vidée.

Surtout en période estivale.

- Monsieur Daniel CAPILLON : on peut les déposer devant chez Sabine.

- Madame Sabine BANACH : y-a plus de place, je mets les miennes pour pouvoir rentrer dans mon garage.

- Monsieur Le Maire : nous voyons tout cela, Michel DUQUESNOY est en train d'étudier les différentes possibilités que nous soumettrons aux mois de septembre ou octobre à la population.

- Madame Maryvonne POULAIN : et au niveau de l'acquisition des chaises et des tables ?

Il y aura possibilité de changer un peu celles de la Ferme Mametz ?

- Monsieur Le Maire : oui.

- Madame Maryvonne POULAIN : car il y a vraiment des gros problèmes, il y a des trous dans les tables et je veux dire même s'il n'y a plus beaucoup de, je ne sais pas si il y a encore beaucoup d'activité au niveau de la Ferme Mametz.

- Monsieur Le Maire : à la Ferme Mametz, si quand même. Surtout le dimanche maintenant parce que comme nous ne la louons plus le samedi soir, le dimanche midi il y a encore des repas.

Mais c'est vrai que le but, c'est surtout cela, de changer régulièrement le mobilier qui devient obsolète.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, parce que là, la Ferme Mametz, l'état est désastreux.

- Monsieur Le Maire : oui tout à fait. Et ça nous permettrait également de changer celles-ci.

Parce que je trouve qu'ici au niveau convivialité, ça n'est pas pratique, nous sommes un peu trop loin des uns et des autres et en plus, comme il y a de plus en plus de public aux séances de conseil municipal, c'est vrai que par moment être debout ce n'est pas évident.

Nous allons changer également les tables, elles seront toutes droites et ce sera beaucoup plus simple pour tout le monde.

- Madame Maryvonne POULAIN : et puis nous entendrons peut-être mieux l'appareil.

- Monsieur Le Maire : nous entendrons peut-être mieux et pour le personnel ce sera peut-être plus facile pour les transporter parce que quand elles sont là juste à côté ce n'est pas facile.

Concernant ce Bureau Municipal, d'autres questions ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

Refus de vote ?

- Madame Annie DELANNOY : non.

- Monsieur Hervé JANISZEWSKI : pour.

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

- Bureau Municipal du 04 juin 2014 :

- ASSOCIATION DES COMMUNES MINIERES DU NORD PAS DE CALAIS :

Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal qu'il a reçu une invitation à assister à l'assemblée générale de l'ACM 59/62 qui se déroulera le samedi 14 juin 2014 à 10h00 à la maison de quartier de Roost-Warendin.

Retenu par des obligations professionnelles, Monsieur Le Maire ne pourra y participer.

Monsieur Maurice BERNARD représentera la municipalité.

- PROCHAINEMENT :

- Mardi 24 juin 2014 à 19h00 : audition et remise des prix de l'école de musique François CERF au Centre Culturel Évasion,

- Lundi 16 juin 2014 à 16h30 : anniversaire de Madame HAUBOURDIN Marguerite qui fêtera ses 100 ans, au 24 rue de Guéret.

- Vendredi 06 juin 2014 à 17h30 : réception du personnel communal au foyer municipal.

- REPAS DE DUCASSE :

Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal que dans le cadre des festivités de la ducasse du centre qui se dérouleront du 26 juillet au 30 juillet 2014, un repas de ducasse se déroulera le dimanche 27 juillet 2014 à partir de midi au foyer municipal.

Menu : 1 apéritif, moules-frites (ou jambon-frites), 1 quartier de tarte, 1 boisson (eau à volonté).

Tarifs :

- Adultes : 12 €

- Enfants (-12 ans) : 8 €

Les inscriptions s'effectuent auprès du service fêtes et ceci jusqu'au 11 juillet 2014, dernier délai.

- COMMEMORATION DU 18 JUIN 2014 :

Monsieur Le Maire fait savoir au Bureau Municipal que la commémoration de l'appel historique du 18 juin 1940 se déroulera ainsi :

- 17h45 : rassemblement devant la mairie, rue de la République,

- 18h00 : départ du défilé.

- RESTITUTIONS DES PROJETS MUSICAUX :

Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal que la restitution des projets musicaux réalisés dans les écoles avec Madame Barbara GOBOLYAK, stagiaire dumiste (diplôme de musicien intervenant) auront lieu :

- le mardi 10 juin 2014 à 14h00 au Centre Culturel Évasion pour les deux projets de l'école Jean Rostand,

- le jeudi 12 juin 2014 à 14h30 au Centre Culturel Évasion pour les deux projets de l'école primaire Jean Moulin.

- PARENTS LECTEURS :

Monsieur Le Maire fait savoir au Bureau Municipal que la réception en l'honneur des parents-lecteurs se déroulera comme suit :

- *jeudi 19 juin 2014 à 17h00 à l'école BASLY,*

- *vendredi 20 juin 2014 à 17h00 à l'école CERF HANOTEL.*

- GOUTER FESTIF AU MULTI ACCUEIL :

Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal qu'un goûter festif se déroulera au centre Multi-accueil le vendredi 27 juin 2014 dès 15h00 au Centre Dolto.

Ce sera l'occasion de rencontrer les enfants ainsi que leurs parents et différents partenaires pour clôturer l'année scolaire.

Un petite vidéo des ateliers parents sera présentée aux familles ainsi qu'une exposition photos sur les temps forts de l'année.

- VENTE A EMPORTER :

Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal qu'il a reçu une demande de Monsieur HASSOU Rachid sollicitant un emplacement en centre ville pour un Food Truck « saveurs Marocaines », concept unique en France.

Le Bureau Municipal émet un avis favorable et accorde un emplacement Place de La Libération, une fois par semaine (jour de la semaine a déterminé).

- ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES CERF HANOTEL :

Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal qu'il a reçu une demande d'aide financière de l'Association des Parents d'élèves CERF HANOTEL.

En effet, Mademoiselle DUHEM et Mademoiselle DELOBELLE souhaitent emmener les grands et les moyens de leur classe sur la côte d'Opale en guise de voyage de fin d'année au mois de juin.

La matinée consistera à découvrir le grand site des deux caps, notamment la falaise des caps Gris-Nez et Blanc-Nez, l'après midi, à découvrir le vivant et le non-vivant sur la côte rocheuse (sable, rochers, dunes, algues, laisses de mer, animaux...) à la pointe aux Oies, entre Ambleteuse et Wimereux.

Pour cette expédition, le coût du bus s'élève à 590 € et celui de l'intervention d'un guide-nature du littoral l'après-midi, à 105 €

Cette sortie nécessite donc un budget de 695 €

Le Bureau Municipal décide d'octroyer une subvention d'un montant de 250 €.

- UCAN – UNION DES COMMERCANTS ET DES ARTISANS NOYELLOIS :

Monsieur Le Maire fait savoir au Bureau Municipal que L'Union des Commerçants et des Artisans Noyellois a sollicité une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 €.

En effet, la Chambre du Commerce et de l'Industrie ne leur apportant plus de subvention, donc de moyens de fonctionner, l'association est contrainte de nous solliciter.

Avis favorable du Bureau Municipal.

- CONSEIL REGIONAL :

Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal qu'il a reçu un courrier de Monsieur RAPENEAU Philippe, Président de la Communauté Urbaine d'Arras, nous invitant à signer la pétition mise en ligne sur le site pétition publique.fr relative au rassemblement régional pour dire NON aux suppressions de trains dans le Nord-Pas-de-Calais.

En effet, les élus du Nord-Pas-de-Calais souhaitent que nous nous associons collectivement afin d'exprimer notre mécontentement face à l'attitude de la SNCF à l'égard de notre région (annexe 1 – courrier de Monsieur RAPENEAU).

- LA POSTE :

Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal qu'il a reçu un courrier de Madame LETURCQ Christine, Directrice du courrier, Colis et services au domicile nous présentant le service COHESIO.

Ce service consiste à venir en aide aux personnes isolées, fragilisées ou à mobilité réduite, en associant les facteurs en une démarche d'entraide à domicile avec les personnes tout en nous faisant remonter l'information afin de nous aider à détecter les personnes vulnérables.

- VAL DES CYGNES CREATION :

Madame Valérie DELVALLEZ, Adjointe, propose au Bureau Municipal de racheter auprès du Val des Cygnes :

- 100 marques pages inox, 100 écrien gris ainsi que 100 marquage écrien pour un montant de 1 028,40 €
- 50 ensemble rond de serviette mariage en écrien + 2 serviettes écrien gris, 50 marquage écrien, 50 ronds de serviette en écrien + 1 serviette écrien gris, 50 marquage écrien ainsi que 25 plats Noces d'or pour un montant total de 3 942,60 €

Avis favorable du Bureau Municipal.

- CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES :

Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal que les élections du CMJ se dérouleront le samedi 7 juin 2014 en mairie.

L'installation des jeunes Conseillers(ères) se déroulera le vendredi 4 juillet 2014 à 18h00 en salle d'honneur.

- SECOURS POPULAIRE :

Monsieur Le Maire fait savoir au Bureau Municipal qu'il a reçu une demande de prise en charge pour un bus de la part de Monsieur LAURENT Augustin à l'occasion d'un déplacement dans le cadre de la « Journée des oubliés » qui se déroulera le mercredi 9 juillet 2014.

Avis favorable du Bureau Municipal.

- COMPLEXE SPORTIF LÉO LAGRANGE :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre d'un projet pédagogique, des étudiants du Lycée BEHAL ont réalisé un diagnostic des installations électriques du Complexe Sportif Léo Lagrange, dans la perspective de réduire la consommation en énergie du bâtiment.

La mise en place des solutions techniques nécessite l'acquisition de matériel pour un montant de 3 200 €

Avis favorable du Bureau.

- ENQUÊTE PUBLIQUE :

Monsieur le Maire informe le Bureau Municipal qu'une enquête publique est en cours du 19 Mai au 19 Juin 2014.

Celle-ci a pour objet la réalisation par les Voies Navigables de France d'une restauration des berges avec tunage en bois sur le territoire de la commune de HARNES et l'établissement d'un plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage du canal de LENS.

Le siège social de l'enquête publique est en Mairie de Noyelles-sous-Lens.

Le Commissaire Enquêteur tiendra une permanence le samedi 14 Juin 2014 de 9H à 12H. Conformément à l'arrêté préfectoral du 22 avril 2014, le Conseil Municipal donnera son avis par délibération.

- TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX CITE DEBLOCK :

Monsieur Le Maire fait savoir au Bureau Municipal que l'arrêté du 15 février 2012 pris par application du Code de l'Environnement relatif à l'exécution des travaux à proximité de certains ouvrages souterrains et aériens, de transport ou de distribution, fixe les obligations du responsable de projet.

Dans le cadre d'un enfouissement de réseau, celui-ci fait procéder à la fin des travaux à la vérification du respect des distances minimales entre les ouvrages prévue par la réglementation, ainsi qu'aux relevés topographiques de l'installation.

Un devis a été demandé à l'entreprise RAMERY pour effectuer ce relevé. Il s'élève à 11 961,60 €TTC.

Avis favorable du Bureau.

- CONGES DES ADJOINTS :

Monsieur Le Maire transmet au Bureau Municipal les dates de congés des adjoints :

- Jean-Michel SKOTARCZAK : du 28 juillet au 17 août 2014,
- Sabine BANACH : du 1^{er} août au 24 août 2014,
- Sandra BLANCHARD : du 28 juillet au 17 août 2014,
- Valérie DELVALLEZ : du 17 juillet au 11 août 2014.

- CONSEIL MUNICIPAL :

Monsieur Le Maire fait savoir au Bureau Municipal que la prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu le lundi 23 juin 2014 à 18h30.

- ***Monsieur Hervé JANISZEWSKI : le point concernant l'Union des Commerçants et des Artisans, comment définissons nous les 1 500 € ?***

- ***Monsieur Le Maire : c'est simple, c'est parce que l'UCAN, l'année de leur création a perçu une subvention de la Chambre du Commerce, une subvention qui devait avoisiner les 500 €.***

A partir de cette année, maintenant qu'ils ont pris une certaine vitesse de croisière, ils ont envie de faire des manifestations un peu plus importantes sur la commune pour faire vivre tout simplement le commerce local.

Le problème c'est que au niveau du financement, comme ils n'ont plus de subvention, ils sont venus nous voir pour nous demander de les aider et de leur verser une subvention de 1 500 €

Le jour de la fête des mères ils ont offerts des roses aux mamans qui se déplaçaient dans leur magasin, ils ont envie d'amplifier les fêtes de fin d'année comme ils avaient fait l'année dernière.

Je pense que c'est bien d'avoir des commerçants qui ont envie de dynamiser leur commerce et la vie locale, bien évidemment, il n'était pas question pour nous de refuser cette subvention de 1 500 €

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : elle est basée sur quoi cette subvention ?

Parce que les autres associations remplissent un cahier des charges avec des grilles, des calculs....

Et là, nous n'avons pas trop de visibilité.

- Monsieur Le Maire : non, là c'est différent je veux dire, eux, ils n'ont pas d'adhérents.

À un moment donné, il faut faire la part des choses.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : si.

- Monsieur Le Maire : et bien non, nous n'allons pas considérer un commerçant comme un adhérent.

- Monsieur Hervé JANISZEWSKI : non, pas comme une subvention classique mais comme une subvention exceptionnelle, on fait toujours un prévisionnel, dépenses-recettes.

- Monsieur Le Maire : oui, mais le prévisionnel ils vont nous le fournir en fin d'année, je pense, de toute façon c'est que l'on va leur demander.

Mais nous ne pouvons pas avoir un prévisionnel maintenant car nous ne savons pas, eux non plus ils ne savent pas toutes les actions qu'ils vont monter.

Ils attendaient d'avoir la subvention municipale pour pouvoir mettre en place des actions.

Il est évident que si nous leur donnons 500 € ou 1 000 €, les actions qu'ils monteraient seraient différentes de celles avec une subvention de 1 500 €.

Leur volonté est de dynamiser le commerce local, nous n'avons pas beaucoup de commerçants sur la commune si nous ne sommes pas là pour les aider, je veux dire qu'en peu de temps, il n'y aura plus rien.

- Monsieur Hervé JANISZEWSKI : je suis d'accord pour les aider mais une association monte le projet et présente le budget et pas le sens inverse.

Sur le principe je ne suis pas fanatique.

- Monsieur Le Maire : je peux leur demander un prévisionnel.

- Monsieur Hervé JANISZEWSKI : sur le principe d'octroyer une subvention pour l'organisation de quelque chose mais pas 1 500 € pour dire que l'on fait quelque chose en suivant la subvention.

- Monsieur Le Maire : d'accord, alors si vous en êtes d'accord je vais leur demander un prévisionnel pour l'utilisation des 1 500 €.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : le projet de Cerf Hanotel, il a l'air très intéressant, pourquoi se limiter à 250 € de subvention ? car le projet est intéressant.

- Monsieur Le Maire : nous ne nous sommes pas limités à 250 €, ce sont eux qui nous ont demandé cette somme.

C'est à dire que dans le cadre de leur projet, ils ont envie de faire découvrir les 2 Caps aux enfants, donc les parents d'élèves ont monté des actions dans l'école et ils leur manquaient 250 € pour clore le budget, donc ils nous ont demandé de participer à hauteur de 250 €, tout simplement.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : je pense que nous aurions pu être plus généreux est leur laisser l'argent qui avait été collecté pour d'autres activités.

C'est un projet bien mené et bien construit, nous aurions pu aller un peu au delà.

De même que nous allons au delà pour les commerçants, nous leur donnons 1 500 €, nous leur faisons confiance, nous aurions pu être plus généreux avec l'école.

- Monsieur Le Maire : ce n'est pas une question d'être généreux, à partir du moment où l'on me demande 250 €, je leur donne 250 €, s'ils m'avaient demandé 300 ou 400 €, nous leur aurions versé 300 ou 400 €.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : et bien nous leur dirons.

- Monsieur Le Maire : à partir de ce moment là, c'est pareil, ils ont fait leur budget, ils nous ont sollicité pour 250 €, je pense que c'est bien aussi de ne pas vouloir demander plus si ça ne sert pas à grand chose.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : un geste tout simplement.

- Madame Samantha ELDDROUICH : c'était aujourd'hui la sortie.

- Monsieur Le Maire : oui tout à fait, c'était aujourd'hui.

- Madame Annie DELANNOY : sait-on combien d'enfants y ont participé ?

- Madame Samantha ELDDROUICH : c'était la classe de Madame DUHEM, donc ce sont les moyens et les grands, il y a entre 20 et 30 élèves dans sa classe.

Je dirais entre 30 et 40 élèves qui ont participé.

- Monsieur Le Maire : par contre, lorsque vous prenez la parole, n'oubliez pas d'allumer vos micros car ça ne va pas être facile pour la retranscription, surtout qu'il y a 30 points à l'ordre du jour.

Concernant ce compte-rendu pas d'autres questions ?

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : non, mais le point sur la poste. Je n'ai pas bien compris le but de la présentation.

- Monsieur Le Maire : oui concernant la poste, c'est une bonne action, c'est à dire que maintenant les postiers se proposent d'aller directement chez les personnes isolées et de voir s'il y a des problèmes.

Dès qu'il y a un problème, systématiquement, ils nous le remontent.

C'est une action mise en place il n'y a pas très longtemps et donc maintenant, ça se généralise dans toute la France.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : c'est une association où c'est un service de la poste ?

- Monsieur Le Maire : je ne sais pas comment ça fonctionne mais apparemment c'est un service supplémentaire de la poste.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : gratuit ?

- Monsieur Le Maire : oui, gratuit, tout à fait.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : parce que en général quand ils proposent des services, c'est payant.

- Monsieur Le Maire : oui, mais là, c'est gratuit.

Là, ils se proposent d'aller régulièrement chez les gens pour voir si leur état de santé est bon, s'ils vont bien physiquement, moralement et s'ils détectent un problème systématiquement ils nous le remontent.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : au delà du service public.

- Monsieur Le Maire : oui, c'est bien.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : et pourquoi nous rachetons de l'inox auprès de Val des Cygnes ?

- Monsieur Le Maire : parce que nous n'en avons plus.

- Madame Maryvonne POULAIN : c'est de l'étain.

- Monsieur Le Maire : oui, ce n'est pas l'inox, c'est de l'étain.

La dernière commande nous l'avions faite il y a 4 ans, je crois . Valérie aurait pu, si elle avait été là confirmer mais je pense que ça doit faire 4 ans.

Nous n'avons pratiquement plus de stock et c'est vrai que tout ce qui noces d'or ou noces de diamant, les gens apprécient énormément et même le marque page, ça passe très très bien.

- Madame Annie DELANNOY : *personne n'utilise des ronds de serviettes.*

- Monsieur Le Maire : *tu serais surprise de savoir que les gens apprécient énormément les ronds de serviettes.*

- Madame Annie DELANNOY : *oui, ils sont contents de recevoir un cadeau.*

Mais j'ai vu les jeunes Irlandais qui se demandaient qu'est-ce que c'était.

- Madame Maryvonne POULAIN : *il y en a une qui a essayé de le mettre en bracelet.*

- Monsieur Le Maire : *ah oui, non, ça ne marche pas.*

- Madame Annie DELANNOY : *on remercie parce que l'on a quelque chose en cadeau, moi, j'aurais un rond de serviette, je remercie également mais ça resterait dans le fond du tiroir.*

Tu en utilises un ?

- Monsieur Le Maire : *non.*

- Madame Annie DELANNOY : *tu connais quelqu'un qui en utilisent ?*

- Monsieur Le Maire : *les personnes âgées encore je pense.*

- Monsieur Hervé JANISZEWSKI : *demande à Maurice.*

- Monsieur Maurice BERNARD : *les personnes âgées quand elles vont en déplacement, elles prennent leur serviette et généralement quand c'est un séjour de 6 ou 7 jours, elles prennent leur serviette avec le rond de serviettes pour aller à la restauration le midi et le soir.*

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : *nous avons le tarif pour le bus du secours populaire ?*

- Monsieur Le Maire : *non, je ne l'ai pas encore, j'attends le devis de chez BENOIT, ils vont à Bagatelle, ça je le sais, un bus pour se rendre à Bagatelle, ça doit tourner aux alentours de*

- Monsieur Hervé JANISZEWSKI : *592 €.*

Le même prix que pour aller à la mer.

- Monsieur Le Maire : *oui, 600 €.*

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : *et nous pourrions avoir le détail pour la mise en place de la commission technique ?*

Pour le complexe Léo Lagrange.

- Monsieur Le Maire : ah oui, concernant Béhal. Oui bien sûr.

Ce sont des étudiants, des BTS de Béhal qui ont mené une action sur la commune. Ils ont pris le complexe Léo Lagrange en étude.

Le but était d'essayer de diminuer nos consommations d'énergie.

Ils ont travaillé pendant une semaine, quinze jours, ils sont venus pour expertiser les lieux, ensuite la deuxième phase ça a été la concrétisation par des schémas, par une étude complète et maintenant, ils nous ont donné un devis qui se monte à 2 300,00 € pour faire la totalité des travaux.

Normalement, ils doivent faire cette opération dans les jours qui suivent.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : mais en quoi ça consiste ces travaux, des économies qu'est-ce que ça veut dire ?

- Monsieur Maurice BERNARD : l'éclairage, le chauffage.

- Monsieur Le Maire : pas d'autres questions concernant ce compte-rendu ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

3) ADOPTION DES COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS MUNICIPALES :

- ENSEIGNEMENT – JEUNESSE DU 02/05/2014 :

1- Bilan des ALSH octobre 2013- décembre 2013 et février 2014

● Accueil de loisirs maternel octobre 2013

Le centre a fonctionné du 21/10/2013 au 31/10/2013 de 9h à 12h et de 13h30 à 17h au centre permanent Dolto.

Un accueil du matin était proposé à partir de 7h30 et un accueil du soir jusque 18h00.

Les taux de fréquentation étaient de 28 enfants en moyenne le matin et 29 l'après- midi .

L'équipe pédagogique était composée de :

- 1 directrice stagiaire BAFD : Vendeville Jessy
- 4 animateurs diplômés BAFA : Remplewicz Rémy, Douhet Sandrine, Socha Delphine (1ère semaine) et Lesire Charlie (2ème semaine)

Activités et sorties réalisées sur le thème d'Halloween : projet sur Tim Burton, décorations d'Halloween, cuisine en Famille, créations autour d'Halloween (Masques, cadre photo, marotte, marionnette, cartes ...), spectacle au centre culturel, Récréakid à Lens, babygym, séances à la bibliothèque, chasse aux bonbons et fête d'Halloween

D) Budget en euros (hors salaires animateurs fonctionnaires)

Dépenses

Alimentation	74,41 €
Sorties	217,50 €
Matériel	78,58 €
Transports	96,00 €
Salaires vacataires	1 008,00 €
Total	1474,49

Recettes : tableau joint en annexe

● Accueil de loisirs primaire octobre 2013

Le centre a fonctionné du 21/10/2013 au 31/10/2013 de 9h à 12h et de 13h30 à 17h à l'école Jean Rostand.

Un accueil du matin était proposé à partir de 7h30 et un accueil du soir jusque 18h00

Les taux de fréquentation étaient de 33 enfants en moyenne le matin et 44 l'après-midi.

L'équipe pédagogique était composée de :

- 1 directeur stagiaire BAFD : Dufour Benjamin
- 4 animateurs diplômés BAFA : Messaoudi Zouhir, Ziane Siham, Ben mohamed Jérôme, Messaoudi Hicham (renfort l'après midi)

Activités et sorties réalisées : Création de fusées à eau, création d'une maquette en Origami, piscine à Liévin, ski à Noeux les mines, tir à la carabine, activité scientifique : volcan en éruption, Tarzoum, atelier cuisine, The Best, le meilleur gymnaste, C'est de la balle ! : jeux de balles, jeux sportifs (Flag rugby, Ultimate frisbee), Halloween Party (Projet « Dans la peau d'un Anim » des ados du cube), grand Jeu (Mille Bornes Géant), les Zombies contre attaquent, Fantômes-Sorcières-Vampires

Budget en euros

Dépenses

Alimentation	116,36
Transports	342,4
Sorties	447,6
Salaires vacataires	2016
Total	2922,36

Recettes : tableau joint en annexe

● Accueil ados « le cube » octobre 2013

Le centre a fonctionné du 21/10/2013 au 31/10/2013 de 9h00 à 12h et de 14h00 à 19h00 au Cube, rue de Courtaigne.

Un accueil échelonné était proposé de 9h00 à 10h00 et de 14h00 à 15h00.

Les taux de fréquentation étaient de 25 ados en moyenne le matin et 33 l'après-midi.

L'équipe pédagogique était composée de :

- 1 directeur stagiaire BAFD : Strappe Jordan
- 4 animateurs diplômés BAFA : Brassart Aurélie, Messaoudi Hicham (renfort sur sorties et soirées), Fruchart Yann et Tilloy Stéphane (2ème semaine)

Projets d'activités : Dans la peau d'un animateur , confection de mobilier de jardin et d'accessoires de mode

Activités et sorties réalisées : Tir à la carabine, Loup garou, activités sportives, Zagamore, Poker, action inter générationelle à l'EHPAD, grand jeu « tout le monde veut prendre sa place », Soirée ZIDANI au centre culturel, Inter Caj et soirée à Sallaumines, Aurélie show, Soirée Halloween au cube et journée fille à Sallaumines, piscine à Liévin et ski à Noeux les mines

Budget en euros (hors salaire animateur fonctionnaire)

Dépenses

Alimentation	95,28
Transports	250
Sorties	324,1
Salaires vacataires	2016
Total	2685,38

Recettes : tableau joint en annexe

Bilan des ALSH décembre 2013

● Accueil de loisirs maternel décembre 2013

Le centre a fonctionné les 23,26,27,30 décembre 2013 et 02,03 janvier 2014 de 9h à 12h et de 13h30 à 17h au centre permanent Dolto.

Un accueil du matin était proposé à partir de 7h30 et un accueil du soir jusque 18h00

Les taux de fréquentation étaient de 21 enfants en moyenne le matin (12 en 2012) et 26 l'après- midi (21 en 2012).

L'équipe pédagogique était composée de :

- 1 directrice titulaire BAFD : Malinski Nadège
- 3 animateurs diplômés BAFA : Douhet Sandrine, Socha Delphine et Remplewicz Rémi

Activités et sorties réalisées : fabrication de décorations de table pour les fêtes : bougeoirs, centre de table ; création d'un calendrier ; fabrication d'un schtroumph ; fabrication d'un masque monster high ; sorties à la bibliothèque ; activités manuelles à l'EHPAD ; sortie cinéma à Liévin ; jeux ; cuisine en famille ; boum du nouvel an.

Budget en euros (hors salaires animateurs fonctionnaires)

Dépenses

Alimentation	80,00 €
Sorties	182,00 €
Matériel	70,00 €
Transports	96,00 €
Salaires vacataires	672,00 €
Total	1 100,00 €

Recettes : tableau joint en annexe

● Accueil de loisirs primaire décembre 2013

Le centre a fonctionné les 23,26,27,30 décembre 2013 et 02,03 janvier 2014 de 9h à 12h et de 13h30 à 17h à l'école Jean Rostand.

Un accueil du matin était proposé à partir de 7h30 et un accueil du soir jusque 18h00.

Les taux de fréquentation étaient de 24 enfants en moyenne le matin (20 en 2012) et 30 l'après- midi (30 en 2012).

L'équipe pédagogique était composée de :

- 1 directeur stagiaire BAFD : Dufour Benjamin
- 2 animateurs diplômés BAFA : Ziane Siham, Ben mohamed Jérôme

Activités et sorties réalisées : patinoire à Wasquehal, atelier cuisine, Quidditch, création de carte de vœux, création d'une Fresque, jeux collectifs (A la quete du trone, L'île aux crocodiles...), acrogym, pyramide des défis, animation BAFA.

Budget en euros

Alimentation	70,25
Transports	334,3
Sorties	108,5
Salaires vacataires	672
Total	1185,05

Recettes : tableau joint en annexe

● Accueil ados « le cube » décembre 2013

Le centre a fonctionné les 23,26,27,30 décembre 2013 et 02,03 janvier 2014 de 9h00 à 12h et de 14h00 à 19h00 au Cube, rue de Courtaigne.

Un accueil échelonné était proposé de 9h00 à 10h00 et de 14h00 à 15h00.

Les taux de fréquentation étaient de 18 ados en moyenne le matin (14 en 2012) et 24 l'après-midi (20 en 2012).

L'équipe pédagogique était composée de :

- 1 directeur stagiaire BAFD : Strappe Jordan
- 2 animateurs diplômés BAFA : Brassart Aurélie et Fruchart Yann (diplômé BPJEPS)

Activités et sorties réalisées : patinoire à Wasquehal, création de cartes de vœux, Loup Garou, Quidditch, Poker, atelier cuisine, création d'un twister géant, le Totem, karaoké, animation stage BAFA, action Inter générationnel à l'EHPAD (jeux de société), soirée du Nouvel an du cube, petit déjeuner de Noël exceptionnel, auto financement Intermarché (emballage cadeaux), Inter CAJ et installation du tournoi de l'USN (auto financement).

Budget en euros

Alimentation	102,49
Transports	334,3
Sorties	80,5
Salaires vacataires	1344
Total	1861,29

Recettes : tableau joint en annexe

Bilan des ALSH février 2014

● Accueil de loisirs maternel février 2014.

L'accueil de loisirs maternel a ouvert ses portes du 24 Février 2014 au 07 Mars 2014 soit 10 jours de fonctionnement. Le lieu d'implantation était le centre maternel Dolto.

Les horaires d'ouverture étaient de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 avec un accueil du matin de 7h30 à 9h00 et un accueil du soir de 17h à 18h.

Les taux de fréquentation étaient de 28 enfants en moyenne le matin (27 en 2013) et de 29 en moyenne l'après-midi (29 en 2013).

L'équipe pédagogique était composée de :

- 1 directrice titulaire BAFD : Malinski Nadège
- 4 animateurs diplômés BAFA : Thilloy Stéphane, Douhet Sandrine (1ère semaine), Debillio Mélanie (2ème semaine), Vendeville Jessy

Activités et sorties réalisées : création d'un renard en bouteille recyclée, création d'un dragon chinois animé, fabrication d'un bob l'éponge, fabrication d'un masque de carnaval, fabrication d'un jeu de pêche, création d'un ane trottoir, sorties à la bibliothèque, cuisine en famille, spectacles au centre culturel, fabrication de pizza, visite de la maison de la confiserie à Wattignies, carnaval.

Budget en euros (hors salaires animateurs fonctionnaires)

Alimentation	100
Transports	344,3
Sorties	291
Matériel	98
Salaires vacataires	1120
Total	1953,3

Recettes : tableau joint en annexe

● Accueil de loisirs primaire février 2014

L'accueil de loisirs primaire a ouvert ses portes du 24 Février 2014 au 07 Mars 2014 soit 10 jours de fonctionnement. Le lieu d'implantation était l'école Jean Rostand.

Les horaires d'ouverture étaient de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 avec un accueil du matin de 7h30 à 9h00 et un accueil du soir de 17h à 18h.

Les taux de fréquentation étaient de 37 enfants en moyenne le matin (33 en 2013) et de 43 en moyenne l'après- midi (42 en 2013)

L'équipe pédagogique était composée de :

- 1 directeur stagiaire BAFD : Dufour Benjamin
- 4 animateurs diplômés BAFA : Ziane Siham, Ben Mohamed Jerome (renfort sories), Remplewicz Rémi, Switala Emmanuel
- 1 intervenant extérieur : Gobalyak Barbara

Activités et sorties réalisées : création d'une bande dessinée sur le thème du carnaval, exposition carnavalesque (création de masques, de toiles et de pâtisseries), création d'instruments de musique et de costumes pour le carnaval du centre, sortie Goolfy à Lomme, escalade et laser game à Villeneuve d'Ascq, Mario Kart, jeux de relais, boxe Canadienne, bingo musical, création de Montgolfière, pékin express (course d'orientation), Welcome to Las Vegas (Grand Jeu Casino), 60 secondes chrono, à la découverte du centre, carnaval à Sallaumines, restitution du conte en musique (intervenant extérieur : projet dumiste)

Budget en euros

Alimentation	176,56
Activités	425
Transports	334,3
Salaires vacataires	2240
Total	3175,86

Recettes : tableau joint en annexe

- Accueil ados « le cube » février 2014
Le centre a fonctionné du 24 Février 2014 au 07 Mars 2014 de 9h00 à 12h et de 14h00 à 19h00 au Cube, rue de Courtaigne.
Un accueil échelonné était proposé de 9h00 à 10h00 et de 14h00 à 15h00.

Les taux de fréquentation étaient de 17 ados en moyenne le matin (12 en 2013) et de 25 en moyenne l'après- midi (16 en 2013)

L'équipe pédagogique était composée de :

- 1 directeur stagiaire BAFD : Strappe Jordan
- 2 animateurs diplômés BAFA : Brassart Aurélie et Fruchart Stéphane

Projets d'activités : création de portes manteau à l'aide de matériel de récupération, création de pouf destinés à l'aménagement du jardin, projet sur 2 semaines qui s'est finalisé en soirée, les ados étaient divisés en 3 équipes et devaient travailler sur des missions bien précises lors des différents temps libre.

Activités et sorties réalisées : cinéma à Liévin, Loup Garou, Poker, Le camp secret, Le roi du silence, Burger quizz, le laboratoire du cube, Juste Prix (grand jeu), Master chef (journée + soirée), Inter Caj (foot + après midi fille + escalade + bumball), venu de Pyerrot et Julia (comédiens), carnaval et soirée "le grand final"

Budget en euros

Alimentation	120
Sorties	166,2
Salaires vacataires	2240
Total	2526,2

2 - Bilan du séjour ski hiver 2014

Ce séjour en Autriche proposé par l' «ADAV » a eu lieu du 21 février 2014 au 01 mars 2014 et concernait 26 enfants âgés de 8 à 16 ans.

Ce séjour a été mis en place en commun avec les villes de Loison-sous-lens et d'Hulluch avec une direction et une équipe d'animation issue des 3 communes.

Lieu d'accueil : Le « centre-hotel » était situé dans la région du Tyrol à Thierbach. L'hôtel était entièrement à notre disposition. Il disposait d'une piscine, d'un restaurant, sanitaires et salles d'eau dans chaque chambre, local à ski chauffé, salle d'activité.

Activités proposées : 5 jours de ski encadrés par des moniteurs de l'école de ski Autrichienne, jeux de neige, patinoire, shopping à Rattenberg et piscine du centre

Veillées proposées : jeux de société, film, soirée de fin de séjour, grand jeu

Une réunion d'information d'information aux familles avant le départ a été organisé afin de présenter l'équipe et le séjour. Tout au long du séjour, les jeunes ou les familles avaient la possibilité d'appeler.

Chaque jour, des photos étaient diffusées sur le Facebook du « Cube »

3 - Point sur la réforme des rythmes scolaires

Mme Blanchard rappelle aux membres de la commission que le comité de pilotage s'est réuni à 3 reprises depuis octobre 2013 et que la proposition d'organisation du temps scolaire et des Temps d'Activités Périscolaires établie en réunion, proposée au DASEN et actée par ce dernier en mars 2014 est la suivante :

- 7h30 à 8h15 : accueil du matin
- 8h15 à 8h45 (8h55 pour les primaires) : TAP
- 8h50 à 11h50 (9h00 à 12h00 pour les primaires) : enseignement
- 11h50 à 13h50 (12h00 à 14h00 pour les primaires) : pause méridienne
- 13h50 à 16h20 (14h00 à 16h30 pour les primaires) : enseignement sauf le vendredi 13h50 à 15h20 (14h00 à 15h30 pour les primaires)
- 16h20 (15h20 le vendredi) à 18h : accueil du soir

Lors de la dernière réunion du comité de pilotage il a été également décidé que la mise en place des TAP s'effectuerait par cycles d'activités entre chaque période de vacances avec un roulement des cycles sur chaque école. Ces activités seront en lien au maximum avec les projets d'école.

Les parents inscriront leurs enfants avant chaque période de vacances pour le cycle suivant et au minimum pour 3 jours afin que l'enfant puisse participer activement aux projets proposés.

La prochaine réunion du comité de pilotage qui aura lieu mi - mai aura pour objectif de définir les moyens de communication aux familles concernant la mise en place des TAP ainsi que les modalités d'inscription.

Les inscriptions devront être closes pour début juillet afin d'avoir le nombre définitif d'enfants qui participeront aux activités pour le premier cycle.

Actuellement il est prévu un taux de participation de 40% des enfants (sondage issu de l'enquête distribuée aux familles en octobre 2013)

4 - Modification du règlement de la commission d'attribution des places au Multi-Accueil :

Proposition de remplacer la phrase «l'un des deux parents doit résider sur la commune » par « la priorité se fera pour les parents ou l'un des deux parents qui résident sur la commune » (bonus) afin d'éviter la notion de discrimination ainsi que d'ajouter Mme DURAND Valérie, responsable du Relais d' Assistantes Maternelles, aux membres de la commission d'attribution des places.

Propositions adoptées à l'unanimité

5 - Perspectives été 2014

Composition des équipes

70 demandes ont été déposées pour 50 postes vacants d'animateurs (calcul prévisionnel en fonction des effectifs des années précédentes). Beaucoup de demandes étaient faites pour la session de juillet 2014.

Les nouvelles candidatures ont été reçues en entretien individuel, comme les années précédentes, par les équipes de direction.

Mme Blanchard fait lecture de la composition des différentes équipes d'animation prévues pour cet été en précisant que de légères modifications peuvent avoir lieu si désistement de certains et/ou effectifs à la hausse.

La liste définitive sera donc notifiée à la prochaine commission de début juillet, date à laquelle les contrats seront signés et les effectifs réels pour cet été connus.

Dates des prochaines réunions de préparation:

- Samedi 26 avril 2014 : journée de formation
- Samedi 10 mai 2014 : centres primaire juillet et ados juillet-aout
- Samedi 17 mai 2014 : centre primaire aout
- Mercredi 14 mai 2014 : centre maternel août

Réunion d'information et de présentation des activités aux familles: le Mercredi 2 juillet 2014 à 17h au foyer Municipal sous la forme d'un forum.

6 - Présentation des propositions pour le séjour été 2014

Présentation des propositions reçues par Wojcik Guillaume pour un séjour de 15 jours concernant 9 enfants âgés de 6 à 16 ans

Organismes	Dates	Lieux	Activités	Tarifs	Comparatif
Autrement Loisirs thèmes: 6-15 ans ans: Les Cavaliers de la Clef et Energie au sommet.	Du dimanche 3 août au samedi 16 août 2014 soit 14 jours	Haute Savoie	Equitation Parcours accrobranches Piscine Randonnée Visite d'une ferme Excursion au Lac Léman Rafting Knee Board , Skateboard	820€pour les 6-12 ans 865€pour les 12-15 ans	<u>Positifs:</u> - Les activités <u>Négatifs:</u> - Difficulté de communication avec le prestataire lors d'un séjour.
Ligue de l'enseigne- ment ligue du Nord Thème: Sensations Nautiques 6-14 ans	Du 31 juillet au 13 août 2014 soit 14 jours	Var Le Pradet	Piscine sur le centre Mini Golf sur le centre Voile Baignade en mer Catamaran Visite du Mont Faron, de la mine de Cap Garonne, Marché provençal Balade aquatique en palmes, masques et tuba	850€	<u>Positifs:</u> - Hébergement de qualité - Piscine et mini golf sur place - Plage à proximité - Destination <u>Négatifs :</u> aucun
ADP Juniors 6-14 ans: AquaLandes/ Océan Nature	Du samedi 3 août au vendredi 16 août 2013 soit 14 jours soit 14 jours	Landes Mimizan Saint Beauzély	Hébergement sous tentes baignade en mer Dragon Boat Canoë Piscine sur le centre Vélo Accrobranche Visite Mimizan Surf, Bodyboard	800€pour les 6-12 ans 850€pour les 12-14 ans	<u>Positifs:</u> - Bon rapport avec le prestataire - Destination <u>Négatifs:</u> - Hébergement sous tente durant tout le séjour.

Après étude de chaque proposition et mise en avant des points forts et points faibles, *la commission approuve à l'unanimité* le choix du séjour proposé par la ligue de l'enseignement dans le Var du 31 juillet au 13 août 2014 ainsi que la tarification identique à l'été 2013 à savoir une participation familiale de 375 euros pour le premier enfant et de 350 euros à partir du deuxième enfant.

7 - Tarification des ALSH été 2014

Proposition de garder la tarification de l'été 2013 sachant que cette tarification a été revue en 2012

Tarification Mini-camps 2014							
Quotient familial	CAMPING	5 jours de fréquentation consécutifs	3 jours de fréquentation consécutifs (semaine du 28 au 30 juillet pour les 10-11 ans)	4 jours de fréquentation consécutifs (semaine du 15 au 18 juillet pour les 12-13 ans et semaine du 11 au 14 août pour les 10-11 ans)	Extérieurs 5 jours consécutifs	EXTERIEURS 3 jours de fréquentation consécutifs (semaine du 10 au 12 juillet et semaine du 29 au 31 juillet pour les 10-11 ans)	EXTERIEURS 4 jours de fréquentation consécutifs (semaine du 15 au 18 juillet pour les 12-13 ans et semaine du 11 au 14 août pour les 10-11 ans)
De 0 à 800	1 ^{er} enfant	43€	28,5€	36€	86€	57€	72€
	2 ^{ème} enfant	39€	25,5€	32€	86€	57€	72€
	3 ^{ème} enfant et +	37€	22,5€	30€	86€	57€	72€
De 801 à 1200	1 ^{er} enfant	46€	30€	38€	86€	57€	72€
	2 ^{ème} enfant	42€	27€	35€	86€	57€	72€
	3 ^{ème} enfant et +	38€	24€	32€	86€	57€	72€
+ de 1200	1 ^{er} enfant	48€	31,5€	40€	86€	57€	72€
	2 ^{ème} enfant	44€	28,5€	37€	86€	57€	72€
	3 ^{ème} enfant et +	40€	25,5€	34€	86€	57€	72€

Proposition adoptée à l'unanimité

8 - Les actions du CMJ

La réunion du mercredi 30 avril 2014 a permis d'évoquer l'organisation de la Boum qui aura lieu le mercredi 28 mai 2014 à 19h00 à la salle des fêtes.

9 - Les élections du CMJ 2014-2016

Lors de la réunion du 30 avril 2014, l'organisation des élections pour le CMJ 2014-2016 a également été abordé et il a été décidé du planning suivant après accord de l'équipe de direction du collège :

- Du 12 mai au 23 mai 2014 : diffusion des plaquettes d'information et d'information dans les classes
- Du 26 mai au 30 mai 2014 : affichage des candidatures
- semaine du 02 juin 2014 : élections au collège et dans les écoles primaires
- samedi 07 juin 2014 à 11h00 : dépouillement en mairie

La plaquette d'information réalisée par les jeunes du CMJ avec l'aide du service communication est jointe en pièce annexe.

Questions diverses

Liste des animateurs et du personnel d'encadrement pour juillet et août 2014 : réponse apportée dans le point 5

Apport financier de la CAF action par action : réponse apportée dans le point 1 et documents annexes

Nombre d'enfants pour les TAP : réponse apportée dans le point 3

L'ordre du jour étant épuisé, fin de la commission à 19 h00 .

Date de la prochaine commission : le mercredi 02 juillet 2014 à 14h00

Tableaux annexes : recettes ALSH

Vacances Octobre					
Maternel		Primaire		Adolescent	
Participation Familiale	674,10 euros	Participation Familiale	680,15 euros	Participation Familiale	640,90 euros
Aide aux temps libres (CAF)					
1249,50 euros					
Total recette					
3244,65 euros (rappel : 7082,23 euros de dépenses hors salaires fonctionnaires)					

Vacances Noël					
Maternel		Primaire		Adolescent	
Participation Familiale	312,20 euros	Participation Familiale	276,80 euros	Participation Familiale	336,15 euros
Aide aux temps libres (CAF)					
1074,50 euros					
Total recette					
1999,65 euros (rappel : 4146,34 euros de dépenses hors salaires fonctionnaires)					

Vacances Février					
Maternel		Primaire		Adolescent	
Participation Familiale	485,20 euros	Participation Familiale	772,60 euros	Participation Familiale	441,85 euros
Aide aux temps libres (CAF)					
En cours					
Total recette					
1699,65 euros (hors CAF) (rappel : 7655,36 euros de dépenses hors salaires fonctionnaires)					

Des recettes complémentaires sont versées ponctuellement par la CAF : l'information concernant le versement de ces recettes sont transmises lors des conseils municipaux.

- **Monsieur Le Maire** : *Sandra n'est pas là, mais si je peux répondre aux questions, où les conseillers qui étaient présents.*

- **Madame Maryvonne POULAIN** : *au niveau du point sur la réforme des rythmes scolaires, je vois que Sandra dit qu'il y a eu trois réunions, c'est cela ?*

Au niveau des parents, il y avait combien de représentants des parents ?

- **Monsieur Le Maire** : *il y avait les parents d'élèves de toutes les écoles.*

- **Madame Maryvonne POULAIN** : *chaque école avait des représentants ?*

- **Monsieur Le Maire** : *il y avait systématiquement des représentants.*

- Madame Maryvonne POULAIN : parce que la réunion de mercredi, c'est vrai que beaucoup de parents n'ont pas pu y assister parce que c'était à 16h00 et ceux qui travaillent non pas la possibilité, mais certains se demandaient comment ça avait été mis en place, s'il y avait beaucoup de représentants des parents.

- Monsieur Le Maire : systématiquement, toutes les écoles de la commune étaient représentées.

- Madame Maryvonne POULAIN : et c'est eux qui devaient remonter l'information au niveau de chaque écoles sur les rythmes scolaires ?

- Monsieur Le Maire : depuis le début, depuis la première réunion tous les parents d'élèves étaient présents.

Pas d'autres questions concernant ce compte-rendu ?

- Monsieur Hervé JANISZEWSKI : si, j'attends toujours la liste des animateurs des centres de loisirs.

- Monsieur Le Maire : alors la liste des animateurs des centres de loisirs a été clôturée donc vous l'aurez au prochain conseil municipal.

Pourquoi c'est important de l'avoir ?

- Monsieur Hervé JANISZEWSKI : oui quand même.

- Madame Annie DELANNOY : à partir du moment où nous l'avons demandé ça nous importait maintenant ça fait des mois et des mois que nous l'avons demandé.

- Monsieur Le Maire : des mois et des mois, nous ne pouvions pas la fournir avant à partir du moment où.....

- Monsieur Hervé JANISZEWSKI : non, non, non.

- Monsieur Le Maire : et quoi ?

- Monsieur Hervé JANISZEWSKI : à partir du moment où vous avez fait des photos avec les animateurs.

- Monsieur Le Maire : oui, mais à partir du moment où nous faisons des photos, ce n'est pas parce que l'on fait des photos avec des animateurs que les listes sont closes.

À partir du moment où les animateurs n'ont pas signé leur contrat, j'estime qu'ils ne sont toujours pas employés par la collectivité pour faire les centres de loisirs.

Pour preuve, il y en a un encore la semaine dernière qui s'est désisté, donc, systématiquement, nous sommes obligés de le remplacer.

Mais ne vous inquiétez pas, vous l'aurez, il n'y a pas de soucis.

- Madame Annie DELANNOY : peut-être que maintenant, ce n'est peut-être plus la peine. Il fallait s'y intéresser au moment où nous l'avons demandé, on nous avait dit « oui » et puis après on nous a toujours remis, remis et puis maintenant, je ne sais pas si ça a encore de l'importance.

- Madame Séverine LECLERCQ : nous l'avons quand même dit oralement lors de la commission.

Nous l'avons donné oralement et Sandra a stipulé qu'elle serait donnée au moment où elle sera complète.

- Madame Annie DELANNOY : et bien si nous l'avons donné oralement, on pouvait l'avoir.

- Madame Séverine LECLERCQ : tant qu'elle n'est pas complète et sûre, comme il y a encore des désistements.

- Madame Annie DELANNOY : oui, peut-être que certains ne viendront pas le premier jour aussi.

- Madame Séverine LECLERCQ : peut-être aussi, oui.

- Monsieur Le Maire : mais vous l'aurez ne vous inquiétez pas.

Concernant ce compte-rendu de commission,

Quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble			4
Avenir et progrès		3	
TOTAL	22	3	4

Adopté à la majorité.

- FETES ET CULTURE DU 03/06/2014 :

D) Bilan d'activités 2013-2014 et perspectives 2014-2015 de l'école de musique :
Équipe pédagogique :

<u>NOM PRENOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>Nombre heures/semaine</u>
Nicolas LEPAGNOT	Directeur	20h/semaine
Ludovic BERNARD	Professeur de formation musicale Professeur de trompette	5h/semaine
Patricia CHAMPALBERT	Professeur de piano Direction de la chorale « les voix à l'unisson »	15h/semaine
Luc DELOZIEN	Professeur de formation musicale Professeur de clarinette	7h/semaine
Vincent HUART	Professeur de cor	2h/semaine
David KOMINEK	Professeur de saxophone	6h/semaine
Christophe LALOUX	Professeur de formation musicale Professeur de trombone Direction de l'orchestre junior	11h/semaine
David LANNOY	Professeur de batterie-percussions	10h30/semaine
Michel NOWAK	Professeur de formation musicale	3h/semaine
Jérôme STIENNE	Professeur de guitare	9h30/semaine
Sylvie WILLERVAL	Professeur de formation musicale Direction de la chorale enfant	10h/semaine

➤ Fréquentation :

L'école de musique compte actuellement 92 élèves âgés de 5 à 55 ans.

Total élèves	92 (100%)
Noyellois	57 (62 %)
Personnel communal	9 (10 %)
extérieurs	26 (28 %)

- Fonctionnement :

Les cours ont lieu de début septembre à fin juin y compris pendant les petites vacances scolaires. Les élèves ont un cours de formation musicale d'1 heure/semaine et un cours de formation instrumental individuel de 30mn/semaine.

Pratique collective

- Orchestre junior: il est dirigé par Christophe Laloux, il est composé de 25 musiciens enfants et adultes de 1er cycle; cet orchestre assure la première partie de concert de l'avenir musical, participe aux auditions de l'école de musique...
- Chorale enfant : elle est dirigée par Sylvie Willerval, elle compte une dizaine d'enfants de 5 à 10 ans . Elle participe également aux différentes auditions de l'école de musique.
- Ensemble de guitare
- Ensemble de saxophone
- Ensemble de flûte traversière
- Ensemble de percussions

Tarifs Année scolaire 2013/14

	Noyellois			Avenir musical	Non noyellois	
	adulte	1er enfant	2e enfant			3e enfant
Formation musicale et instrumentale	35,00 €	25,00 €	24,00 €	22,00 €	15,00 €	90,00 €
Guitare, piano enfant et formation musicale		60,00 €			15,00 €	150,00 €
Guitare, piano adulte et formation musicale		70,00 €			15,00 €	210,00 €
Instrument d'harmonie supplémentaire		15,00 €			Sans supplément	45,00 €
Instrument supplémentaire Guitare, piano		30,00 €			20,00 €	75,00 €
Location instrument		60,00 €			15,00 €	100,00 €

Mr Wawrzyniak demande si les instruments sont prêtés aux élèves. Mr Lepagnot précise que l'école de musique dispose d'un parc d'instruments de musique destiné aux élèves en location (sauf pour les cours de guitare où il est demandé aux élèves d'acquérir l'instrument). Ceux qui pratiquent le piano peuvent s'entraîner sur place pendant toutes les heures d'ouverture de la structure.

Enfin il s'interroge sur le tarif pratiqué pour l'avenir musical. Nous précisons que par usage les membres de l'avenir musical bénéficient d'un tarif particulier compte tenu de leur investissement bénévole au sein des activités municipales au titre de l'harmonie.

- Les activités complémentaires de l'enseignement pour l'année 2013-2014 :
 - ◆ Animation estivale au parc de la peupleraie le 28 août 2013
 - ◆ Interventions et concerts pour les scolaires en septembre 2013
 - ◆ Participation à la célébration de la sainte-barbe à l'église (5 professeurs)
 - ◆ Participation de deux professeurs à l'arbre de Noël du relais d'assistantes maternelles
 - ◆ Participation au concert de l'avenir musical le 07 décembre
 - ◆ Audition de Noël au centre évasion le 21 décembre
 - ◆ *Projet « orchestre à l'école de janvier à juin 2014 : David Lannoy, professeur, anime un atelier percussions au centre social tous les vendredis de 14 h à 15 h avec la classe de CMI de M. Caudrelier de l'école Jean Moulin. Ce projet a démarré en mars 2013.*
 - ◆ Stage de piano pendant les vacances d'hiver
 - ◆ *Projet hors temps scolaire « dumiste » avec la participation des jeunes du centre de loisirs et des élèves de l'école de musique pendant les vacances d'hiver*
 - ◆ Audition de la classe de percussions et saxophone le 25 février à la salle Rostand
 - ◆ Rencontre d'orchestres junior (4 orchestres : Feuchy, Saint-Laurent-Blangy, Avion et Noyelles-sous-Lens) le 08 avril 2014 au centre évasion
 - ◆ Audition de la classe de piano le 10 avril au centre évasion
 - ◆ Audition de la classe de guitare le 14 avril à la salle Rostand
 - ◆ *Projet hors temps scolaire dumiste avec la participation des jeunes du centre de loisirs et de la chorale de l'école de musique pendant les vacances de pâques*
 - ◆ Audition de la classe de clarinette et flûte traversière le 06 mai à la salle Rostand
 - ◆ Examens de formation musicale et instrumentale tout le mois de juin
 - ◆ Présentation d'instruments à la bibliothèque le 04 juin

- ◆ Restitution du projet « orchestre à l'école » lors de la kermesse de l'école Jean Moulin le 07 juin
- ◆ Présentation d'instruments dans les écoles primaires et maternelles en juin
- ◆ Audition de la classe de trombone et trompette en juin (date à confirmer)
- ◆ Participation au concert de l'avenir musical le 14 juin
- ◆ Participation à la fête de la musique le 21 juin
- ◆ Remise des prix et audition des élèves et des professeurs le 24 juin au centre évasion
- ◆ Stage de guitare du 30 juin au 03 juillet à l'école de musique
- ◆ 7 après-midi musicales pour les résidents de l'EPHAD : trombone, clarinette, saxophone, chorale, flûte, trompette, guitare
- ◆ 5 animations au multi accueil : piano, guitare, trombone, clarinette et saxophone, cor

◆ Le projet « Dumiste » :

La municipalité a signé en 2013 une convention tri-annuelle avec le CFMI de l'université de Lille 3 (centre de formation des musiciens intervenants) afin d'accueillir sur son territoire chaque année scolaire un étudiant stagiaire en 2^e année de DUMI (diplôme universitaire de musicien intervenant). Durant son stage (octobre à juin), l'étudiant développe des projets musicaux en milieu scolaire afin de participer au développement de l'éducation artistique. Il organise et mène également un atelier hors temps scolaire (20h) : centre de loisirs, multi accueil, école de musique...

En 2013-2014, l'étudiant a mené plusieurs projets (bal folk, poèmes en musique, chants traditionnels, spectacle « L'enfant dans son temps musical ») avec 2 classes primaires de Jean Moulin et Jean Rostand. L'atelier hors temps scolaire s'est déroulé avec les enfants des centres de loisirs maternels et primaires.

Coût annuel pour la collectivité : 1500€ + frais de déplacement de l'étudiant

◆ Les perspectives pour l'année 2014/2015 :

- Animation estivale le 23 août au parc du 14 juillet
- Présentation d'instruments dans les écoles maternelles et primaires en septembre
- TAP (temps d'activité péri éducatif) éveil musical dans les écoles de la commune tous les mercredis matin (réforme scolaire)
- Animations au multi accueil
- Après-midi musical pour les résidents de l'EPHAD
- Auditions de classes
- Célébration de la Sainte-barbe municipale par l'orchestre junior
- Concert de Noël
- Projet « orchestre à l'école » (à confirmer en fonction des évaluations prochaines)
- Projet avec l'élève stagiaire dumiste (à confirmer en fonction des évaluations prochaines)
- Projet concerts scolaire et tout public ainsi qu'un master class avec un musicien ou groupe professionnel pour essayer de développer certaines classes où il y a peu d'élèves.
- ...

Les membres de la commissions font remarquer que les interventions sont nombreuses, et en félicitent le directeur de l'école de musique Mr Lepagnot. En conclusion, celui-ci remercie la municipalité pour les efforts consentis afin d'accompagner la pratique musicale sur la commune.

II) Les sorties culturelles :

- Les propositions :

DATE	CHATEAU DE VINCENNES + CROISIERE (avec repas) 49,35€ par personne	Prix du bus 1155,13€ (21,80 par personne)	Tarif bus + place 72€ par personne
Avril à octobre	CHATEAU DE PIERREFONDS (avec repas) 52€par personne	Prix du bus 707€ (13,34 par personne)	Tarif bus + place 66€ par personne
	2h30 NAUSICAA BOULOGNE (sans repas) + 45mn promenade en mer à bord du Florelle Adulte : 23,60€ enfants de 3 à 12 ans : 16,10€	Prix du bus 653,62€ (12,33 par personne)	Tarif bus + place Adulte : 36€ enfant de 3 à 12 ans : 28,50
Dimanche 6 Juillet ou samedi 30 août ou dimanche 31 août	ASTERIX (sans repas) tarif unique 28€par personne	Prix du bus 972,84€ (18,35 par personne)	Tarif bus + place 47€par personne
Dimanche 6 Juillet 2014 ou voir une autre date	PAIRI DAIZA (ex Paradisio) (sans repas) adulte et les 12 à 17ans : 27€ senior : 25€ enfants de 3 à 11ans : 22€	Prix du bus 570,55€ (10,76 par personne)	Tarif bus + place adulte et les 12à 17ans : 38€ senior : 36€ enfant de 3 à 11ans : 33€
Septembre samedi ou dimanche	SPECTACLE SON ET LUMIERE ST LAURENT BLANGY	Prix du bus 450€ (8,50 par personne)	Tarif bus + place
De mi mars à mi octobre	PARIS BATEAU PARISIEN ZOO VINCENNES (sans repas) Adulte : 25€ Étudiant : 22,50€ enfants de 3 à 11 ans : 17€	Prix du bus 1293,39€ (24,40 par personne)	Tarif bus + place Adulte : 50€ Étudiant : 47 € enfants de 3 à 11 ans : 42€
Dimanche 16 Novembre 2014	CANON D'OR repas spectacle 55€par personne	Prix du bus 559,64€ (10,56 par personne)	Tarif bus + place 66€par personne

Période du 7 octobre au 25 novembre	BOMBONIERE repas spectacle 55€par personne	Prix du bus 528,50€ (10€par personne)	Tarif bus + place 65€par personne
Période du 7 octobre au 25 novembre	KATY FOLIES repas spectacle 35€par personne	Prix du bus (€par personne)	Tarif bus + place €par personne
Décembre 2014	PARIS MARCHE NOEL LES CHAMPS ELYSEES (sans repas)	Prix du bus 1254,35€	Tarif bus + place 24€par personne

Des sorties seront proposées à la population. Les membres de la commission s'attachent à choisir une sortie "familiale" durant l'été (notamment pour les familles n'ayant pas la possibilité de partir en vacances), et une sortie de type cabaret (demande d'une partie de la population).

Il est envisagé d'aménager les tarifs afin de faire baisser le prix et ainsi donner la possibilité aux familles de participer.

La somme de 1000€ peut être prise en charge par la municipalité, pour une sortie familiale une fois par an (prise en charge du bus).

Les membres de la commission ont voté en proposant 2 choix comme suit :

- Sortie le dimanche 3 août à ASTERIX et cabaret le samedi 15 novembre chez KATY FOLIES.

En effet, après négociation de Mme Eddriouich auprès du cabaret récemment installé sur Lens, le tarif proposé est particulièrement raisonnable.

Intervention de M. CAPILLON : la sortie KATY FOLIES aurait pu se faire pour le voyage des aînés avec une visite du Louvre ou du patrimoine minier de la région. Il précise aussi que nous pourrions profiter de la journée du patrimoine (à voir car toutes les visites ne sont pas gratuites).

Choix du repas : cocktail de bienvenue, vol au vent ou flamiche au maroilles, escalope de volaille accompagnée de penne ou carbonnade de bœuf accompagnée de frites ou waterzoi de poisson accompagné de riz pilaf, mini saveurs régionales, café, boissons.

Les membres de la commission ont voté en proposant :

- Mme BANACH : cocktail de bienvenue, vol au vent, escalope de volaille accompagnée de penne, mini saveurs régionales, café, boissons.
- M. CAPILLON /: cocktail de bienvenue, vol au vent, escalope de volaille accompagnée de penne, mini saveurs régionales, café, boissons.
- Mme DHONDT : cocktail de bienvenue, vol au vent, escalope de volaille accompagnée de penne, mini saveurs régionales, café, boissons.
- Mme EDDRIOUICH : cocktail de bienvenue, vol au vent, escalope de volaille accompagnée de penne, mini saveurs régionales, café, boissons.
- M. PERRAULT : cocktail de bienvenue, vol au vent, escalope de volaille accompagnée de penne, mini saveurs régionales, café, boissons.
- M. WAWRZYNIAK : cocktail de bienvenue, vol au vent, waterzoi de poisson accompagné de riz pilaf, mini saveurs régionales, café, boissons.

Mme BANACH rappelle que nous envisageons aussi de réitérer le déplacement pour le "SPECTACLE SON ET LUMIERE" à SAINT LAURENT BLANGY suivant les dates programmées en septembre et le tarif.

En conclusion, les propositions retenues sont :

- Une sortie familiale : le dimanche 3 août 2014 au parc ASTERIX.
- Une sortie : le samedi 15 novembre 2014 au "KATY FOLIES" avec repas, cocktail de bienvenue, vol au vent, escalope de volaille accompagnée de penne, mini saveurs régionales, café, boissons.
- Une sortie culturelle en septembre (date à définir) : un "SPECTACLE SON ET LUMIERE" à SAINT LAURENT BLANGY.

III) Le bilan d'activités 2013 de la médiathèque :

COLLECTIONS			
IMPRIMES	24647	23700	13450
DOC. SONORES	6477	2390	570
DOC. VIDEOS	1626	730	210
ACQUISITIONS			
TOTAL	26 987,00 €	22 490,00 €	9 650,00 €
	Soit 3,87 € /HB		
	NORME DEPARTEMENT 2,50 € /HB TOUS SUPPORTS		
LIVRES (prix moyen : 17€)	14 477,00 €	16 290,00 €	8 050,00 €
DOC. SONORES (prix moyen : 22 €)	2 996,00 €	2 460,00 €	730,00 €
DOC. VIDEOS (prix moyen : 40 €)	4 396,00 €	3 570,00 €	1 350,00 €
ABONNEMENTS	4 538,00 €	2 460,00 €	830,00 €
LE PUBLIC ET LE PRET			
NBRE EMPRUNTEURS	321	1387	736
	45 % enfants		
	55 % adultes		
	92 % noyellois		
TAUX INSCRITS/POPULATION	5 %	15 %	16 %
TOTAL PRETS	18197	51500	22810
LIVRES	13012	37120	18000
DOC. SONORES	2405	4990	1670
DOC. VIDEOS	1486	4090	1310
AUTRES DOC	1262		
LES HORAIRES D'OUVERTURE			
NBRE HEURES HEBDO	25	22h	18h

Mme VASSE rappelle que la médiathèque a été ouverte en 1996. Elle interpelle les élus sur la faible fréquentation de la structure.

Les membres de la commission souhaiteraient pour le prochain bilan d'activités que soit mise en évidence et comptabilisée la fréquentation de la structure en plus du nombre d'emprunteurs. Le nombre d'emprunteurs n'étant pas significatif de la réelle activité de la médiathèque.

En effet, le nombre d'emprunteurs est faible, même si la tendance nationale est également inquiétante, mais le nombre d'usagers total, donc de personnes touchées directement ou indirectement est encourageant.

Mme Banach se félicite du nombre de documents mis à disposition gratuitement à la population. Mme Vasse explique le système du renouvellement des supports et le « désherbage » nécessaire périodiquement.

Mr Wawrzyniak demande sur quelle base les documents sont supprimés, et leur destination. Mme Vasse explique qu'un document pas sorti depuis plusieurs années, l'état d'un support (vieillesse, poche abimé...) ainsi qu'une information devenue obsolète sont les principaux critères. A la demande de Mme Eddriouich elle ajoute que la liste est établie puis soumise à délibération de Mr le maire, et que des dons peuvent être envisagés (associations caritatives, téléthon), sinon les supports sont détruits.

^ Activités régulières de la médiathèque : fréquentation de l'année 2013

54 enfants		Mensuelle
63 enfants et familles	éveil aux livres pour les tout petits jusqu'à 4 ans	Mensuelle
45 enfants et assistantes maternelles	éveil aux livres	Mensuelle
451 enfants	Lectures, jeux et découverte des temps forts	Mensuelle + vacances
85 enfants	Lectures, jeux et ateliers autour du livre dès 5 ans	Mensuelle
150 enfants et familles		Mensuelle
242 enfants et familles	découverte du cinéma international dès 2 ans	Trimestrielle
63 enfants	Ateliers dès la grande section maternelle	5 séances hebdomadaires
100 enfants de CM	lectures de romans et échanges « coups de cœur »	Trimestrielle
12 enfants	formation à la lecture d'albums en vue d'aller lire auprès des plus jeunes et des aînés	Mensuelle – en partenariat avec l'association « Lis avec moi »
69 résidants		Mensuelle
25 lecteurs		Trimestrielle
35 personnes	rencontres avec les acteurs du livre : auteurs, éditeurs....	selon les opportunités
150 personnes	Ateliers lecture, arts plastiques dans les quartiers de la ville (+ sport et centre social)	Juillet et août – 4 séances
2573 dont 80 % noyellois		

• Les manifestations de l'année 2013 :

Rencontre littéraire avec Franck Thilliez	25 personnes
Salon du livre jeunesse de Douai – Accueil d'auteurs	120 enfants
Histoires de papiers : expositions et ateliers	150 personnes
Tous en piste ! Expositions, spectacle et ateliers sur le cirque	1000 personnes
Salon d'éveil culturel Tiot	650 personnes
Loupiot : expositions, spectacles pour les tout-petits jusqu'à 6 ans	

TOTAL 1945 personnes

Mme Eddriouich précise qu'il serait peut être bon de programmer également des activités le samedi et pas uniquement le mercredi, notamment pour les parents qui travaillent. Mme Vasse répond qu'un test a été effectué, non concluant. De plus, une réflexion est déjà en cours suite à la réforme des rythmes scolaires et les modifications d'emploi du temps des élèves qu'elle induit.

Pour clore, M.WAWRZYNIAK Daniel souhaite qu'une réflexion sur les ressources numériques (à savoir les tablettes et liseuses) au sein de la médiathèque soit menée. Mme Banach rappelle que cela fait partie du programme de la majorité municipale en place.

- Monsieur Le Maire : si vous avez des questions à poser, ma chère Sabine sera heureuse de vous répondre.

Pas de questions ?

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : je voudrais revoir un peu le bilan d'activité 2013 de la médiathèque.

J'avais remarqué un paradoxe au niveau des chiffres, c'est à dire que nous avons des dépenses qui tournent en moyenne pour une ville de 8 à 10 000 habitants alors que nous avons une fréquentation pour une ville de 4 à 6 000 habitants.

C'était un peu le but de la discussion donc c'est pour cela que l'on s'était dit nous allons comptabiliser la fréquentation.

- Madame Sabine BANACH : oui, et nous le retrouvons pas, je suis d'accord.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : si on pouvait expliquer un peu le bout qui va devant.

Il serait intéressant d'en tirer le positif parce qu'il y en a.

Madame VASSE rappelle que la médiathèque est ouverte, elle interpelle les élus sur la faible fréquentation, c'est le fait des emprunteurs et après nous parlons de fréquentation.

- Madame Sabine BANACH : ce que dit Daniel est vrai, en fait, il nous manque l'intitulé au niveau des premières colonnes et je ne m'en suis pas aperçue lors de la retranscription.

En fait, vous voyez que les trois colonnes, document sonore, la première colonne par exemple, vous avez « 6 477 », la seconde « 2 390 », la troisième « 570 », et en fait, ces colonnes correspondent, il vous manque en fait la référence de la colonne.

C'est ce que l'on a chez nous dans la dernière colonne et ensuite vous avez les références pour une ville de la même strate que nous et les références pour une ville de la strate supérieure.

Je pense que nous allons le refaire et puis remettre simplement les intitulés de colonne qui ont disparu à mon avis à la mise en page.

Et deuxième remarque, je suis aussi d'accord avec Daniel, ce n'est pas une faible fréquentation de la structure sur laquelle nous nous sommes attardés, c'est surtout le faible nombre d'emprunteurs, nous avons peu de supports qui sortent par contre, nous avons constaté que nous avons de belles activités et une régularité dans la participation des habitants dans les structures.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : *et nous avons abordé le sujet des liseuses et tablettes, nous avons aussi parlé de bibliothèque numérique.*

C'était une piste un peu intéressante, à développer.

- Monsieur Le Maire : *pas d'autres questions concernant cette commission ?*

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

- FETES ET CULTURE DU 10/06/2014 :

D) Convention de mise à disposition à titre gracieux du centre culturel aux associations noyelloises :

Lecture de la convention :

Convention de mise à disposition de mise à disposition
de la salle de spectacle du centre culturel EVASION à titre gracieux
aux associations Noyelloises

Entre les soussignés :

Nom de l'association :

Représentée par :

En sa qualité de :

Adresse :

Téléphone :

Adresse mail :

d'une part,

et

La ville de Noyelles-sous-Lens

Représentée par :

En sa qualité de Maire

Adresse : 17 rue de la République – Noyelles-sous-Lens

Adresse mail : evasion@noyelles-sous-lens.fr

Téléphone : 03 21 13 02 30 (mairie) – 02 31 70 11 66 (centre culturel)

d'autre part,

I L'objet :

Il s'agit ici de fixer les modalités de mise à disposition de la salle de spectacle du centre culturel à titre gracieux.

Cette mise à disposition concerne la salle de spectacles, les loges, le hall ainsi que la régie sous couvert du régisseur et des agents responsables de la structure.

II Les conditions :

La mise à disposition à titre gracieux est soumise à conditions :

- être association noyelloise (une demande par année)
- organiser une manifestation à vocation culturelle

III Les obligations de l'association organisatrice

a) occupation des lieux :

L'association organisatrice ne dispose pas d'une occupation exclusive du bâtiment, elle reste sous l'autorité des agents responsables de la structure.

Toute modification concernant la programmation ou les horaires devra impérativement être signalée et attendre l'acceptation des responsables municipaux. L'association devra occuper les lieux de manière compatible avec le respect de la tranquillité publique et garantir la sécurité du public.

L'association devra utiliser le local en respectant les normes de sécurité, les dispositions du code de débits de boisson, l'interdiction de fumer dans un lieu public, ainsi que la capacité maximale d'accueil à savoir 317 personnes assises (dont deux emplacements pour personnes à mobilité réduite) et 500 personnes debout (salle vide). Conditions particulières en cas de régie en salle (dans ce cas, il convient de consulter le régisseur du centre culturel).

L'association sera tenue d'informer la ville de tout problème, de quelque nature que ce soit, ayant pu survenir lors de l'utilisation du local. En cas de problème grave, la municipalité se garde le droit de fermer la structure et d'annuler la suite des représentations.

b) Utilisation du matériel :

Une partie du matériel technique du centre culturel pourra être mis à la disposition de l'association sous couvert d'un accord avec le régisseur de la salle. En cas de besoins spécifiques (respect d'une fiche technique), l'association s'engage à louer le matériel chez un prestataire professionnel. La municipalité ne peut être tenue responsable du non respect de la fiche technique demandée par les artistes.

De même, dans le cas où la régie du spectacle présenté serait assurée par un régisseur autre que régisseur titulaire de la salle, une attestation de professionnalisme doit être fournie au service.

En cas d'engagement d'artistes, les déclarations préalables à l'embauche devront être présentées obligatoirement avant la représentation. En cas de non présentation, le spectacle serait annulé.

c) la billetterie :

La gestion des entrées est prise en charge par l'association qui s'engage à utiliser des tickets numérotés avec souche de contrôle.

d) les déclarations :

Il appartient à l'association de se mettre en règle vis-à-vis de tous les organismes, notamment les services de Police, des Contributions Directes et Indirectes, de la société des auteurs (SACEM-SACD), de l'URSSAF, et de contacter également une assurance responsabilité civile, qui devra être fournie en même temps que ce règlement intérieur. Tous les justificatifs demandés doivent être fournis une semaine avant la manifestation. Faute de quoi la Municipalité se réserve le droit d'annuler la ou les représentations.

e) l'assurance :

Sur cette attestation d'assurance doit être indiqué la date précise de l'occupation du centre culturel ainsi que l'adresse.

f) la buvette :

En cas de mise en place d'une buvette, l'association est responsable de la gestion et devra contrôler toute consommation d'alcool excessive et dangereuse.

Une autorisation de demande d'ouverture doit être adressée à Monsieur le Maire. La vente de boisson est soumise à l'autorisation de buvette temporaire 1ère et 2ème catégorie et au code de la santé publique.

La vente d'alcool est interdite aux mineurs.

Les boissons mises en vente sont limitées à :

Groupe 1 : Boissons sans alcool

Groupe 2 : boissons fermentées non distillées : vins (y compris champagne), bière, cidre, poiré, hydromel, vins doux et crèmes.

Toute infraction à la réglementation applicable en matière de débit de boisson constatée sera poursuivie conformément aux lois et règlements.

g) mention légale :

L'association organisatrice s'engage à préciser dans toute information publique de sa manifestation, « Avec le concours de la ville de Noyelles-sous-Lens »

IV Les obligations de la ville

- La ville s'assurera de la disponibilité du centre culturel aux jours et heures définis.
- La ville s'engage à ce qu'au moins un agent de la structure soit présent lors de la manifestation.
- La ville assumera les salaires et charges du personnel municipal présent lors de la manifestation.
- La ville assumera également la consommation d'eau de chauffage et d'électricité nécessaires à la manifestation.
- La ville abandonne les droits d'entrées au profit de l'association.

V Litiges :

En cas de litige, il sera fait appel à la juridiction compétente à savoir le tribunal administratif de Lille.

Les Modalités de réservation

Une demande écrite adressée à Monsieur le Maire devra être déposée au moins 3 mois avant la date souhaitée. La programmation du centre culturel restant une priorité, la demande sera examinée par l' élu référent ainsi que par les agents responsables du lieu.

Une fois la date bloquée, le président de l'association se mettra en rapport avec les équipes sur place afin d'organiser au mieux la manifestation.

En matière de communication l'association apposera la mention « avec le soutien de la municipalité » sur tout support publicitaire (affiches, flyers, presse etc.).

Madame Martincic explique que cette convention vise à protéger les parties prenantes (mairie/association). Monsieur Capillon propose que soit ajouté un article concernant l'interdiction de consommation de nourriture et de boisson dans la salle de spectacle selon la nature du spectacle (cabaret, concert...). Proposition adoptée par tous les membres de la commission.

En outre, il a été décidé d'ajouter un article concernant l'interdiction de faire entrer les poussettes et landaux dans la salle de spectacle pour raison de sécurité. La convention sera donc modifiée dans ce sens. Mme Banach revient sur le dernier paragraphe concernant les modalités de réservation de la salle. Bien entendu, la programmation du centre culturel reste prioritaire. Il se peut qu'une association se voit refuser une date précise, mais nous essayons toujours de proposer d'autres dates en fonction de nos possibilités. Mme Delanoy demande si hormis une indisponibilité de la salle il n'y a pas d'autres motifs de refus. Mme Martincic assure que non, nous tentons toujours de satisfaire les demandes.

Il faut cependant tenir compte des périodes de montage-démontage et de nettoyage durant lesquelles la salle n'est pas utilisable.

II) Bilan d'activité 2013 du centre culturel

NOM DU SPECTACLE OU DE LA MANIFESTATION	Type	PERIODE CONCERNEE	NOMBRE DE SEANCES	NOMBRE DE SPECTATEURS	Note	Coût du spectacle inclus VHR/Accueil	TARIF
Rencontre littéraire avec Franck Thilliez	Littérature	19/01/13	1	25	Programmation Médiathèque		Gratuit
Coup de foudre	Théâtre	27/01/13	1	235		8 992,77 €	20 €- 18 €
Accueil des bébés de l'année	Réception	03/02/13	1	93	Programmation service Fête		
18e salon du livre jeunesse de Douai – Rencontre avec des auteurs-illustrateurs		07/02/13	4	120	Programmation Médiathèque	546,10€	Gratuit
Festival de l'humour - Plateau d'artistes - Aymeric Lompret - Karine Lyachenko	Humour	08/02/13 au 22/02/13	3	472		3527,25 € 2542,61 € 2666,36 €	20 €-10€- 8 €
Festival de spectacle jeune public Môme Enchanteur	Théâtre jeune public	Du 12/02/13 au 01/03/13	5	1248	En partenariat avec Festimôme		4,5 €- 3,5 €
Les oreilles Rouges	Chanson Jeune public	Les 04 et 05/03/13	2	435	Programmation scolaire		gratuit
Elle-s	Théâtre	08/03/13	1	83		3 423,57 €	8 €- Gratuit pour les dames
La Galerie Sonore	Spectacle de rue	1 ^{er} et 10/03/13	1	200	Réalisé avec des habitants de Noyelles. En partenariat avec Droit de Cité	2369,64 € (appel à projet « Louvre Lens)	
Histoires de Papiers	Expositio n	Du 12 au 23/03/13	1	150	Programmation Médiathèque	771,60 €	gratuit

NOM DU SPECTACLE OU DE LA MANIFESTATION	Type	PERIODE CONCERNEE	NOMBRE DE SEANCES	NOMBRE DE SPECTATEURS	Note	Coût du spectacle inclus VHR/Accueil	TARIF
Audition École de musique	Musique	19/03/13	1	150			gratuit
Nous deux	Théâtre	24/03/13	1	195		4 845,39 €	10 €8€7€
Résidence Opium du peuple	Musique	Du 25 au 29/03/13	1		Dans le cadre du Festival Les Enchanteurs en partenariat avec Droit de cité		gratuit
Concert (Festival des Enchanteurs)	Chanson française	29/03/13	1			5 100,00 €	8,00 €
Bal Tango Argentin	Danse	30/03//13	1	72		65,00 €	8,00 €et 7,00 €
Stage tango Argentin	Danse	Du 30/03/13 au 01/03/13		36	En partenariat avec Ch'ti Tango		
Comité de lecture	littérature	06/04/13	1	30	Programmation Médiathèque		Gratuit
Bébé ciné	Cinéma	06/04/13	1	25			gratuit
Ciné goûter	Cinéma	17/04/13	1	25	Programmation Médiathèque		gratuit
Réception des nouveaux arrivants	Réception	23/04/13	1	22	Service logement		Gratuit
Boucle d'or, une étrange affaire	Théâtre jeune public	24/04/13	1	160		1 588,49 €	2,00 et 4,00 €
Théâtre forum	Théâtre	27/04/13	1	96	En partenariat avec le Centre Social		gratuit
Joe Egg	Théâtre	05/05/13	1	34		5 012,00 €	8 €et 7 €
Tous en piste – Exposition sur le cirque	Expositio n	Du 14/05/ au 25/05/13	1	900			Gratuit
Spectacle cirque	Cirque jeune public	15/05/13	1	102	Programmation Médiathèque	3584,57 €	4€
Théâtre forum	Théâtre	28/05/13	1	87	En partenariat avec le Centre Social		Gratuit
Représentation scolaire	Théâtre	30 et 31/05/13	2	285	École Rostand		gratuit
Gala de danse	Danse	01/06/13	2	502	En partenariat avec le Cercle Laique		Gratuit
Représentation scolaire	Théâtre	Du 06 et 07/06/13	2	246	École Rostand		Gratuit
Concert Avenir Musical	Musique	08/06/13	1	175	Avenir Musical		gratuit
Représentation scolaire	Théâtre	Les 11 et 13/06/13	2	236	École Rostand		Gratuit
Ciné récré	cinéma	12/06/13	1	25	Programmation Médiathèque		Gratuit
Fête des lecteurs	réception	17/06/13	1	100	Programmation Médiathèque	135,23 €	Gratuit
Représentation théâtrale	Marionnet tes	18/06/13	1	135	École Cerf Hanotel		Gratuit
Spectacle	Très jeune public	19/06/13	1	32	Multi-accueil		Gratuit
Fête du collègue	Gala	21/06/13	1	315	Collège Brossolette		gratuit
Audition	Musique	29/06/13	1	145	École de musique		gratuit
Résidence Morgane de lui	Chanson française	A compter du 01/06/13			Résidence d'artistes		

NOM DU SPECTACLE OU DE LA MANIFESTATION	Type	PERIODE CONCERNEE	NOMBRE DE SEANCES	NOMBRE DE SPECTATEURS	Note	Coût du spectacle inclus VHR/Accueil	TARIF
Rentrée du collège	Accueil des 6èmes et de leurs parents	03/09/13			Collège Brossolette		
Réunion publique	Réunion	17/09/13	1	75			
Ouverture de Saison	Humour	20/09/13	1	319	Présentation de la saison culturelle	2303,30 € 682,89 €	Gratuit
Bébé ciné	Cinéma	21/09/13	1	25	Programmation Médiathèque		Gratuit
Récré ciné		25/09/13	1	25			Gratuit
Conférence de presse	Réunion	03/10/13	1				
Conférence sur sport de haut niveau	Réunion	04/10/13	1	187	Service Sport		Gratuit
Spectacle Samantha Show	Chanson	05/10/13	1	310	En partenariat avec Samantha Show		gratuit
Remise des dictionnaires au CM2	scolaire	08/10/13					
Raconte moi une histoire	littérature	09/10/13	1	15		40,62 €	Gratuit
Bertrand va vous dire quoi - théâtre	Théâtre patoisant	11/10/13	1	256		1 000,00 €	8,00 € et 7,00 €
Concert scolaire Morgane de lui	musique	18/10/13	1	325			gratuit
Concert Morgane de lui		19/10/13	1	286		130,76 €	7 € 5 € 4 €
Spectacle jeune public « La poussette à histoires... »	Théâtre jeune public	23/10/13	1	91		1 000,00 €	4,00 € - 2 €
La rentrée d'Arlette – Zidani	Humour	25/10/13	1	280		5 536,62 €	12 € - 10 € - 8 €
Ciné potage	cinéma	30/10/13	1	50			Gratuit
Salon tiot loupiot. Salon d'éveil culturel pour la petite enfance en partenariat avec Droit de Cité	Expositio ns et spectacles	Du 12 au 24/11/13	1	650		3867,90 €	gratuit
Journée conférence Éducation Nationale	conférenc e	27/11/13	1	250			Gratuit
Zef en solo - théâtre	théâtre	30/11/13	1	126		2 433,34 €	12,00 € 10,00 € 8,00 €
Concert Avenir musical concert téléthon	Musique	07/12/13	1	247			gratuit
Spectacle jeune public	musique	11/12/13	2	323			gratuit
Spectacle jeune public- séances scolaires	Théâtre jeune public	13/12/13	2	342			gratuit
Bébé ciné	cinéma	14/12/13	1	25			gratuit
Chorale -école Jean Rostand	chorale	17/12/13	2	591			gratuit
Récré ciné	cinéma	18/12/13	1	25			gratuit
Spectacle Noël école Basly	scolaire	19/12/13	1	182			gratuit
Jeune public – séances scolaires	théâtre	20/12/13	2	435			gratuit
Audition école de musique	musique	21/12/13	1	140			gratuit
				13221			

A la lecture du bilan, quelques informations complémentaires ont été fournies par Madame Banach :

- Le festival Festimômes : la convention passée avec le prestataire s'est achevée cette année. Compte tenu de la baisse de qualité de la programmation proposée et des nombreux soucis organisationnels (non respect de la jauge de la salle...), la municipalité a décidé de cesser cette collaboration.

- *Durant la saison, le centre culturel a accueilli une résidence. Il s'agit de mettre à disposition d'une compagnie la salle pour finaliser un spectacle. A noter que lors de l'attribution par la CALL de la subvention relative aux centres culturels, les « résidences » constituent un élément positif et contribuent à l'augmentation du montant alloué. A savoir que la subvention 2012 était de 11 683 €, celle de 2013 de 15 000€ soit une augmentation de 3317€.*

- *Mme Delannoy intervient concernant les représentations scolaires et déplore que le contenu ne soit pas suffisamment amplifié afin de profiter pleinement des prestations des enfants. Mme Martincic précise que l'amplification par micro serait très coûteuse. La seule solution étant de travailler avec les classes sur le placement de la voix. Des séances ont été organisées.*

Les élus se félicitent du nombre de spectateurs accueillis globalement (13221) c'est deux fois notre population.

Néanmoins Mme Delannoy fait remarquer qu'il s'agit souvent des mêmes personnes.

Enfin Mr Capillon regrette l'arrêt du festival Northsounds (devenu les sons du Nord) car c'était une rencontre intéressante. Cette manifestation s'est arrêtée les organisateurs ne donnant plus suite.

III) La programmation du centre culturel et de la médiathèque et tarification

Date et heure	Nom du spectacle	compagnie	Type de spectacle	prix	Accueil	Note	Tarif entrée
26/09/14 19h30	Ouverture de saison			1 000,00 €	Buffet fromage/charcuterie		réservation
26/09/14 20h30	Tout seul dans sa tête	Arnaud Maillard	Humour	2 100,00 €	Repas + Hébergement		
10/10/14 20h30	Sylvain cante sin père	Sylvain Tanière/Top Régie	Chanson patoisante	2 653,33 €	Repas		12 €: normal 10 €pré-vente 8 €: réduit
17/10/14 20h30	The batter's	The batter's	musique	750,00 €	Repas	Certains musiciens sont professeurs à l'école de musique	Tarif unique : 4 €
22/10/14 15h00	J'aime plus les crêpes	Les grands enfants	Théâtre jeune public	750,00 €	repas		enfant : 4 € adulte : 2 € 1 gratuité accordée au 1er accompagnant.
Du 4 au 15/11/14	Salon d'éveil culturel pour la petite		Expositions et spectacles	3000 €		En partenariat avec Droit de cité	Gratuit

enfance
Tiot
Loupiot

Du 4 au 29/11/14	Exposition « Les malles ont une histoire »	Alloeu Terre de Batailles 14-18	Exposition	Gratuit		Présentation de la malle réalisée par les collégiens noyellois	Gratuit
22/11/14	Soirée polonaise					Mise à disposition pour l'ANAFP	
28/11/14 20h30	Les décafeinés	Kim'aime mesuive	humour	5 272,00 €	Repas + Hébergement		12 €: normal 10 € pré-vente 8 €: réduit
06/12/14 18h00	Concert Harmonie	Avenir Musical	Musique			Programmé dans le cadre du téléthon	Gratuit
12/12/14 9h10 10h40	Un petit poème de rien	Articho	Théâtre jeune public séances scolaires - maternelle s			Pris en charge par le service scolaire	Gratuit
19/12/14 9h30 14h00	Chut le silence dort	Articho	Théâtre jeune public séances scolaires- primaires			Pris en charge par le service scolaire	Gratuit
Du 6 au 24/01/14	Exposition « Les malles ont une histoire »	Alloeu Terre de Batailles 14-18	Exposition	500 €+ transport		Présentation de 15 malles et panneaux	Gratuit
22/01/15	l'ennemi	En compagnie des anges	Théâtre jeune public scolaires primaires	2 500,00 €	repas	Dans le cadre de l'exposition les Malles ont une histoire	Gratuit
25/01/15 17h00	Marié à tous prix	Ça se joue	Théâtre	8 500,00 €			20 €: normal 18 € pré-vente 16 €: réduit
06/02/15 20h30	Concours d'humoristes	Jardin/cou r	Humour	3 200,00 €	repas	Festival de l'humour	Voir ci après festival de l'humour
Du 9 au 14/02/15	Salon du livre jeunesse de	Brouillons de culture	Accueil auteurs	600 €	repas	En attente de la sélection des auteurs	Gratuit

Douai

invités

13/02/15 20h30	Jean Jacques	C3j production	Humour	2 700,00 €	Repas + hébergement	Festival de l'humour	Pass : 20 €: normal 15 €: réduit
20/02/15 9h30 20h30	Les virtuoses		Humour musical	4 500,00 €	repas	Festival de l'humour une séance scolaire spectacle bénéficiant de l'Aide à la diffusion	Par soirée : 12 €: normal 10 € pré-vente 8 €: réduit
Du 23 au 27/02/15	Résidence Alzheimer mon amour	La pluie d'oiseaux et les baladins	théâtre	1 000,00 €		Co-production	
Mars 2015 (date à définir)	Partenariat Salon du polar Lens			Coût à définir (Financement CG)		Projet «Polar en boîtes » avec le collègue	Gratuit
04/03/15 15h00	Le tablier de Madame Raymonde	Émilie Délétrez	Théâtre jeune public	890,00 €	repas		enfant : 4 € adulte : 2 € 1 gratuité accordée au 1er accompagnant.
07/03/15 20h30	Toutes les mêmes	Sophie Solazzo	Seule en scène	400,00 €	repas	Programmé dans le cadre de la journée de la femme	Tarif unique : 7 € Gratuit pour les femmes
14/03/15	Rencontre avec l'auteur Marin Ledun			Prise en charge CG		Dans le cadre du salon du polar Lens 2015	gratuit
15/03/15 17h00	Les parents viennent de Mars et les enfants du Macdo	Marilu production	théâtre	4 500,00 €			10 €: normal 8 € pré-vente 7 €: réduit
Du 17 au 28/03/15	Produits et territoires en Nord Pas de Calais	Comité de promotion Nord Pas de Calais	Exposition et ateliers/rencontre	300 €+ coût ateliers			Gratuit
27/03/15 20h30	Tsigane Tango	Marilu Production	Danse/musique	3 200,00 €			Pass : 12 €
28/03/15 20h30	Bal Tango Argentin		Danse		repas	En partenariat avec Ch'ti Tango	Par soirée : 10 €: normal 8 € pré-vente 7€: réduit

10/04/15 18h	Les Paillasse 5	Sostenuto	Clown	2 200,00 €	repas	Bénéficie de l'aide à la diffusion	enfant : 4 € adulte : 6 € 1 gratuité accordée au 1er accompagnant
29/04/15 15h00	Rémi	Rémi	Chanson jeune et très jeune public	1 500,00 €	repas		enfant : 4 € adulte : 2 € 1 gratuité accordée au 1er accompagnant.
A définir	Les enchanteurs		Chanson française	5 100,00 €		En collaboration avec Droit de Cité	
Du 12 au 23/05/15	Histoire(s) d'en rire	Mots et Couleurs	Exposition s et ateliers dès 12 mois	2500€		Vernissage assuré par la section « Arts du cirque » du collège	Gratuit
21/06/15	Fête de la musique			2 000,00 €		L'idée est de proposer une scène ouverte et de travailler avec les différents services et les associations.	Gratuit

Mme Delanoy demande le genre de programmation musicale du groupe « The batters », Mme Martincic explique qu'il s'agit de Jazz-new orléans et que certains membres du groupe sont professeurs à l'école de musique.

Concernant les spectacles, elle précise aux membres de la commission qu'il lui est possible de mettre à leur disposition des invitations que le centre culturel reçoit afin qu'ils puissent s'y rendre. De plus, Mme Martincic ajoute que les membres de la commission ne doivent pas hésiter à faire partager leurs coups de cœur afin qu'ils puissent être intégrés à la programmation.

L'ensemble des tarifs ont été décidés sans désaccord, la gratuité du premier adulte accompagnant un ou plusieurs enfants à des spectacles jeune public ou familiaux (projet de la majorité municipale) est appliqué dès cette année.

⇒ En plus de ces spectacles programmés, Le centre culturel accueille des manifestations qui ont lieu chaque année de manière récurrente :

L'association Samantha Show : le 5 octobre 2014

L'Avenir Musical : concert le 13 juin 2015

Le cercle Laïque : Gala de danse les 26 et 27 juin 2015

⇒ Accueil de classes, qui chaque année, ont un projet (musique, chorale ou théâtre). Les dates seront fixées avec les enseignants dès la rentrée prochaine.

⇒ Accueil de compagnies en résidence : C'est mettre à disposition le lieu pour une période de création.

Chaque saison le centre culturel accueille une ou deux compagnies. Cette année, ce sera :

La compagnie les baladins/la pluie d'oiseaux pour une création ayant pour thème la maladie d'Alzheimer.

La compagnie fera quelques répétitions au centre culturel. La programmation du spectacle sera envisagée en début de la prochaine saison. Spectacle pour lequel la ville sera co-producteur à hauteur de 1000 €

⇒ Projet « Polar en boîtes » :

Ce projet est réalisé à l'occasion du salon du polar Lens 2015 et en partenariat avec les villes de Lens, Liévin et Angres. Il devrait être soutenu financièrement par le conseil général dans le cadre de l'aide aux micro-projets de territoire pour des actions de médiation autour du livre.

L'idée commune du projet : sur le principe des boîtes judiciaires réalisées par Michel Amelin, les groupes (en l'occurrence pour Noyelles une classe de collégiens) réaliseront une boîte artistique à partir d'un fait divers. Les productions des communes associées seront exposées lors du salon du polar et les groupes devraient rencontrer Michel Amelin.

<http://lesboitesjudiciaires.fr>

- Monsieur Le Maire : *on continue avec Sabine.*

Y-a-t-il des questions par rapport à ce compte-rendu ?

S'il n'y a pas de questions nous pouvons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

- **FINANCES DU 11/06/2014** (voir adoption du Compte-Administratif) :

- Monsieur Le Maire : *nous allons voir ce point quand nous aborderons le Compte-administratif de la ville 2013.*

4) DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

* **TRAVAUX – ENTRETIEN** :

2014-73 : encaissement des indemnités liées au sinistre survenu le 22 février 2014.

Il s'agit d'un choc de véhicule sur l'armoire de commande des feux tricolores située rue de la République.

GAN ASSURANCES nous propose une indemnité, consécutive au sinistre, déterminée par expertise et arrêtée à la somme de 6 301,20 € se décomposant comme suit :

- indemnité immédiate : 4 803,00 €
- indemnité différée, sur présentation des justificatifs : 1 498,20 €

2014-76 : encaissement des indemnités liées à un dégât des eaux survenu au 30 rue Sadi Carnot le 12 mars 2012.

Le montant de l'indemnité s'élève à 2 011,00 €

2014-86 : signature d'un contrat avec la Société SPIE, représentée par Monsieur GAILLOT Raphaël, Directeur d'Agence, et relatif à : « TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ».

Le montant des prestations s'élève à : 29 407,80 €TTC.

*** ADMINISTRATION GENERALE :**

2014-87 : signature d'une convention avec Monsieur KUMM Jérémy, administré, relatif à l'acquisition d'une robe de mariée - bustier à l'effigie de l'église et de la mairie.

Le montant de l'acquisition s'élève à 500 €

La décision n°2014/70 relative à un avenant à la décision « voyage – hébergement du site internet » est actuellement en cours de traitement auprès des services de la perception :

*** CULTURE ET FETES :**

2014-77 : signature d'un contrat de location avec le Département du Nord – Forum des Sciences représenté par Monsieur Patrick KANNER, Président du Conseil Général et relatif à la mise à disposition de « la malle découverte cosmos ».

Cette mise à disposition sera effective du 23 au 26 mai 2014 inclus, pour une présentation au public le 24 mai 2014 au à la médiathèque François Mitterrand.

Le montant de la mise à disposition s'élève à 46 € (les frais de transport et d'assurance « clou à clou » sont à la charge de l'emprunteur).

2014-80 : signature d'un contrat de prestation avec l'Association Artistique « NORDSUD » représentée par Monsieur CALCINA Jean-Pierre, Président, et relatif au droit de représentation pour la prestation « l'orchestre SEBASTIEN » qui se déroulera le 12 juillet 2014 de 21h00 à 02h00.

Le montant de la prestation s'élève à 650,00 €
Les frais de SACEM restent à la charge de l'organisateur.

2014-82 : fixation de la participation pour le repas de ducasse « moules-frites » qui se déroulera le dimanche 27 juillet 2014, comme suit :

- 12 €par adulte,
- 8 €par enfant de moins de 12 ans.

2014-84 : signature d'un contrat avec Monsieur Freddy STALL pour une prestation qui se déroulera le dimanche 27 juillet 2014.

Le montant de la prestation s'élève à 310 € ainsi que les charges du GUSO sous réserve d'une éventuelle augmentation des taux.

2014/85 : signature d'un contrat avec DIVAN PRODUCTION représenté par Monsieur Didier VANHECKE, Gérant/producteur et relatif à un spectacle intitulé « Mike présente : Les années Goldman, Génération disco, en vedette : DJ mam's » qui se déroulera le 6 septembre 2014, Place de la Libération.

Le montant de la prestation s'élève à 16 880,00 €T.T.C.

Les droits d'auteurs (SACEM et SACD) et CNV sont à la charge de l'organisateur.

*** JEUNESSE :**

2014-74 : fixation de la participation des familles pour les mini-camps comme suit :

QUOTIENT FAMILIAL	CAMPING	5 jours de fréquentation consécutifs		3 jours de fréquentation consécutifs (semaine du 28 au 30 juillet pour les 10/11 ans)		4 jours de fréquentation consécutifs (semaine du 15 au 18 juillet pour les 12-13 ans et semaine du 11 au 14 août pour les 10-11 ans)		Extérieurs 5 jours consécutifs		Extérieurs 3 jours de fréquentation consécutifs (semaine du 10 au 12 juillet et semaine du 29 au 31 juillet pour les 10/11 ans)		Extérieurs 4 jours de fréquentation consécutifs (semaine du 15 au 18 juillet pour les 12-13 ans et semaine du 11 au 14 août pour les 10-11 ans)	
		1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant
De 0 à 800	1 ^{er} enfant	43 €	28,50 €	36 €	86 €	57 €	72 €	86 €	57 €	72 €	86 €	57 €	72 €
	2 ^{ème} enfant	39 €	25,50 €	23 €	86 €	57 €	72 €	86 €	57 €	72 €	86 €	57 €	72 €
	3 ^{ème} enfant et +	37 €	22,50 €	30 €	86 €	57 €	72 €	86 €	57 €	72 €	86 €	57 €	72 €
De 801 à 1 200	1 ^{er} enfant	46 €	30 €	38 €	86 €	57 €	72 €	86 €	57 €	72 €	86 €	57 €	72 €
	2 ^{ème} enfant	42 €	27 €	35 €	86 €	57 €	72 €	86 €	57 €	72 €	86 €	57 €	72 €
	3 ^{ème} enfant et +	38 €	24 €	32 €	86 €	57 €	72 €	86 €	57 €	72 €	86 €	57 €	72 €
+ de 1 200	1 ^{er} enfant	48 €	31,50 €	40 €	86 €	57 €	72 €	86 €	57 €	72 €	86 €	57 €	72 €
	2 ^{ème} enfant	44 €	28,50 €	37 €	86 €	57 €	72 €	86 €	57 €	72 €	86 €	57 €	72 €
	3 ^{ème} enfant et +	40 €	25,50 €	34 €	86 €	57 €	72 €	86 €	57 €	72 €	86 €	57 €	72 €

Les tarifs Noyellois seront applicables aux Loisonnais.

2014-75 : fixation de la participation des familles pour les centres de loisirs été :

QUOTIENT FAMILIAL	PRIMAIRES ET ADOS	5 jours de fréquentation consécutifs	À la journée	Extérieurs 5 jours consécutifs	Extérieurs à la journée repas compris
De 0 à 800	1 ^{er} enfant	27 €	7 €	54 €	14 €
	2 ^{ème} enfant	23 €	6 €	54 €	14 €
	3 ^{ème} enfant et plus	21 €	5 €	54 €	14 €
De 801 à 1 200	1 ^{er} enfant	30 €	7.5 €	54 €	14 €
	2 ^{ème} enfant	26 €	6.5 €	54 €	14 €
	3 ^{ème} enfant et plus	22 €	5.5 €	54 €	14 €
+ de 1 200	1 ^{er} enfant	32 €	8 €	54 €	14 €
	2 ^{ème} enfant	28 €	7 €	54 €	14 €
	3 ^{ème} enfant et plus	24 €	6 €	54 €	14 €

QUOTIENT FAMILIAL	MATERNELS	5 jours de fréquentation consécutifs	À la journée repas compris	À la journée sans repas	Demi-journée sans repas	Extérieurs – journée sans repas	Extérieurs – demi-journée sans repas	Extérieurs 5 jours de fréquentation consécutifs repas compris	Extérieurs à la journée repas compris
De 0 à 800	1 ^{er} enfant	27 €	7 €	5 €	3 €	10 €	6 €	54 €	14 €
	2 ^{ème} enfant	23 €	6 €	4 €	2.5 €	10 €	6 €	54 €	14 €
	3 ^{ème} enfant et plus	21 €	5 €	3 €	2 €	10 €	6 €	54 €	14 €
De 801 à 1 200	1 ^{er} enfant	30 €	7.5 €	5.5 €	3.5 €	10 €	6 €	54 €	14 €
	2 ^{ème} enfant	26 €	6.5 €	4.5 €	3 €	10 €	6 €	54 €	14 €
	3 ^{ème} enfant et plus	22 €	5.5 €	3.5 €	2.5 €	10 €	6 €	54 €	14 €
+ de 1 200	1 ^{er} enfant	32 €	8 €	6 €	4 €	10 €	6 €	54 €	14 €
	2 ^{ème} enfant	28 €	7 €	5 €	3.5 €	10 €	6 €	54 €	14 €
	3 ^{ème} enfant et plus	24 €	6 €	4 €	3 €	10 €	6 €	54 €	14 €

Les tarifs Noyellois seront applicables aux Loisonnais.

2014-78 : fixation des tarifs pour la BOUM du CMJ qui se déroulera le mercredi 28 mai 2014 au foyer municipal comme suit :

- Entrée :
 - * 6 € non déguisé,
 - * 4 € déguisé,
 - * gratuit pour les jeunes du cube.
- Boisson : 1 €

2014-79 : fixation du tarif pour le séjour été 2014 qui se déroulera du 31 juillet au 13 août 2014, au PRADET (côte d'azur) pour les 6/14 ans, comme suit :

- 375 € le 1^{er} enfant,
- 350 € le deuxième.

2014-81 : signature d'une convention avec la BASE DE SAINT LEU représentée par Monsieur Jean Pierre BOSINO, Président et relative à :

- * l'hébergement sur la base de loisirs avec notre matériel,
- * l'accès pour les enfants du groupe à toutes les infrastructures et activités non encadrées est proposée par la base de loisirs sans coût supplémentaire et ceci :
 - du 15 juillet au 18 juillet 2014 : 24 enfants âgés de 12 à 13 ans et 3 accompagnateurs,
 - du 21 juillet au 25 juillet 2014 : 24 enfants âgés de 14 à 16 ans et 3 accompagnateurs,
 - du 28 juillet au 30 juillet 2014 : 24 enfants âgés de 10 à 11 ans et 3 accompagnateurs,
 - du 04 août au 08 août 2014 : 24 enfants âgés de 12 à 13 ans et 3 accompagnateurs,
 - du 11 août au 14 août 2014 : 24 enfants âgés de 14 à 16 ans et 3 accompagnateurs.

La pratique des activités tir à l'arc et patinoire se fera avec un nombre maximum de 12 enfants, ces activités se dérouleront selon un planning établi à l'avance.

Le montant total de la prestation pour les 6 semaines s'élève à 5 670,80 €
Un acompte de 25% soit un montant de 1 417,70 € sera versé.

* SENIORS :

2014-83 : fixation de la participation pour le voyage à BAGATELLE dans le cadre du voyage des aînés qui se déroulera le jeudi 11 septembre 2014 à 25 €

- Monsieur Le Maire : avez-vous des questions par rapport à ces décisions ?

Pas de question, nous pouvons passer au point suivant.

5) ADOPTION DU COMPTE-ADMINISTRATIF 2013 DE LA VILLE :

Ce document a été présenté lors de la commission des finances du 11 juin 2014 à laquelle étaient présents, Messieurs Alain ROGER, Maire, Bernard FINEZ, Philippe HERBEZ, Madame Maryvonne POULAIN.

I) Aspects réglementaires

Définition

Le compte administratif constitue le compte rendu de la gestion du maire (ordonnateur) pour l'exercice écoulé.

Il retrace les ouvertures cumulées de crédits en dépenses et en recettes votées par l'assemblée, les dépenses et les recettes effectuées par l'ordonnateur au cours de l'exercice écoulé, y compris celles engagées mais non encore payées ou encaissées (restes à réaliser), et constate les résultats comptables.

Principes :

A chaque budget correspond un compte administratif.

Il est obligatoire et obéit aux mêmes principes d'annualité, d'unité, de sincérité que le budget.

Il obéit aux mêmes règles de forme, de convocation de l'assemblée et de quorum que le budget.

Les montants inscrits au compte administratif doivent être en concordance avec ceux figurant au compte de gestion.

Le compte de gestion est établi par le receveur municipal et retrace le bilan de la collectivité et les opérations d'encaissement des recettes et de paiement des dépenses effectuées pour le compte de la collectivité.

Modalités :

Préparation par l'ordonnateur, obligatoirement au vu du compte de gestion fourni préalablement par le receveur municipal.

Présentation à l'assemblée par un président désigné expressément pour la séance spécifique au cours de laquelle il est débattu et adopté.

Cette désignation obligatoire est retracée dans la délibération constatant l'adoption du compte administratif.

L'ordonnateur peut assister aux débats mais il doit impérativement se retirer au moment du vote, car il ne peut pas être juge et partie.

II) Vue d'ensemble du compte administratif 2013 (voir page 6 et 7) :

A) Section de fonctionnement :

dépenses 2013 : 8 523 344,98 €

recettes 2013 : 9 335 264,43 €

excédent fonctionnement 2012 reporté : 288 194,98 €

Le total (réalisations + report) de la section de fonctionnement du compte administratif 2013 de la commune présente un excédent de 1 100 114,43 €

B) Section d'investissement :

dépenses 2013: 1 159 931,98 €

recettes 2013: 1 560 279,77 €

restes à réaliser en dépenses: 2 157 322,39 €

restes à réaliser en recettes: 1 631 308,10 €

Déficit d'investissement 2012 reporté : 486 293,44 €

Le total de la section d'investissement (réalisations + report + restes à réaliser) 2013 présente un déficit de 611 959,94 €

Le total cumulé du compte administratif 2013 de la commune présente un excédent de 488 154,49 €

III) Présentation détaillée de la section de fonctionnement :

A) Répartition des dépenses par chapitre (page 8 du CA) :

Chapitre 011	: charges à caractère général	2 312 443,38 €
Chapitre 012	: charges du personnel	4 718 233,58 €
Chapitre 65	: charges de gestion courante	303 341,71 €
Chapitre 66	: charges financières	232 525,58 €
Chapitre 67	: charges exceptionnelles	16 359,20 €
Chapitre 042	: opération d'ordre entre sections	940 441,53 €
TOTAL		8 523 344,98 €

B) Répartition des recettes par chapitre (page 8 du CA) :

Chapitre 70	: Produit des services et du domaine	282 234,43 €
Chapitre 73	: Impôts et taxes	4 441 386,07 €
Chapitre 74	: Dotations et participations	3 126 229,92 €
Chapitre 75	: Autres produits de gestion courante	499 655,79 €
Chapitre 013	: Atténuation de charges	302 567,78 €
Chapitre 77	: Produits exceptionnels	535 154,98 €
Chapitre 042	: Opération d'ordre	148 026,39 €
Résultat reporté		288 194,98 €
TOTAL		9 623 459,41 €

Nous pouvons retrouver le détail par article de ces dépenses et recettes de fonctionnement aux pages 13 ,14,15,16 et 17 du compte administratif.

IV) Présentation détaillée de la section d'investissement (page 9) :

a) Répartition par chapitre des dépenses 2013 :

Chapitre 16 : Remboursement d'emprunts	530 690,69 €
Chapitre 20 : Frais d'étude et de logiciels	42 377,68 €
Chapitre 21 : Acquisition de matériel, terrains, bâtiments	231 584,22 €
Chapitre 23 : Travaux	195 432,40 €
Chapitre 27 : Autres immobilisations financières	10 200,00 €
Chapitre 45 : Travaux GIRZOM	1 614,60 €
Chapitre 040:Opération d'ordre entre sections	148 026,39 €
Chapitre 041: Opération patrimoniales	6,00 €
Restes à réaliser 2013 :	2 157 322,39 €
Solde d'exécution négatif 2012	486 293,44 €
Total général	3 803 547,81 €

b) Répartition par chapitre des recettes 2013 :

Chapitre 10 : Dotation et fonds propres	330 941,33 €
Chapitre 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisés	111 810,51 €
Chapitre 13 : Subvention	173 040,21 €
Chapitre 165 : Dépôt et cautionnement	3 190,19 €
Chapitre 27: Autres immobilisation financières	850,00 €
Chapitre 040 : Opération d'ordre entre sections	940 441,53 €
Chapitre 041:Opération patrimoniales	6,00 €
Restes à réaliser 2013	1 631 308,10 €
Total général 2013	3 191 587,87 €

Nous pouvons retrouver le détail des dépenses et des recettes d'investissement dans l'annexe ci-jointe.

V) État de la dette :

Les pages numérotées de 32 à 39 sont consacrées à la dette de la ville.

Au 01 janvier 2013, le capital restant du s'élevait à 5 621 410,14 € et à 5 090 719,45 € au 31 décembre.

L'annuité payée pour l'exercice 2013 s'élevait à 762 773,01 €. Elle est composée de 530 690,69 € de capital et de 232 082,32 € d'intérêts.

La page 38 est relative à l'utilisation de la ligne de trésorerie durant l'année 2013.

Enfin en page 50, 51, 52 et 53 sont reprises les garanties d'emprunt accordées par la commune.

VI) Les subventions :

En page 55 et 56, sont inscrites toutes les subventions accordées aux associations.

Le système de calcul mis en place les années précédentes a de nouveau été utilisé afin de déterminer objectivement la subvention de chaque association.

VII) Les effectifs municipaux :

Les pages 57, 58, 59 et 60 du compte administratif permettent de renseigner sur les effectifs municipaux par filières et grades statutaires au 31 décembre 2013.

VIII) Les taux de contribution directe :

La page 66 donne les informations relatives aux bases et aux taux d'imposition de l'année 2013.

IX) L'affectation des résultats (page 67) :

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de la façon suivante (réalisée de manière anticipée lors du vote du BP 2013).

La section de fonctionnement 2013 présente un excédent de 1 100 114,43 €

Il propose de couvrir le déficit d'investissement à hauteur de 611 959,94 € et de reporter le solde en section de fonctionnement pour un montant de 488 154,49 €

- Monsieur Le Maire : concernant ce compte-administratif, au niveau de la vue d'ensemble en section de fonctionnement, les dépenses 2013 s'élèvent à 8 523 344,98 €.

Les recettes à 9 335 267,43 €, l'excédent de fonctionnement 2012 reporté à 288 184,98 €, ce qui nous donne un excédent en section de fonctionnement à 1 100 114,43 €.

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 1 159 931,98 €, les recettes à 1 560 279,77 €, les restes à réaliser en dépenses à 2 157 322,39 €, les restes à réaliser en recettes à 1 631 308,10 €, le déficit d'investissement 2012 reporté est de 486 293,44 €, donc, la section d'investissement présente un déficit de 611 959,94 €.

Le total cumulé du compte-administratif de la commune présente donc un excédent de 488 154,49 €.

Si nous rentrons un peu dans le détail, au niveau des dépenses de fonctionnement :

** au chapitre 011 : charges à caractère général, nous en avons pour un montant de 2 312 443,38 €, ce qui fait une augmentation des charges de 9% pour cette année 2013, tout en sachant qu'en 2012 nous avons fait là, une baisse de 4,5%.*

Cette augmentation est due principalement au chauffage, avec une augmentation de 50 000 € par rapport à l'année précédente, aux fournitures : 32 000 €, aux prestations de services : 66 000 €, donc, par exemple pour le voyage en Autriche nous avons déjà donné une somme de 10 000 € en 2013 alors que le voyage a lieu en 2014.

Des études pour 10 000 €, la maintenance des photocopieurs pour 10 000 € et aussi certaines actions qui ne sont pas annuelles, par exemple, le forum des associations qui a lieu lui par exemple tous les deux ans, comme il a eu lieu en 2013, il a fallu compter ces charges à caractère générale.

Au niveau des charges de personnel, nous en avons pour un montant de 4 718 233,58 €, là, nous sommes en augmentation par rapport à l'année précédente de 1,14 %.

Cette augmentation est due essentiellement aux charges patronales, ce qui veut dire qu'entre 2012 et 2013, nous avons maintenu nos charges de personnel.

Au niveau du chapitre 65, les charges de gestions courantes, elles se montent à 303 341,71 €.

Ces charges concernent les indemnités d'élus, les subventions aux associations et également au Centre Communal d'Actions Sociales.

Ces charges ont baissé de 6,85 % par rapport à 2012.

Au niveau des intérêts d'emprunt, les charges financières se montent à 232 525,58 €.

Les charges exceptionnelles, c'est à dire les subventions exceptionnelles plus les bourses et aides aux étudiants se montent à 16 359,20 €.

Et l'opération d'ordre entre section que l'on retrouve régulièrement. Nous allons retrouver cette dépense de fonctionnement en recettes d'investissement, pour un montant de 940 441,53 €.

Ce qui nous fait un total de dépenses de fonctionnement de 8 523 344,98 €.

Au niveau des recettes de fonctionnement, le chapitre 70 : produits des services et du domaine, là c'est essentiellement les régies pour un montant de 282 234,43 €, c'est en augmentation de 4,4 % par rapport à 2012.

Les impôts et taxes, impôts directs et la subvention de la communauté d'Agglomération de Lens-Liévin pour 4 441 386,07 €. Là, c'est en augmentation de 9,5% par rapport à 2012.

Dotations et participations, c'est essentiellement la Dotation Globale de Fonctionnement, la Dotation de Solidarité Urbaine et la Dotation de la Caisse d'Allocations Familiales pour un montant de 3 126 229,92 €, là, une augmentation de 4%.

Les autres produits de gestion courante : 489 655,79 €, c'est en augmentation de 180%, mais bon, il ne faut pas tenir compte de cette augmentation de 180% puisque nous avons récupéré dans cette somme là, les loyers de l'espace santé.

Le chapitre 13, atténuations de charges : 302 567,78 €, c'est le remboursement des maladies des employés mais également le remboursement des contrats AIDES et aussi des délégations syndicales auprès du centre de gestion.

Les produits exceptionnels : 535 154,98 € correspondent aux ventes que nous avons effectuées plus les sinistres.

Au niveau des ventes, nous avons vendus les anciens services techniques pour 193 000 €, la garage qui se trouve rue du 14 juillet pour un montant de 21 000 €, la parcelle à SAGETRA : 40 100 €, des parcelles Impasse Fleury à Pas-de-Calais Habitat pour 205 000 €, une parcelle à Monsieur LORTHIOS, rue Joseph Haj également pour 33 000 € et l'échange de terrains SWABINSKI pour un montant de 26 526 €.

Donc, ce qui fait qu'au niveau des ventes de terrains il y en a pour 518 626 €.

L'opération d'ordre : 148 026,39 € que nous retrouvons en dépenses d'investissement.

Et le résultat reporté qui est l'excédent de fonctionnement de 2012, de 288 194,98 €.

Le total des recettes en fonctionnement s'élève à 9 623 459,41 €.

Au niveau de la section d'investissement, les dépenses.

Au chapitre 16, vous avez les remboursements d'emprunts pour un montant de 530 690,69 €.

Au chapitre 20 : frais d'études et de logiciels : 42 377,68 €.

Au niveau des études vous avez la cité Deblock, maîtrise d'œuvre pour 24 700 €, le Plan Local pour 6 817,20 €, des logiciels pour les élections, l'état civil, le service RH et la bibliothèque pour 10 537,56 €.

Au niveau du chapitre 21 : acquisition de matériel, de terrains et de bâtiments : 231 584,22 €.

Les plus grosses opérations sont l'acquisition de la parcelle rue de Wingles pour 8 687,74 €, c'est cette parcelle qui se trouve au bout de l'Impasse Fleury qui nous a permis de faire le retournement pour le camion poubelle, ce sont des parcelles que nous avons achetées à Maisons et Cités.

Ensuite l'échange SWABINSKI : 27 820,45 €, ERDF – autres réseaux, ce sont les raccordements chez AKERYYS pour 2 378,45 €, acquisition de matériel pour le centre technique, il y avait le tracteur pour 90 000 € et du petit matériel pour un total de 103 269,78 €, du matériel de bureau et informatique, ce sont essentiellement des ordinateurs, du mobilier pour 11 580,77 €, c'est du mobilier pour les écoles Rostand, Jean-Moulin et Basly.

Et ensuite autres immobilisations corporelles pour 63 277,26 €, nous avons des panneaux de signalisation pour 3 013 €, ensuite service jeunesse – acquisition de tentes : 27 209,56 €, c'était pour le séjour à Chantilly.

Ensuite, 3 831,09 €, écoles, Kaléïdo et ASVP, c'est du matériel également.

Et en autres, 27 725,23 € correspondant au matériel pour la musculation, des caméras au cimetière, des caméscopes, des appareils photos, de la communication et du petit matériel.

Tout cela pour un montant de 231 584,22 €.

Au chapitre 23, les travaux pour un montant de 195 432,40 €.

Là, vous avez le chéneau au complexe et les menuiseries du hall pour 562 €, ce sont exclusivement les diagnostics amiante.

Ensuite, terrasse – toiture au complexe sportif Léo Lagrange – étanchéité des vestiaires pour un montant de 100 972,73 €.

Le centre technique municipal, ça c'est des petites sommes 284 €.

Renforcement de l'éclairage public : 449 €.

Des panneaux de signalisation et l'escalier à la bibliothèque et à la médiathèque pour un montant de 10 252 €, les berges du 14 juillet pour 14 232 €.

Nous avons les travaux de réseaux Impasse Fleury : 6 237 €, l'éclairage public rue de Courteline pour 3 500 € et rue Rostand pour 31 325,20 € et la réfection des trottoirs pour 122 603,10 €.

Cela correspond à un total de 195 432,40 €.

Autres immobilisations financières pour 10 200 €, c'est le prêt que nous avons fait à l'USN.

Les travaux GIRZOM, Cité Deblock : 1 614,60 €.

Opérations d'ordre entre sections : 148 026,39 €, c'est la contre partie en recette de fonctionnement.

Le chapitre 41 : opérations patrimoniales : 6 € que nous retrouvons en recettes, c'est un équilibre et une rectification qui a été apportée suite à un chiffre qui avait été mal placé en 2013.

Le total des restes à réaliser : 2 157 322,39 €. Ça concerne essentiellement la Cité Deblock.

C'est à dire que les GIRZOM ne sont pas faits, ensuite les travaux Maisons et Cités, c'est exactement pareil, il y a des dépenses qui sont engagées mais qui n'ont pas encore été réalisées, elles le seront courant 2014.

Et le solde d'exécution, c'est le déficit 2012 qui est à reporter bien évidemment en dépenses de 486 293,44 €, ce qui nous donne un total général de 3 803 547,80 €.

Au niveau des recettes, nous avons les Dotations et les Fonds propres pour un montant de 330 941,33 €.

C'est exclusivement le FCTVA pour un montant de 312 000 € et la taxe d'urbanisme pour 12 000 €.

L'excédent de fonctionnement capitalisé, c'est la couverture du déficit 2012 avec les restes à réaliser : 111 810,51 €, les subventions : 173 040,21 €.

La subvention pour les chéneaux du complexe sportif et les menuiseries pour 6 736 €, c'est l'ancienne DGE, maintenant nous l'appelons la DETR.

Ensuite, 20 312 €, ce sont les chéneaux du complexe et les menuiseries du hall, c'est la subvention du Conseil Général.

La Fédération Départementale de l'Énergie nous a subventionné pour l'enfouissement des réseaux rue du 14 juillet pour un montant de 82 300 €.

Au niveau du service technique, nous avons également perçu une subvention DETR pour un montant de 61 451,12 €.

Et la Dotation Parlementaire de 2 033,09 €, essentiellement pour l'acquisition du matériel du service technique.

Ensuite, dépôt et cautionnement : 3 190,19 € correspondant aux cautions de tous les professionnels de l'espace santé.

850 € : autres immobilisations financières, c'est les remboursements du prêt à l'USN.

Opérations d'ordre entre sections, nous retrouvons les 940 441,53€ en dépenses de fonctionnement, et le reste à réaliser 2013 pour 1 631 308,10 € ce sont des subventions que nous attendons des GIRZOM, de la Soginorpa et de la FDE pour la Cité Deblock.

Le total des recettes 2013 est de 3 191 587,87 €.

En ce qui concerne l'état de la dette, au 1er janvier 2013, notre capital restant dû s'élevait à 5 621 410,14 € et au 31 décembre de l'année 2013 à 5 090 719,45 €.

L'annuité payée pour l'exercice 2013 : 762 773,01 €, elle est composée de 530 690,69 € en capital et 232 082,32 € en intérêts.

Nous avons optimisé au niveau de la ligne de trésorerie, donc 500 000 € que nous avons remboursé sur 2 mois et au niveau des intérêts ça nous a coûté 8 500 € d'intérêts.

Les subventions municipales, vous les avez pages 55/56, comme les années précédentes, nous avons essayé de ne pas y toucher donc elles sont équivalentes à l'année précédente.

Vous avez également le tableau des effectifs municipaux dans les pages 57/58/59 et 60, là, pareil, en 2013 nous n'avons pas fait d'embauche de contrat à durée indéterminée.

Le taux de contribution direct, pas d'augmentation en 2013 comme en 2012.

Et l'affectation des résultats, la section de fonctionnement en 2013 présente un excédent de 1 100 114,63 €.

Je vous propose de couvrir avec cette somme le déficit d'investissement à hauteur de 611 959,94 € et de reporter le solde en section de fonctionnement pour un montant de 488 154,49 €.

Voilà l'explication du compte-administratif 2013, si vous avez des questions à poser bien évidemment, nous sommes là pour y répondre avec mes techniciens et les responsables de la comptabilité.

- Madame Maryvonne POULAIN : les spécialistes, vous pouvez me ré expliquer un petit peu, le compte 192 que nous avons dans le détail des recettes en investissement ?

Parce que là, c'est vrai qu'il serait nécessaire de refaire un récapitulatif des ventes que nous avons faites parce que depuis 2011 comme SAGETRA, 40 100 € qui passe à 50 000 €, qui revient à 40 000 €, ce qui sont payées et pas payées.

Mais là le 192, je voudrais savoir un petit peu à quoi ça correspond.

- Monsieur Stéphane MAKOWIECKI : l'article 192 constate la plus value ou la moins value d'une cession.

C'est une écriture d'ordre qui fait partie des critères de cession lors d'une cession il y aura trois écritures, la prix de vente (écriture réelle au 775) ; la sortie d'actif (écriture d'ordre 675/2113 par exemple) et la constatation plus ou moins value (écriture d'ordre 676/192 par exemple).

- Madame Maryvonne POULAIN : oui. Donc on retrouve maintenant en 776 ou en 773.

- Monsieur Stéphane MAKOWIECKI : oui exactement, nous devons retrouver les mêmes sommes.

C'est pour cela que quand nous avons envoyé le Conseil Municipal, nous avons supprimé cette liste.

Parce qu'en commission nous avons ce document là, mais le détail du 192, nous l'avons enlevé volontairement.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, parce que finalement le BP 2013, nous avons parlé de la vente du terrain de CERF, mais vous m'avez dit en commission de finances qu'il n'a pas été vendu, donc là, vous l'avez remis sur le bon coin, je ne sais pas, où ailleurs, il y avait 245 000 €, Pas-de-Calais Habitat ça a été payé cela ? C'est fait ?

- Monsieur Le Maire : oui, c'est fait.

- Monsieur Stéphane MAKOWIECKI : les 220 000 €.

- Madame Maryvonne POULAIN : après, il y avait la maison DESSINGES, elle est reportée au BP 2014, 196 000 €, c'est cela ?

- Monsieur Stéphane MAKOWIECKI : nous avons signé pour 200 000 €.

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : les 193 000 €, ce sont les anciens services techniques.

- Madame Maryvonne POULAIN : les anciens services techniques qui n'ont pas été payés les services techniques ?

- Monsieur Le Maire : si.

- Madame Maryvonne POULAIN : nous en avons pour 206 000 € au BP 2014. 306 000 €, il y avait l'ermitage, la rue du 10 mars.

Et après le terrain SAGETRA, c'était pas 50 000 €, c'était 40 000 € ?

- Monsieur Stéphane MAKOWIECKI : nous l'avons vendu 40 000 €, nous l'avons mis à 50 000 € au BP 2013.

- Madame Maryvonne POULAIN : ce serait bien quand même, que nous ayons un récapitulatif des ventes, pour nous ça nous permettra de au moins de

- Monsieur Le Maire : nous allons vous faire un récapitulatif des ventes avec ce qui a été payé et ce qui est en cours d'acquisition.

- Madame Maryvonne POULAIN : donc là, c'est bien cela, il

- Monsieur Le Maire : depuis quand, vous voulez un récapitulatif ? 2011 ?

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, 2011, de toute façon il y a encore quoi, la MAPAD a vendre ?

Et ensuite, il y avait la ligne de trésorerie, en 2013 nous avons la Cité Deblock, elle a servi pour autre chose, vous nous l'avez dit, mais en 2014, nous en refaisons une pour la Cité Deblock ?

- Monsieur Le Maire : oui.

- Madame Maryvonne POULAIN : cette fois-ci, ça avance ?

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : il y a toujours un décalage au moment où nous demandons la subvention aux financeurs et au moment où nous payons les entreprises.

Nous payons les entreprises et ensuite nous pouvons seulement solliciter la subvention, donc il y a toujours un décalage.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, c'était l'explication que nous avons déjà eu au préalable.

- Monsieur Le Maire : d'autres explications ?

S'il n'y a pas d'autres explications, si les groupes ont des commentaires à faire, vous pouvez les faire, allez-y et après vos commentaires, je sortirai pour le passage au vote.

Pas de commentaires ?

- Monsieur Alain VANTREPOTTE : moi, je vais en faire un au nom du groupe « l'essentiel c'est Noyelles ».

En ce qui me concerne, c'est la première fois que j'assiste à une présentation, à un compte municipal.

J'ai noté trois choses.

La première, c'est qu'effectivement, nous arrivons à un excédent de plus de 400 000 €.

La ville a continué à se désendetter.

Et que les taux d'impositions n'ont pas augmenté.

Voilà les grandes lignes que j'ai retenu.

Nous avons la chance d'être dans une commune qui vit, une commune qui se transforme et ceci malgré la crise.

J'ai noté qu'Alain avait su faire prospérer la ville, à apporter un bon souffle, que les services public sont de qualités, les projets sont ambitieux.

Au nom du groupe, je tenais à te féliciter, à t'assurer que tu as toujours notre soutien.

Je vous propose donc d'adopter ce compte-administratif 2013 de la ville.

- Monsieur Le Maire : ok, merci.

Je vais sortir et puis comme cela, Maurice va pouvoir prendre ma place pour présider le vote du compte-administratif.

- Monsieur Maurice BERNARD : je pense que nous allons pouvoir passer au vote du compte-administratif.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble		4	
Avenir et progrès		3	
TOTAL	22	7	

Adopté à la majorité.

- Monsieur Le Maire : merci à ceux qui m'ont fait confiance, comme je l'ai toujours dit ma volonté est de gérer la ville en bon père de famille.

Tant que je le pourrai, je n'augmenterai pas les impôts des administrés, ça c'est clair, comme je l'ai dit également, les efforts à faire en priorité c'est à la collectivité et non aux habitants.

Ici pour 2014, il n'y aura pas d'augmentation des impôts locaux et fonciers, enfin des taux.

J'espère que je pourrai continuer sur la même voie pour les années à venir, de toute façon, c'est notre volonté, tout en continuant à développer les services à la population, parce que je pense qu'il est important surtout dans notre région, où l'on a une population défavorisée, de leur apporter un maximum de service.

Nous continuerons sur cette voie, bien évidemment, en essayant de développer au maximum notre commune.

Il est certain que dans les années à venir, nous devons sûrement emprunter mais les emprunts seront calculés comme je l'ai fait les années précédentes, et donc, il n'y a pas de raison que nous ne puissions pas continuer sur cette même voie à moins que, mais là, je ne pourrais rien y faire, à moins que les Dotations de l'État baissent de façon phénoménales.

Mais apparemment, d'après les échos que j'ai pu avoir, normalement, ça devrait rester stable, pas augmenter, ils n'augmenteront pas, ça c'est sur mais par contre, elles devront rester stables, c'est quand même une bonne nouvelle dans la conjoncture actuelle.

6) ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2013 DE LA VILLE :

C'est le document émis par le comptable public retraçant la gestion 2013 de la commune. Il doit être identique au compte administratif de la commune.

- Monsieur Le Maire : c'est le document établi par le comptable public et chaque année, nous devons le voter bien évidemment, ce document est en cohérence avec le compte-administratif de la commune.

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

7) ADOPTION DU RAPPORT DE DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE 2013 :

En 2013, la commune a reçu 688 317 euros au titre de la DSU. L'utilisation de cette dotation doit faire l'objet d'une délibération qui sera transmise à la préfecture.

Désignation	Coût 2013	Financement
Centre de loisirs sans hébergement	457 762,65 €	Participation des familles: 30 330,32 € CAF : 234 548,64 €
École de musique	145 668,84 €	Conseil Général : 4 632,13 € Participation des familles : 5 200,00 €
Centre Social KALEIDOSCOPE	428 705,11 €	CAF: 87 319,96 € Subventions : 32 020,20 € Participation des familles: 6 287,65 €
Bibliothèque Audiothèque	334 392,99 €	Participation des familles: 1 749,07 € Conseil Général : 5 000,00 €
Centre Culturel	142 517,29 €	Participation des familles : 18 324,00 € CALL : 10 802,00 €
Multi-Accueil Françoise DOLTO	202 180,28 €	Participation des familles : 20 476,17 € CAF: 61 582,13 €
Cantine scolaire	137 136,59 €	Participation des familles : 98 049,02 €
Colonies de vacances	28 869,23 €	Participation des familles : 12 300,00 € CAF : 6 515,22 €
Total	1 877 232,98 €	

- Monsieur Le Maire : c'est un rapport que nous devons voter chaque année et qui est en suite transmis à la préfecture.

la DSU est versée aux villes les plus pauvres de France, hélas, nous en faisons partie.

Comme elle est versée par l'État, l'État veut savoir comment est utilisée cette somme.

Nous l'avons utilisé pour les centres de loisirs sans hébergement, pour l'école de musique, pour le centre Social Kaléïdo, pour la bibliothèque, pour le centre culturel, pour le multi-accueil, pour la cantine scolaire et pour les colonies de vacances.

Ce sont principalement des subventions que nous utilisons en faveur de la jeunesse.

Concernant ce rapport,

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

8) ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR :

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de voter le règlement intérieur du conseil municipal (annexe 1).

- Monsieur Le Maire : le règlement intérieur est un document obligatoire que nous devons approuver en début de chaque mandat.

Ce règlement intérieur reprend les réunions de conseil municipal, les commissions, les tenus de séances du conseil, les débats, les votes, les délibérations, les compte-rendus des débats et les dispositions diverses.

Notamment, dans ces dispositions diverses, il y a la parole donnée aux groupes politiques à l'intérieur du Noyelles actu et bien évidemment, sur internet.

Quand nous nous sommes rencontrés avec les différents groupes politiques, toi, tu n'étais pas là Hervé, tu étais excusé, au niveau de l'encart dans le Noyelles actu. Pour les expressions politiques, il a été décidé de donner 25 % à chaque groupe et 50 % au groupe l'Essentiel c'est Noyelles.

Ce qui correspond à peu près à 1 000 caractères pour vous et à 2 000 caractères pour nous.

Concernant ces modalités, je vous demanderai de vous rapprocher de Marc pour la transmission des informations.

Les documents seront à nous transmettre à une certaine date pour que nous puissions les intégrer à notre planning, donc, c'est Marc qui récoltera les informations, mais moi également, nous vous enverrons nos deux boîtes mail, celle de Marc et la mienne pour avis avant parution parce que bien évidemment, il y a des choses que nous ne devons pas intégrer dans l'expression publique, des choses pas exemple diffamantes.

À ce niveau là, il y a aura une information à nous envoyer au préalable, nous vous enverrons un retour en vous précisant si c'est OK, de toute façon, il n'y a pas de raison que ce ne soit pas OK.

Nous nous connaissons assez pour savoir comment on doit écrire les choses pour la population, tout cela c'est retranscrit dans le règlement intérieur.

Au niveau de l'attribution des locaux, un local est attribué à chaque groupe, au 10 rue de la République, un pour chaque groupe politique.

Pourquoi le 10 rue de la République ?

Parce que c'est beaucoup plus simple.

Ce sont des locaux qui sont mis à disposition, vous pouvez y aller quand vous voulez, ça ne gêne en rien la gestion municipale ou la gestion associative ou la gestion des salles pour la population.

Maintenant, si vous avez des questions à poser concernant ce règlement intérieur.

- Monsieur Hervé JANISZEWSKI : nous déménagerons fin août, début septembre.

- Monsieur Le Maire : oui, ce n'est pas à quelques jours près.

- Madame Annie DELANNOY : tu sais où il se trouve ?

- Monsieur Hervé JANISZEWSKI : 10 rue de la République.

- Madame Annie DELANNOY : oui, mais...

- Monsieur Hervé JANISZEWSKI : moi je sais à peu près.

- Monsieur Le Maire : c'est l'ancien local de FO et FO prend votre place.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : ah bon !

- Monsieur Le Maire : comme cela et bien comme FO ne va pas à la salle des fêtes le week-end, c'est beaucoup plus simple.

- Monsieur Hervé JANISZEWSKI : il n'y a pas de téléphone, pas de ligne internet.

- Monsieur Le Maire : ce n'est pas compliqué à mettre une ligne téléphonique.

Il suffit de passer par le bureau de Fred, ce n'est pas un problème.

- Madame Maryvonne POULAIN : est-ce que vous pouvez me confirmer ce qui a été dit pendant la réunion, c'est à dire que nous aurons au moins les dates de parution largement avant, c'est à dire trois semaines, parce qu'en plus, comme il faut vous le donner pour que vous puissiez voir si il n'y a pas de changement à opérer.

Donc nous l'aurons bien trois semaines comme ça a été dit ?

- Monsieur Le Maire : Marc à chaque fois, vous enverra un mail en vous indiquant la date de remontée maximum des informations.

- Madame Maryvonne POULAIN : d'accord et au niveau, nous avons dit quand on avez eu la trame pour justement nous faciliter la tâche.

- Monsieur Le Maire : c'est pareil.

- Madame Maryvonne POULAIN : trouver une phrase, avec une photo de la tête de liste et notre nom du groupe, tout cela c'est vu ?

- Monsieur Le Maire : c'est pour cela que je vous demande de rencontrer Marc, comme cela il aura tous les éléments et il pourra vous expliquer.

Disons que nous pourrons commencer à partir de septembre, si vous le voulez.

- Madame Maryvonne POULAIN : c'est à dire, celui qui sortira en septembre ?

- Monsieur Le Maire : en septembre.

- Madame Maryvonne POULAIN : vous nous aviez dit que s'il y avait le moindre problème nous pouvions toujours revenir sur le règlement, réajuster les problèmes que nous pouvions rencontrer.

- Monsieur Le Maire : si nous voyons qu'il y a des choses à modifier, nous pouvons revenir dessus.

- Madame Maryvonne POULAIN : et au niveau d'internet, comment nous pouvons fixer pour internet, parce que autant que sur le Noyelles c'est facile 25 %.

- Monsieur Le Maire : et bien c'est pareil, enfin je ne suis pas un professionnel mais nous allons créer une page spéciale expression politique qui aura la forme d'un format A4.

- Madame Maryvonne POULAIN : d'accord, vous allez créer carrément une page.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : vous allez avoir une petite tête.

- Madame Maryvonne POULAIN : Monsieur Le Maire dans l'édito a aussi une petite tête.

- Monsieur Le Maire : après tu sais Daniel il y a beaucoup de gens qui regardent à la loupe.

- Madame Maryvonne POULAIN : non, mais il y a des personnes qui ne sont pas venues voter et qui se demandent qui et qui et qui représente qui. Il ne faut pas croire que nous sommes tous connus, même Monsieur Le Maire.

- Monsieur Le Maire : tout à fait, quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

9) VENTE DE PARCELLES RUES DE COURTAIGNE ET JOSEPH HAY A PAS-DE-CALAIS HABITAT :

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le 13 novembre 2013, ce dernier l'a autorisé à racheter auprès de l'Établissement Public Foncier, les parcelles cadastrées AI 436, 437, 943, 950, 951, 1 149, 1 150, 1 281, 1 282, 1 285 et 1 231 pour 3 195 m² et destinées à la construction des 36 logements rue Joseph Hay, rue de Courtaigne pour un montant de 276 181,25 €

Il s'agit à présent pour la commune de revendre ce foncier à Pas-de-Calais Habitat.

FRANCE DOMAINE a été saisi et considère que cet ensemble de parcelles nettoyées de toute construction peut être estimé à 324 000 € libre d'occupation, frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

*- **Monsieur Le Maire** : je vous rappelle que le 13 novembre 2013, vous m'avez autorisé à racheter auprès de l'EPF ces différentes parcelles pour un montant de 276 181,25 €*

Maintenant, il faut les revendre à Pas-de-Calais Habitat pour qu'ils puissent construire ces 36 logements.

Je vous propose de les vendre au montant estimé par le service des domaines soit 324 000 €

Pas de questions concernant ce point ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité .

10) MISE EN PLACE DE LA PRIME DE FONCTIONS ET DE RESULTATS (PFR) :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la Prime de Fonctions et de Résultats instaurée en 2011 a pour objet de remplacer certains régimes indemnitaires existants (ex. : Indemnité Forfaitaire pour travaux Supplémentaires, Indemnité d'Exercice des Missions des Préfectures, Indemnité d'Administration et de Technicité..). Cette PFR ne se cumule pas avec ces régimes.

Il ne s'agit donc pas d'une nouvelle prime mais d'une substitution afin de regrouper divers régimes jusqu'alors adoptés par la collectivité.

La PRF est applicable pour le cadre d'emploi des attachés territoriaux.

La composition de la PFR est de deux parts :

- une part « fonctionnelle » déterminée en fonction du niveau d'expertise de l'agent,
- une part « liée aux résultats individuels » déterminée en fonction d'une évaluation annuelle sur la manière de servir.

Le principe pour chacune des deux parts est la fixation d'un coefficient multiplicateur de 1 à 6 la part fonctionnelle et de 0 à 6 pour la part liée aux résultats.

Des arrêtés individuels sont ensuite établis pour chaque bénéficiaire.

- ***Monsieur Le Maire** : il paraît que ce sont toujours les cordonniers les plus mal chaussés Monsieur Le DGS ?*

- ***Monsieur Marc GOSCIANSKI** : je confirme Monsieur Le Maire.*

- ***Monsieur Le Maire** : c'est simplement une mise en conformité avec les textes, parce que depuis 2011, normalement, nous devons remplacer tout le régime indemnitaire par cette prime de fonction et de résultat pour les cadres administratifs, c'est à dire Marc, Stéphane et Khadija.*

Ça n'a pas été fait, donc, comme c'est un nouveau mandat, nous profitons de l'occasion pour régulariser et être réglo avec la loi.

Ce ne sont pas des primes supplémentaires, c'est simplement les textes qui changent.

Concernant ce point,

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

11) CREATION D'UNE COMMISSION D'ACCESSIBILITE :

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipalité de l'article L.2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que pour les communes de 5 000 habitants et plus, il y a lieu de créer une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal les membres suivants :

- collège des élus : 5 membres :

- * Monsieur Le Maire, Président,
- * Madame Joëlle COCHEZ pour le groupe « Agir, ensemble ! »,
- * 2 membres pour le groupe « l'essentiel c'est Noyelles »,
- * 1 membre pour le groupe « Avenir et Progrès ».

- collège des experts et des usagers : 3 membres :

- * Monsieur NAPIERALA, Directeur en retraite de LA VIE ACTIVE,
- * Mademoiselle MOUNINE Houria, administrée,
- * Monsieur MARION, administré (à confirmer).

- Collège des associations : 3 membres :

- * Monsieur LAURENT Augustin, SECOURS POPULAIRE (à confirmer),
- * 2 associations à déterminer.

- Monsieur Le Maire : *comme vous le savez dans les communes de plus de 5 000 habitants c'est obligatoire de la créer.*

Ce que je vous propose, c'est un collège des élus composés de 5 membres, moi en tant que président, Joëlle pour représenter le groupe « Agir, ensemble », Daniel pour représenter le groupe « Avenir et progrès », c'est cela ? Tu n'étais pas au courant ?

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : *si, si.*

- Monsieur Le Maire : *Et bien maintenant tu l'es.*

Et Bernard FINEZ et Maurice BERNARD pour représenter le groupe « l'essentiel c'est Noyelles ».

Ensuite, nous avons un collège d'experts et des usagers, trois membres.

Il y a Monsieur NAPIERALA, retraité de la Vie Active, MOUNINE Houria qui est administrée et qui travaille ici en bas et Monsieur MARION qui faisait déjà parti de cette commission et qui habite juste en face.

Au niveau des collèges et associations, Monsieur Augustin LAURENT, nous avons essayé de le joindre au téléphone mais je n'ai pas réussi à le contacter, mais s'il est d'accord, je pense qu'il n'y aura pas de soucis à ce niveau là.

Madame Séverine LECLERCQ en tant que présidente de l'association des familles et Madame TOURNANT en tant que présidente du club du sourire car je pense qu'il est important également d'avoir des personnes âgées, car elles sont confrontées régulièrement à ces problèmes d'accessibilité.

Concernant la création de cette commission,

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

12) ENQUETE PUBLIQUE – PLAN DE GESTION PLURIANNELE DES OPERATIONS DE DRAGAGE DE L'UNITE HYDROGRAPHIQUE COHERENTE NUMERO 7 – CANAL DE LENS :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une enquête publique présentée par les Voies Navigables de France, s'est déroulée du 19 mai au 19 juin 2014 inclus soit 32 jours, pour les communes de Noyelles-sous-Lens, Harnes, Courrières, Sallaumines, Loison-sous-Lens.

Il indique que le siège de l'enquête publique était situé à Noyelles-sous-lens et que le commissaire enquêteur a assuré une permanence le samedi 14 juin 2014 de 9h à 12h00 en mairie (autres permanences dans chacune des villes susmentionnées).

Conformément à l'arrêté préfectoral du 22 avril 2014, le conseil municipal est tenu de donner un avis par délibération sur la présente enquête publique, soit dès l'ouverture de l'enquête publique, ou au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête.

La présente enquête concerne donc les opérations de dragage d'entretien soumises à autorisation (articles L 214-1 code de l'environnement : loi sur l'eau).

Il s'agit en l'espèce du dragage du canal de Lens de 2014 à 2022 tous les 2 ans.

Définition

L'eau des fleuves et canaux transporte de nombreuses particules au fil du temps : les sédiments. L'accumulation des sédiments réduit progressivement la profondeur du cours d'eau, ralentit son débit et devient un obstacle au transport fluvial.

Le dragage consiste à prélever l'excès de sédiments afin d'assurer le bon écoulement des eaux.

Le plan privilégie le dragage mécanique , réalisé à l'aide d'une pelleuse.

Les sédiments sont transportés par voie d'eau et stockés dans des installations de dépôt réalisées à cet effet. Les conditions de stockage sont encadrées et contrôlées régulièrement par VNF.

Des enjeux économiques et environnementaux

Le dragage régulier est indispensable pour garantir une profondeur suffisante des eaux pour naviguer (enjeu économique important : trafic de marchandises 2012 = 12,23 millions de tonnes de marchandises pour la région avec augmentation de 33 % sur 10 ans).

Le dragage permet de préserver l'environnement (pour un bon état chimique et écologique des masses d'eau).

Concernant le patrimoine naturel, la faune et la flore, les dragages sont encadrés par l'ensemble des réglementations liées à la protection de la nature. Des mesures compensatoires peuvent être mises place dès lors que des impacts négatifs sur l'environnement n'ont pu être évités.

Durant le chantier, une surveillance quotidienne des zones de protection est assurée.

Monsieur Le Maire indique par ailleurs au Conseil Municipal que sur le territoire de Harnes, il y aura aussi restauration des berges avec tunage en bois (adoucissement de l'inclinaison de la berge).

*- **Monsieur Le Maire** : il y a une enquête publique qui a été présentée par les Voies Navigables et qui s'est déroulée du 19 mai au 19 juin pour les communes de Noyelles- Harnes-Courrières-Sallaumines et Loison-sous-Lens.*

Le siège de l'enquête c'était Noyelles et le commissaire a assuré une permanence pour recueillir les informations et les requêtes des personnes le samedi 14 juin de 9h00 à 12h00.

Bien évidemment, il n'y a eu aucune requête, généralement comme toute enquête publique, c'est vrai que les gens se déplacent très peu.

Le Conseil Municipal est donc tenu de donner un avis par délibération sur cette enquête.

Le principe, c'est le dragage du canal qui va se faire entre 2014 et 2022 tous les deux ans et les boues recueillies seront déposées dans les deux espaces qui seront prévus à cet effet et qui ont déjà été utilisés pour le précédent dragage.

Il y en a une qui est pratiquement pleine et puis après ils vont déverser dans la deuxième.

De toute façon c'est la loi, on nous demande notre avis mais il n'y a pas grand chose à dire la dessus de toute façon, ça permet surtout de préserver l'environnement parce que c'est quand même important de le draguer parce que les boues que nous récupérons ce n'est peut-être pas tout bon, donc c'est quand même important de le draguer.

*- **Madame Annie DELANNOY** : je trouve que c'est bien pour l'environnement que l'on drague le canal mais par contre je ne vois pas comment on peut préserver le patrimoine naturel « la faune et la flore » s'il y a des dragages tous les deux ans ?*

La faune et la flore, ça se fait sur des années et des années, à chaque fois qu'il y aura des dragages et des travaux, cette petite fleur qui pousse de toute façon, je trouve que c'est vraiment paradoxal de parler de cela.

Je vois qu'il est noté qu'il y a une protection de la nature.

- Monsieur Le Maire : oui, c'est cela, je pense surtout qu'ils parlent de la période où ils vont draguer le canal, c'est à dire qu'au moment où ils vont draguer le canal, ils vont faire très attention à la faune et à la flore pour ne surtout pas la détruire.

- Madame Annie DELANNOY : comment ?

Tu vois le genre de travaux, nous en avons déjà eu et c'est impossible.

- Monsieur Le Maire : peut-être en préservant les berges.

- Monsieur Bernard FINEZ : ils ne vont pas sur les parquets latéraux parce que les boues automatiquement repartent dans l'axe du canal quand on enlève par exemple 80 cm dans l'axe du canal, les boues latérales automatiquement redescendent.

- Madame Annie DELANNOY : oui, nous savons comment cela se passe, mais quand tu vois la zone qui est à traiter. Quand tu vois cette zone, tu te dis que c'est impossible qu'elle soit préservée.

C'est impossible.

- Monsieur Bernard FINEZ : la végétation pousse très bien, ça fait trois ans que nous remettons du poisson dans le canal.

- Madame Annie DELANNOY : tu es très optimiste.

- Monsieur Bernard FINEZ : ça fait trois ans que nous remettons du poisson dans le canal, 500 kg par an.

- Madame Annie DELANNOY : oui que l'on remet des poissons, ça ne s'appelle pas de la protection de la nature cela.

- Monsieur Bernard FINEZ : il y a quand même le bassin de détournement qui se trouve au niveau du pont de chemin de fer qui sert de frayère, car il a été aménagé en frayère et une autre frayère au niveau de Courrières, des pontons qui ont été installés, ça ne se fait quand même pas en un an.

- Madame Annie DELANNOY : oui mais les poissons ce n'est pas forcément la « faune et la flore ».

- Monsieur Bernard FINEZ : ça en fait parti.

- Madame Annie DELANNOY : ça en fait parti mais ce n'est pas grand chose.

- Monsieur Bernard FINEZ : la faune c'est un côté, la flore c'est l'autre.

- Madame Annie DELANNOY : j'ai déjà assisté, je sais ce que c'est.

- Monsieur Bernard FINEZ : mais si nous n'enlevons pas les boues automatiquement la végétation de toute façon ne prendra pas.

- Madame Annie DELANNOY : oui, c'est cela, nous en revenons à ce que j'ai dit, d'accord pour le canal mais on ne parle pas de préservation de la « faune et de la flore », à part que nous remettons du poisson.

- Monsieur Bernard FINEZ : ça en fait partie quand même.
- Madame Annie DELANNOY : ça en fait partie, mais qu'est-ce que c'est que la « Faune et la Flore » ?

Ce n'est pas que le poisson du canal, si ?

- Monsieur Bernard FINEZ : non, c'est tout ce qui est aménagement, tout ce qui est berge, tout ce qui permet au poisson de vivre.

Si nous laissons les 80 cm de boues au milieu, automatiquement...

- Madame Annie DELANNOY : nous en revenons à la même chose, nous n'allons pas nous friter pendant deux heures sur la même chose.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : c'est rempoissonner tous les ans ?

Le poisson n'a pas l'air de rester à ce que l'on m'a dit ?

- Monsieur Bernard FINEZ : ça, après le poisson il est libre.
- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : oui, mais on rempoissonne.
- Monsieur Bernard FINEZ : s'il y a un moyen pour empêcher le poisson d'aller ailleurs.
- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : mettre un barrage.
- Monsieur Le Maire : il y a déjà des frayères qui ont été créées, donc, plus ou moins le poisson arrive quand même à se reproduire et même s'il ne reste pas en totalité il y en a quand même qui reste.
- Monsieur Bernard FINEZ : avant c'était zéro, depuis quelques années c'est 500 kilos par an, donc il y a quand même de l'amélioration mais après c'est sûr.
- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : parce qu'il semblerait qu'ils partent dans le canal.
- Monsieur Bernard FINEZ : ils peuvent rejoindre le canal.
- Monsieur Le Maire : mais sinon, nous pouvons rajouter au niveau de la ville, que l'on s'intéresse fortement à cette « faune » et à cette « flore » et qu'ils fassent attention lorsqu'il va y avoir du dragage pour préserver le milieu naturel.
- Madame Annie DELANNOY : oui parce que c'est difficile, mais c'est vrai que ça va beaucoup plus loin.
- Monsieur Le Maire : nous pouvons rajouter cette observation.
- Madame Annie DELANNOY : le couloir ne comprend pas les poissons qui sont dans le canal, il y a des animaux, des bêtes et des insectes.
- Monsieur Le Maire : nous allons le rajouter sur la délibération.
- Madame Annie DELANNOY : je ne sais pas si c'est compatible mais...
- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : il doit y avoir des zones d'humidification ?

- Monsieur Bernard FINEZ : j'ai assisté à une réunion une première fois et il est bien précisé qu'il ne faut pas que la barge aille à telle distance par rapport aux berges et ils avaient expliqué justement que lorsqu'ils dégagent la partie centrale automatiquement les boues reviennent et c'est pour cela qu'il y a un cycle de fait parce que nous faisons un tel malaxage au niveau de l'eau qu'il y a automatiquement des dépôts qui se produisent après.

Dans l'eau, l'eau est complètement noire, les dépôts reviennent et les dépôts qui viennent par les conduits qui sont au niveau des raffineries qui ramènent tout ce qui est extension de Lens-Liévin et tout cela, il y a pollution également, c'est pour cela que régulièrement il faut draguer une partie, une certaine longueur du canal où les dépôts se font le plus rapidement du fait que ça sort des canalisations de l'A21.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : mais il y a aussi le problème qu'il n'y a pas beaucoup de courant.

- Monsieur Bernard FINEZ : oui justement, ça fait des dépôts automatiquement.

- Monsieur Maurice BERNARD : il faut savoir qu'il y a trois bassins.

À l'origine il a été créé trois bassins.

Le premier bassin aujourd'hui, il est complètement chargé, donc, il est rempli.

La faune et la flore sont réinstallées sur ce bassin, les herbes et les fleurs poussent sur ce premier bassin.

Ce premier bassin ne sera pas concerné par le dragage.

Le dragage va se poursuivre au delà de 5 % à l'avant vers le pont de la CCR.

S'il y a du mouvement ce sera au dessus de la moitié dure, à moins qu'on le mette dans le bassin n°2 et ensuite dans les années à venir dans le bassin n°3 qui sont déjà faits.

Il n'y aura pas d'excavation, il n'y aura pas de creusement, il n'y aura pas d'engins de chantier, il n'y aura que la grue qui sera sur la berge et les camions qui vont ramer et qui vont déverser dans les réserves.

- Monsieur Hervé JANISZEWSKI : c'est effectivement les camions qui vont passer sur la berge qui est problématique pour le peu de faune qu'il y a là bas.

- Monsieur Bernard FINEZ : le chemin de roulement des véhicules est au moins à 10 mètres par rapport à la berge.

- Madame Annie DELANNOY : mais nous savons que c'est la proximité qui fait un couloir vert, si c'est parcellé, ça ne sert à rien.

- Monsieur Le Maire : de toute façon, nous n'avons pas le choix. Mais c'est vrai que nous pouvons leur demander de faire attention lorsqu'ils vont draguer le canal, à tout ce qui est faune, flore, préservation des berges, ça nous pouvons le noter il n'y a pas de soucis.

- Monsieur Hervé JANISZEWSKI : je voulais revenir sur ce qu'avait dit Maurice et qui est important également.

Effectivement nous draguons tous les deux ans, le premier bassin est plein et le deuxième le sera rapidement.

Sur le principe dès que ce sera fini et quand il faudra récupérer le terrain à nu, il faudrait peut-être penser inscrire dans la délibération, expliquer qu'après 2020 et peut-être même avant, il faut qu'ils trouvent un endroit où stocker.

En attendant, il faut qu'ils entretiennent.

- Monsieur Le Maire : oui, l'entretien c'est pareil.

- Madame Maryvonne POULAIN : concernant, on dit : les conditions de stockage sont encadrées et contrôlées par VNF, je veux dire, il y a des résultats qui sont donnés, vous les avez ?

- Monsieur Le Maire : non.

- Madame Maryvonne POULAIN : et on ne peut pas les avoir ?

- Monsieur Le Maire : il faut leur demander. C'est vrai que nous n'avons jamais eu aucun résultat.

- Madame Annie DELANNOY : au début nous en avions, moi je les avais.

- Monsieur Le Maire : au début mais depuis ce temps là, nous ne les avons plus.

Je ne sais pas s'ils font un relevé régulier ou pas, où s'ils déposent les boues et après...

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : c'était noté dans le contrat, ils devaient vous fournir une série de résultats au début.

Nous n'avons pas été assez exigeants dans un premier temps.

- Monsieur Maurice BERNARD : les boues sont aujourd'hui dans les bassins.

J'explique rapidement, au fond il y a une bache, une bache très épaisse qui est imperméable, dans le milieu du bassin, ils ont fait une ouverture qui permet à toute la flotte qui est dans le bassin de revenir sur un mini bassin qui se trouve le long de la berge, si vous le prenez vous allez le voir, et c'est là, que vont les prélèvements et en fonction, je dirais des pollutions qu'il peut y avoir dans ces prélèvements, ils font un retour au canal calibrés.

C'est à dire que si c'est fort pollué, ils vont envoyer, je vais dire 2 litres à l'heure dans le canal et si ce n'est pas pollué, aujourd'hui, c'est ouvert.

Aujourd'hui, les boues dans le premier bassin sont pratiquement asséchées, il n'y a plus d'écoulement donc je pense qu'il ne doit plus y avoir de contrôle.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : je trouve que c'est quand même un peu aberrant, c'est à dire que l'on dépollue en partie, on extrait de la pollution et on la rejette dans le canal, ça aurait dû partir dans une centrale spécifique.

- Monsieur Maurice BERNARD : c'est récupéré au fond du bassin.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : c'est toi qui le dit.

- Monsieur Maurice BERNARD : il y a une tonne de boues.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : non, je te parle des écoulements. Tu viens de dire que les écoulements sont mesurés et rejetés.

De toute manière c'est une ligne en particulier, plus cette pollution, moins on en remet et moins il y a de pollution et plus nous rejetons d'eau, à priori c'est bien un récoltage de pollution.

Pourquoi le réinjecter dans le canal, c'est aberrant, c'est une démarche aberrante.

- Monsieur Maurice BERNARD : c'est réglementé.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : ça reste quand même une démarche aberrante.

- Madame Annie DELANNOY : au départ, on parlait d'un confinement total, je suis étonnée.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : oui dans notre esprit c'était, parce que moi, je suis aller voir, ces cochonneries, c'est pestilentiel, c'est bizarre, c'est gras, j'ai toujours cru que ça partait en décharge à Courrières. Je n'ai jamais imaginé, parce que je ne l'ai pas lu, que ça repartait dans le canal.

Voilà, moi en tant que citoyen, je trouve cela aberrant.

- Monsieur Le Maire : c'est pour cela qu'il faut demander à avoir les résultats régulièrement des analyses qui sont faites parce que cela c'est important.

- Madame Annie DELANNOY : sinon, c'est qu'au début il y avait des études.

- Monsieur Le Maire : concernant ce point à l'ordre du jour,

Quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès			3
TOTAL	26		3

Adopté à la majorité.

13) SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS – PROJET DE DEPLACEMENTS URBAINS (PDU) :

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal que par délibération en date du 13 février 2014, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle a prononcé l'arrêt de son projet de Plan de Déplacements Urbains (PDU).

Il s'agit de formuler des observations sur le projet de Plan de Déplacements Urbains élaboré par le Syndicat Mixte des Transports dans le cadre de la phase de concertation obligatoire des personnes publiques, dont les communes font parties, et de la population.

Le Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle donc a arrêté un document de référence pour le Plan de Déplacements Urbains lors du Comité Syndical du 13 février 2014, pour le soumettre d'une part à la consultation obligatoire des élus et personnes publiques associées, et d'autre part à l'ensemble de la population via une concertation publique préalable. Celle-ci se déroulera entre le 10 juin et le 5 juillet et se traduira notamment par la tenue, sur le territoire de la CALL, de deux réunions publiques à Lens et Liévin et la mise en œuvre d'une exposition itinérante.

Le document qui pourrait ainsi être amendé entrera ensuite en phase d'enquête publique, à compter de février 2015 et pour une durée de 1 mois minimum, pour validation définitive et approbation en Comité Syndical courant juin 2015 après modifications éventuelles.

Ce projet de Plan de Déplacements Urbains (PDU) est élaboré à l'échelle du périmètre des transports publics (soit 115 communes regroupant 600 500 habitants sur les territoires d'Artois Comm, de la CAHC et de la CALL).

Adopté pour une durée de 10 ans, il doit :

- définir des principes d'organisation des transports, de la circulation et du stationnement,
- équilibrer les besoins de mobilité avec la protection de l'environnement et de la santé,
- définir l'usage coordonné de tous les modes de déplacements, promouvoir les modes les moins polluants et les moins consommateurs d'énergie,
- renforcer la cohésion urbaine et sociale.

Il est constitué d'un diagnostic et d'un programme d'actions.

LE DIAGNOSTIC relève les caractéristiques locales liées à une mobilité hétérogène, principalement orientée vers les pôles urbains, à la faible motorisation du public des cités minières, à un réseau routier accidentogène, des voies cyclables inadaptées et un fret routier très important.

LE PROGRAMME D'ACTION se décompose en 5 grands axes stratégiques.

Axe 1 : articuler les politiques de transport et d'urbanisme pour faciliter les mobilités alternatives :

- * fiche 1 : contribuer à l'organisation du territoire par la mise en place d'axes structurants de transports collectifs,
- * fiche 2 : garantir les performances des axes structurants pour garantir leur attractivité,
- * fiche 3 : donner une nouvelle image au réseau de transport collectif,
- * fiche 4 : articuler l'offre classique avec les lignes structurantes,
- * fiche 5 : veiller à une amélioration continue des lignes classiques,
- * fiche 6 : assurer un service, y compris dans les zones peu denses grâce au transport à la demande,
- * fiche 7 : mettre en place une tarification attractive,

- * fiche 8 : connecter le territoire au réseau de transport métropolitain,
- * fiche 9 : penser un réseau accessible aux personnes à mobilité réduite,
- * fiche 10 : créer et conforter les lieux d'intermodalité,
- * fiche 11 : densifier autour des points stratégiques du réseau de transport collectif,
- * fiche 12 : faire des pôles d'échanges des éléments de dynamisation urbaine,
- * fiche 13 : lier urbanisation et mobilité en milieu rural et périurbain,
- * fiche 14 : penser la mobilité comme une des bases du projet.

Axe 2 : favoriser de nouveaux usages de l'automobile complémentaire aux autres modes :

- * fiche 1 : hiérarchiser les voiries,
- * fiche 2 : adapter le jalonnement et étudier des outils de gestion des flux sur le réseau magistral,
- * fiche 3 : expérimenter de nouveaux usages sur le réseau magistral,
- * fiche 4 : étudier et soutenir l'émergence de véhicules propres et de bornes de charge pour les véhicules électriques,
- * fiche 5 : intégrer le stationnement dans la politique globale de mobilité,
- * fiche 6 : animer et appuyer la mise en œuvre d'un plan vélo,
- * fiche 7 : mettre en œuvre le schéma piéton sur le territoire.

Axe 3 : valoriser la voie d'eau, le fer et l'intermodalité pour le transport de marchandises :

- * fiche 1 : rationaliser les livraisons en ville,
- * fiche 2 : promouvoir l'intermodalité, l'usage du rail et la voie d'eau.

Axe 4 : communiquer auprès des différents publics et accompagner les initiatives pour faciliter la mise en œuvre du PDU :

- * fiche 1 : promouvoir les démarches du Plan de Déplacements Entreprises (PDE),
- * fiche 2 : promouvoir les démarches du Plan de Déplacements Etablissements Scolaires (PDES),
- * fiche 3 : communiquer auprès des publics cibles pour les sensibiliser aux nouvelles mobilités,
- * fiche 4 : communiquer sur une offre à destination des touristes et autres personnes extérieures.

Axe 5 : assurer un suivi des objectifs en vue d'une évaluation du PDU :

- * fiche 1 : mise en place d'un observatoire des déplacements sur le territoire,
- * fiche 2 : mise en place d'instances de concertation pour le suivi et l'évaluation du PDU.

- Monsieur Le Maire : le syndicat mixte des transports en date du 13 février 2014 a prononcé l'arrêt de son projet de plan de déplacement urbain.

Il s'agit de formuler des observations sur le projet de déplacement urbain élaboré par le SMT dans le cadre de la phase de concertation obligatoire des personnes publiques dont les communes font parties et de la population.

Ce projet de plan de déplacement urbain est élaboré à l'échelle du périmètre des transports publics, donc 115 communes, 600 000 habitants sur les territoires d'Artois Comm, de la CALL et de la CAHC.

Il est adopté pour une durée de 10 ans. Il a pour objectif de définir les principes d'organisation des transports de circulation et de stationnement, d'équilibrer les besoins de mobilité avec la protection de l'environnement et de la santé, définir l'usage coordonné de tous les modes de déplacement, promouvoir les modes les moins polluants et les moins consommateurs d'énergie et renforcer la cohésion urbaine et sociale.

Le programme d'action est articulé autour de 5 axes.

Les politiques de transports et d'urbanisme pour faciliter les modalités alternatives, favoriser de nouveaux usages de l'automobile complémentaire aux autres modes, valoriser la voie d'eau, le fer et l'intermodalité pour le transport de marchandises, communiquer auprès des différents publics et accompagner les initiatives pour faciliter la mise en œuvre du PDU et assurer un suivi des objectifs en vue d'une évaluation du PDU.

Le document fait 380 pages.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : alors ?

- Monsieur Le Maire : je vous l'ai résumé, maintenant, il suffit de donner des observations.

En gros, il faut que notre schéma de cohérence territorial soit rédigé en 2016-2017.

Je pense qu'il faut déjà s'appuyer sur ce PDU, pour anticiper la révision du SCOT.

C'est à dire qu'actuellement avec le BHNS qui va passer sur la route nationale, nous sommes contraints dans un rayon de 500 mètres à 50 logements à l'hectare.

Pour nous, 50 logements à l'hectare, c'est énorme, de toute façon, nous avons eu la grosse problématique avec la Cité Deblock à régler.

Maisons et Cités a été obligé de faire un petit collectif en bordure de route pour arriver à tenir ces 50 logements à l'hectare.

Je pense qu'il faut profiter de ce PDU pour insister sur le fait que ces 50 logements à l'hectare dans le rayon de 500 mètres, ça ne convient pas du tout.

Je pense plutôt qu'il faudrait partir sur des axes prioritaires qui seront définis par la Communauté d'Agglomération ou par le SMT, pour dire de densifier à ces endroits là, par exemple au niveau des gares, pourquoi ne pas prendre des points stratégiques au long de ce corridor de la RN pour déterminer des points de densification.

Mais ne pas garder ce corridor de 500 mètres sur toute la longueur du BHNS.

Pour nous, c'est vraiment pénalisant. Je pense que cela c'est déjà un point que l'on doit indiquer nous, à notre niveau.

Ensuite apparemment, d'après ce que j'ai pu voir avec les collègues, ils ne parlent pas des voies réservées au vélo.

Je pense que cela aussi c'est important de l'acter.

- Madame Annie DELANNOY : surtout que l'on fait une commission d'accessibilité.

- Monsieur Le Maire : voilà, ça également c'est important.

Au niveau de l'accessibilité dans les parcs d'activités, là c'est pareil, c'est une réflexion qui a été faite au niveau de la Communauté d'Agglomération, mais nous sommes aussi concernés.

Ils parlent très peu de la desserte de ces zones d'activités par les automobiles, que ce soit par les camions de marchandises ou par les automobiles, je pense qu'il faut insister également la dessus.

Leur demander qu'ils revoient toutes ces parties au niveau de l'accessibilité dans ces zones d'activités, parce que nous le voyons, quand on accède à notre zone pour les camions c'est galère.

Le fléchage est très mal fait, ils ne savent pas par où passer.

Je pense qu'il y a tout ce point là également, à revoir.

Ce sont des problématiques qui nous concernent mais qui concernent également les autres communes.

Je pense que dans le cadre de ce PDU, il est important pour nous de le signaler.

Après si vous voyez d'autres choses à rajouter, n'hésitez pas, nous sommes là pour en discuter et également pour les rajouter.

- Monsieur Daniel WAWZYNIAK : il faudrait voir les horaires, parce que si des personnes en ont besoin pour aller travailler. Je ne sais pas comment vous appelez cela ?

- Monsieur Le Maire : BHNS, Bus à Haut Niveau de Services.

- Monsieur Daniel WAWZYNIAK : connaître les horaires.

- Monsieur Le Maire : pour le moment nous ne savons rien du tout.

- Monsieur Daniel WAWZYNIAK : si nous essayons de rapprocher des zones d'activité, il faut voir si les horaires correspondraient.

- Monsieur Le Maire : personnellement, je ne suis pas convaincu par le BHNS, alors que j'étais convaincu par le TRAM, même si ça coûté beaucoup plus cher, je me disais que le TRAM aller être un nouveau moyen de transport, quelque chose qui était innovant, et à partir où c'est quelque chose d'innovant, il y a peut être la curiosité des gens à le tester et peut-être à l'appriivoiser et puis à l'utiliser de plus en plus souvent.

Par contre, le Bus à Haut Niveau de Services, c'est quoi ? C'est un bus qui va avoir une voie qui va lui être dédié, qui va passer un peu plus régulièrement que les autres bus mais est-ce que cela va changer le comportement des gens, je ne suis pas convaincu.

- Monsieur Hervé JANISZEWSKI : c'est transversal. Pour descendre la route nationale, on dessert les centres villes mais pour rattraper le bus ou le TRAM, la personne qui habite le centre de Noyelles, pour arriver là bas, il doit descendre à pied, en voiture tu ne pourras pas stationner.

- Monsieur Le Maire : il faut insister sur les voies secondaires et tertiaires car systématiquement ça va avoir un impact.

Les gens qui empruntaient régulièrement la route nationale, comme nous allons créer un BHNS, si il y a création d'un BHNS, systématiquement les voies vont rétrécir, les véhicules vont circuler moins vite donc les gens vont prendre ou le réseau secondaire ou le réseau tertiaire.

C'est à dire que nous risquons d'avoir un afflux de véhicules dans le centre ville.

C'est pareil, il va falloir bien réfléchir à cela parce que nous risquons à un moment donné d'être complètement bloqué.

Déjà là, nous le voyons actuellement quand il y a un accident sur la rocade ou quoi que ce soit, nous sommes complètement à saturation au niveau du centre ville.

Il y a pas mal de réflexion à avoir, sincèrement, je n'ai pas tout lu, j'ai survolé les grandes lignes parce que 380 pages de toute façon c'est imbuvable. En fait, nous faisons confiance aux techniciens, nous avons la chance d'être à la CALL, donc, nous pouvons faire confiance aux techniciens de la CALL, pour nous dire ce qu'il faut rajouter ou améliorer.

Mais l'idéal, serait qu'ils viennent et qu'ils nous fassent je veux dire une lecture beaucoup plus complexe de ce document, ici, en conseil municipal, ou en réunion publique.

Je pense que ce sera fait par la suite, parce que si le BHNS est au goût du jour et bien là, il va falloir recommencer tout le processus qui avait été fait au départ.

- Monsieur Hervé JANISZEWSKI : sur le principe, 5 axes c'est bien.

- Monsieur Le Maire : oui.

- Monsieur Hervé JANISZEWSKI : l'écriture est bien faite. Mais l'impact nous ne le voyons pas.

- Monsieur Le Maire : oui c'est cela, la problématique est là.

- Monsieur Hervé JANISZEWSKI : tout ce que je sais, c'est que le gamin qui veut aller à l'école, s'il doit être à 8h00 au matin à Béhal, il devra se lever à 6h00.

- Monsieur Le Maire : et pour nous, qu'elles sont les contraintes parce que je pense qu'il y en aura plus que davantage, ça c'est clair.

- Monsieur Hervé JANISZEWSKI : alors que ça devrait être le contraire. Si nous sommes partis sur des axes structurants, prioritaires au niveau des transports, l'objectif est que le Noyellois de base puisse l'utiliser.

- Monsieur Le Maire : le plus facilement possible. C'est à dire, à la limite qu'il y ait un moyen de transport ici, qui le prenne jusqu'à la route nationale pour prendre le BHNS.

Sinon, ça ne sert à rien du tout, si c'est pour que la personne prenne sa voiture, qu'il va la mettre rue de Courtaigne, rue Joseph Hay ou dans les rues perpendiculaires pour lui prendre le BHNS, ça ne sert à rien.

- Monsieur Hervé JANISZEWSKI : moi, je suis d'accord avec le TRAM ou le BHNS si on l'utilise à bon escient.

N'importe quel bled autour doit être en mesure de stationner autour pour prendre le train, le TRAM, et puis on arrive directement sur son lieu de travail à 50 mètres ou 100 mètres près.

C'est logique.

- Monsieur Le Maire : c'est pour cela que je me pose la question de savoir si le BHNS pourra fonctionner à un moment donné.

- Monsieur Bernard FINEZ : c'est le même trajet que le TRAM.

- Monsieur Le Maire : en plus, Douai au départ, partait sur un TRAMWAY maintenant ils sont partis sur un bus à haut niveau de service.

Valenciennes, à lui, son TRAMWAY, ça fonctionne bien, mais le problème c'est que nous ne pouvons même pas faire la liaison LENS-VALENCIENNES, tout simplement parce qu'il n'y a pas de compatibilité.

- Monsieur Hervé JANISZEWSKI : mon père prenait le bus, il prenait la ligne LENS-DOUAI, je ne crois pas qu'il y ait beaucoup plus de monde aujourd'hui dans le bus qu'avant.

- Monsieur Le Maire : beaucoup moins. Avant, tu prenais le bus, je ne vais pas dire qu'ils étaient pleins mais ils étaient bien remplis.

Maintenant, tu regardes dans les bus, il y a deux ou trois personnes à l'intérieur.

Je vous propose de donner cet avis sur cette enquête publique si vous en êtes d'accord, en rajoutant les éléments que l'on vient de discuter actuellement et surtout nos craintes que l'on a avec la création d'un BHNS.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : et la possibilité de prendre son vélo avec.

- Monsieur Le Maire : oui, dans les bus c'est prévu.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : dans les bus, oui, c'est prévu.

- Madame Maryvonne POULAIN : et à ce moment là, qu'ils viennent nous expliquer également.

Parce que c'est vrai que Noyelles est très éloigné par rapport à l'installation.

- Monsieur Maurice BERNARD : il y a Noyelles, Fouquières et Montigny sur l'axe.

- Monsieur Le Maire : je pense que nous allons laisser le temps au nouveau président, Monsieur Laurent DUPORGE, Président du SMT, nous allons lui laisser le temps de réorganiser tout cela et je pense qu'avec Laurent, ça risque de bouger un peu plus, le connaissant, comme c'est quelqu'un qui aime que les choses aillent vite, je pense qu'au niveau du SMT ça va bouger assez rapidement, non pas au niveau des décisions mais au niveau de l'organisation, c'est pour cela que peut-être qu'en début d'année, nous risquons d'avoir des réunions publiques dans les communes pour bien nous expliquer tout cela.

- Madame Maryvonne POULAIN : lui, il faut déjà qu'il découvre tous les dossiers parce qu'il vient d'arriver, connaître le fonctionnement, découvrir les dossiers, quand il maîtrisera cela.

- Monsieur Le Maire : concernant cette enquête publique,

Quels sont ceux qui sont pour, avec les observations ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

14) RENOUVELLEMENT AUPRES DE LA CAF DE LA CONVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT SEJOURS ENFANTS 2014-2017 :

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal que dans le cadre de son nouveau schéma de développement d'action sociale, la CAF d'Arras a souhaité redéfinir son implication dans le domaine des vacances et des loisirs plus particulièrement en ce qui concerne les séjours vacances « colonies ».

La convention précédente étant arrivée à échéance le 31 décembre 2013, il s'agit de signer une convention de renouvellement qui permettra de finaliser les engagements respectifs des deux parties du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2017.

Présentation du nouveau projet de développement :

LIEUX DE DÉROULEMENT DE L'ACTION :

Les destinations seront définies en fonction des différentes propositions des prestataires et actées en commission jeunesse.

OBJECTIFS PRIORITAIRES :

- L'accès aux loisirs pour tous.
- La lutte contre l'exclusion.
- Le respect des valeurs culturelles, éducatives, personnelles et sociales.
- La démarche citoyenne impulsée en associant le public au choix des activités ou actions proposées, afin d'encourager l'autonomie, la responsabilisation et le respect de soi.
- La participation, la prise d'initiatives et l'implication de l'enfant dans la vie quotidienne.
- La laïcité.
- Faire vivre aux enfants de véritables moments de détente et de loisirs durant les vacances

TRANCHE D'ÂGE DU PUBLIC VISÉ :

Le public concerné est âgé de 6 à 16 ans pour les séjours été et de 8 à 16 ans pour les séjours hiver.

ACCUEIL D'UN PUBLIC VISÉ (URGENCE, HANDICAP) :

Travail en partenariat avec le CCAS via le Programme de Réussite Éducative permettant l'accueil prioritaire et d'urgence de certains enfants.

TARIFS PRATIQUÉS :

Tarifs dégressifs en fonction des fratries.
Etude pour un tarif en fonction du quotient familial.
Bons CAF acceptés, chèques ANCV acceptés

MOYENS MIS EN OEUVRE POUR L'ACTION :

Humains :

Nombre d'animateurs en fonction du taux d'encadrement + un animateur référent de la commune.

Matériels :

Matériel mis en place par le prestataire : hébergement, matériel de ski, transport, etc...
Matériel mis en place par la commune : malle pédagogique, pharmacie, badges pour les valises, ...

MODE DE COMMUNICATION AUX FAMILLES :

Parution dans le journal local, affiches dans les écoles et les structures municipales.
Parution sur le site internet de la ville.

MODALITÉS DE PARTICIPATION DES FAMILLES, ENFANTS, JEUNES :

Les modalités de participation sont établies en fonction de plusieurs critères : Enfants Noyellois.
Enfants n'étant jamais ou peu parti avec la commune.
Les fratries.
Les familles bénéficiant de l'aides aux temps libres.

MODALITÉS D'ÉVALUATION DU SERVICE RENDU AUX FAMILLES :

Bilan avec le prestataire.
Bilan avec l'équipe pédagogique.
Réunion bilan avec les familles (diffusion photos, remises des insignes, etc...).
Questionnaire auprès des familles.

PARTENARIAT MIS EN PLACE :

Lors du séjour ski, un partenariat est mis en place avec les communes de Loison-sous-Lens et de Hulluch.
Partenariat avec les prestataires.
Suite à la fiche projet transmise par les services de la CAF, la Municipalité s'engage sur 35 places pour 2014 et sur un élargissement à 40 places sur la période 2015-2017.

- Monsieur Le Maire : la convention précédente est arrivée à échéance le 31 décembre, il s'agit de signer une nouvelle convention de renouvellement qui sera valable du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2017.

Nous nous engageons sur 35 places pour 2014 et après un élargissement à 40 places pour la période de 2015 à 2017 lors des séjours de ski.

Si vous avez des questions à poser concernant cette convention, sinon, nous pouvons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

15) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RÉSERVE PARLEMENTAIRE DE MONSIEUR DANIEL PERCHERON, SÉNATEUR DU PAS-DE-CALAIS :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'en date du 20 mai 2014, nous avons sollicité Monsieur PERCHERON pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle du Ministère de l'Intérieur au titre de sa réserve parlementaire afin d'acquérir un défibrillateur pour remplacer celui qui a été détérioré au sein du stade Gallet.

Le dossier de demande de subvention doit comporter une délibération précisant la nature de l'opération, son montant HT, décidant de l'achat à réaliser, et autorisant Monsieur Le Maire « à solliciter une subvention exceptionnelle auprès du ministère de l'Intérieur ».

Coût HT du défibrillateur : 1 990 €HT
Subvention sollicitée : 995 €
Reste à charge pour la commune : 995 €

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de déposer un dossier de demande de subvention auprès du ministère de l'Intérieur.

- Monsieur Le Maire : nous sollicitons une subvention pour l'acquisition d'un défibrillateur.

Le coût du défibrillateur est de 1 990 €H.T.

Le montant de la subvention sollicitée est de 995 €.

Reste à la charge de la commune : 995 €.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : est-ce qu'il est acheté le défibrillateur ?

- Monsieur Le Maire : non pas encore, nous attendons la subvention.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : est-ce que l'on considère que c'est indispensable ?

- Monsieur Le Maire : oui, quand même.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : alors pourquoi on ne l'achète pas et que l'on attend la bienveillance de Monsieur PERCHERON ?

- Monsieur Le Maire : parce que tout simplement, si nous l'achetons, nous n'aurons pas la subvention.

Si tu as déjà acheté, tu ne peux plus demander la subvention, donc là, dès que nous aurons l'accord pour avoir cette subvention, nous pourrions faire l'achat, même si nous n'avons pas la subvention, à partir du moment où elle est notifiée par le sénateur, nous pouvons faire l'achat.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : ça fait combien de temps que c'est passé cette affaire ?

Si on considère que c'est fondamental, important, etc, je pense qu'il faut quand même, c'est bien joli d'aller chercher des subventions, si c'est indispensable il faut l'acheter et ne pas attendre.

Je sais bien que nous travaillons avec ça, etc, mais si c'est indispensable, pourquoi attendre la subvention ?

Voilà, c'est tout, c'est un commentaire.

Monsieur Philippe CERF : de toute façon, s'il y a un besoin primordial, il y en a un en mairie qu'il est possible de déplacer sur le stade Gallet.

Dans une enceinte sportive, c'est à titre de précaution, oui, c'est quand même important mais il est également important d'obtenir des subventions.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : donc, est-ce que c'est important ou fondamental ?

Si on me dit « oui », je ne vois pas pourquoi nous attendons trois mois, accessoirement l'autorisation de Monsieur Le Sénateur, si nous en avons besoin.

Vous savez qu'il y a un certain délai pour intervenir avec un défibrillateur ?

S'il faut attendre une demi heure que l'adjoint aille le chercher, qu'il le ramène, ça doit être fait immédiatement, le temps de réponse n'est pas énorme.

- Monsieur Philippe CERF : non, le défibrillateur est sur place avant.

Nous déplaçons le défibrillateur lors des compétitions.

Ou c'est celui de Léo Lagrange qui est déplacé.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : lors des compétitions, mais en tant normal à priori là ????

- Monsieur Le Maire : de toute façon, je pense que la subvention, nous allons l'avoir rapidement.

En retour nous allons avoir l'accord du sénateur pour que l'on puisse l'acheter et dès que nous avons l'accord de toute façon, nous l'achetons.

- Madame Maryvonne POULAIN : nous n'avons pas encore eu de réponse de Monsieur PERCHERON ? Il disait qu'il était OK ?

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : sur le principe OK, mais l'administration exige une délibération.

- Monsieur Philippe CERF : c'est sur ce principe là, que nous avons fait l'acquisition des précédents défibrillateurs.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, c'était avec la réserve de Monsieur DELCOURT.

- Monsieur Le Maire : Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité .

16) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS D'INTERVENTION FONCIERE AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN – 2 RUE JOSEPH HAY :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'acquérir l'immeuble sis rue Joseph Hay n°2 cadastré section AI n°456 d'une superficie de 182 m² pour la somme de 100 000 €(cent mille euros) par l'intermédiaire de l'Établissement Public Foncier.

Il demande l'autorisation au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Intervention Foncière auprès de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

17) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS D'INTERVENTION FONCIERE AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN – 91 RUE DU GENERAL DE GAULLE :

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'acquérir l'immeuble sis rue du Général de Gaulle n°91 cadastré section AI n° 509 d'une superficie de 313 m² pour la somme de 80 000 euros (quatre-vingt mille euros) par l'intermédiaire de l'Établissement Public Foncier.

Il demande l'autorisation au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Intervention Foncière auprès de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Ci-après le plan faisant apparaître en vert les 2 parcelles à acquérir :

- Monsieur Le Maire : les points 16 et 17, sont des demandes de subvention au titre du fond d'intervention foncière auprès de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Le fond d'intervention foncière nous permet de demander une subvention à la CALL à hauteur de 15 % à condition que les achats que nous effectuons servent à faire du logement social.

Là, nous avons deux acquisitions en perspective.

Une, rue Joseph Hay, au n°2 et la deuxième au 91 rue du Général de Gaulle.

La première pour un montant de 100 000 € et la deuxième pour un montant de 80 000 €.

Vous avez le plan, tout ce qui est en jaune nous appartient, stratégiquement, il est important pour nous de faire l'acquisition de ces deux habitations.

Dans un premier temps, elles seront achetées par l'EPF et ensuite nous les rachèterons.

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

18) RYTHMES SCOLAIRES – SUBVENTION DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALE A HAUTEUR DE 40 % :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la mise en place de la réforme scolaire sur la commune dès la rentrée 2014, un dossier d'investissement va être déposé auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas de Calais.

Dans le cadre de la réforme, les élèves de la commune qui fréquenteront les temps d'activités péri-scolaire (TAP), pourront bénéficier de nombreux ateliers proposés par les techniciens de la commune.

La médiathèque, avec des ateliers autour du livre.

Le service des sports, avec des ateliers sportifs et de gym corporelle.

L'école de musique, avec de l'éveil musical et des interventions percussions / chorales.

Le service AVSP, dans de cadre d'un atelier prévention routière et citoyenneté.

Le service écologie, projet nature et environnement.

Les animateurs de la commune, sur des activités manuelles / grands jeux et jeux de coopération mais aussi sur des ateliers jeux de sociétés et l'anglais en jouant.

Pour information :

- les TAP sont proposés sur l'ensemble des écoles de la commune, sur 5 cycles (correspondant aux vacances scolaires) répartis sur l'année,
- les TAP sont gratuits.

Les devis présentés sont principalement des devis pour des jeux de sociétés / du matériel de parcours circulation routière, des instruments de musique dans le projet de création d'un orchestre à l'école et sur les accueils de loisirs ...,

- Le coût total HT : 3 901,77 €

Il s'agit pour le Conseil Municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à déposer un dossier de demande de subvention à hauteur de 40 % du coût total HT soit 1 560,71 €

Le reste de la charge incombe à la commune soit 2 341,06 €

- Monsieur Le Maire : dans le cadre des rythmes scolaires, pour les activités péri-scolaires c'est à dire, les TAP, nous avons la possibilité de nous faire subventionner par la Caisse d'Allocations Familiale pour l'achat de matériel.

Ce sera du matériel pour la médiathèque autour des ateliers du livre, pour les services des sports, pour l'école de musique, pour le service ASVP, pour le service écologie et pour les animateurs de la commune.

Le total s'élève à 3 901,77 €, le montant de la subvention sera de 1 560,71 €.

Pas de questions ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

19) DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DE LA FONDATION DE FRANCE POUR LE PROJET « TOUS A TABLE » :

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de déposer auprès de la fondation de France un dossier de demande de financement dans le cadre de l'appel à projet « Mines d'idées » pour le projet « Tous à table »

Ce projet émane d'une volonté d'adhérents du centre social. En effet, des familles souhaitent organiser des repas familiaux intergénérationnels afin de pouvoir échanger avec d'autres familles adhérentes ou non du centre social. Le but de ce projet est de proposer des repas à des personnes qui n'ont pas les moyens financiers d'offrir un repas à l'extérieur de la maison.

Ce projet vise à favoriser la mixité sociale et culturelle des familles en les conviant à un repas préparé par les familles du centre. Cette démarche de projet a pour objectif également d'instaurer un esprit coopératif et solidaire. C'est un peu le principe d'une cantine solidaire.

Afin de pouvoir mettre en place ce projet, nous sollicitons la fondation de France pour une subvention à hauteur maximale de 2700€, sachant que le coût total maximum de l'action s'élève à 5920€

- Monsieur Le Maire : deux demandes de subvention pour des actions au niveau du centre social Kaléido.

La première concerne une demande de subvention auprès de la fondation de France pour le projet «Tous à table ».

Ce projet vient d'une volonté d'adhérents du centre social, les familles souhaitant organiser des repas familiaux intergénérationnels afin de pouvoir échanger avec d'autres familles adhérentes ou non du centre social.

Le but de ce projet est de proposer des repas à des personnes qui n'ont pas les moyens financiers de s'offrir un repas à l'extérieur de la maison.

Le coût de l'action s'élève à 5 920,00 et comprend également les charges de personnel, tout est inclus à l'intérieur.

Le montant de la subvention sollicitée est de 2 700 €.

Pas de questions ?

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : c'est quelque chose de festif ou c'est une sorte de restaurant.

- Monsieur Le Maire : non, ce n'est pas quelque chose de festif, c'est genre restaurant.

- Madame Sabine BANACH : c'est une cantine solidaire.

- Monsieur Le Maire : voilà, c'est cela, c'est une cantine solidaire.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : nous ne sommes pas liés à des normes d'hygiène alimentaires dans ce cas là ?

C'est la mairie qui va s'en occuper globalement ?

- Monsieur Le Maire : oui, c'est le centre social, tout à fait.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : ce n'est pas une association privée ou autre, nous ne sommes pas liés à des normes d'hygiène alimentaires ou des choses comme cela ?

- Monsieur Le Maire : l'hygiène nous l'avons au niveau de la cuisine qui est aux normes, la chaîne du froid est respectée.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : oui mais ce n'est pas du personnel qualifié, je m'interroge un peu sur cette action.

- Monsieur Le Maire : généralement, ils utilisent des produits frais, ensuite, ils ont des frigos à disposition donc la chaîne du froid n'est pas cassée et les contrôles que nous avons au niveau du centre social, nous n'avons jamais eu de remontées à ce niveau là, pour moi, tout est correct, il n'y a pas de problème.

Pour le moment, nous n'avons pas eu de remontées à ce niveau là, concernant l'utilisation de la cuisine.

- Madame Annie DELANNOY : je m'interroge également parce qu'ils disent « pour les personnes qui n'ont pas les moyens de s'offrir un repas à l'extérieur de la maison ».

Comment ils vont repérer les personnes, parce que c'est toujours les mêmes qui sont au centre social.

- Monsieur Le Maire : franchement, je suis incapable de te répondre.

- Madame Annie DELANNOY : c'est une interrogation.

- Monsieur Le Maire : Valérie aurait pu te répondre, mais là, à ce niveau là, je ne sais pas.

Mais nous lui poserons la question et nous remonterons l'information.

- Madame Annie DELANNOY : parce que ça marche en cercle fermé.

- Monsieur Le Maire : nous poserons la question.

- Madame Maryvonne POULAIN : justement, ça avait été discuté il y a longtemps cela, parce que nous n'avons toujours pas eu, enfin, je fais parti de la commission et je n'ai toujours pas eu de commission. Je trouvais bizarre.

- Monsieur Le Maire : je suis d'accord, c'est la question que j'ai posée.

- Madame Maryvonne POULAIN : je n'ai rien qui remonte du centre social, non plus, alors que j'ai remplacé Joëlle.

- Monsieur Le Maire : j'ai posé la question également, j'ai demandé si c'était passé en commission.

On m'a dit au niveau de Marc BARROIS que c'était des appels à projet qui étaient tombées rapidement et qu'il fallait donner une réponse très rapide, donc, il n'y avait pas la possibilité de réunir la commission pour en discuter.

- Madame Maryvonne POULAIN : nous sommes en juin, ça date du mois de mars.

- Monsieur Le Maire : oui, je crois qu'il y a un délai très court pour que l'on puisse se positionner, si nous acceptons le projet.

Mais il est vrai que ça m'a étonné aussi.

- Madame Maryvonne POULAIN : rien, aucune information.

- Monsieur Le Maire : c'est Séverine et Martine qui m'ont fait également la même réflexion parce qu'elles font partis de la même commission et c'est vrai que ce n'est pas passé en commission parce que les délais étaient trop courts pour les faire passer en commission.

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

20) DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LE PROJET « SENIORS ET ALORS ! » :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Général a lancé un appel à projet « En 2014, tous solidaires ». Il est orienté pour les personnes âgées et /ou enfants et adultes en situation de handicap.

Le but de cet appel à projet est de créer des échanges entre les générations sur la place du senior et de l'adulte handicapé dans notre société, afin de porter une réflexion sur les problématiques et avantages qui découlent de cette période de la vie.

Le projet « seniors et alors ! » a donc été réfléchi pour changer le regard des gens afin de favoriser des échanges et aussi faciliter la place des personnes âgées et/ou handicapés dans la vie de la cité. Afin de favoriser les échanges, un travail autour du photolangage sera mené, pour ensuite organiser des rencontres dans des lieux différents, mais aussi avec des publics distincts.

Pour cela, Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de déposer auprès du conseil général du pas de calais, le projet « Seniors et alors! » pour un coût total maximum de 9515€ et demande une subvention à hauteur maximale de 4700€

- Monsieur Le Maire : la deuxième demande de subvention, auprès du Conseil Départemental pour le projet « seniors et alors ».

Le but de cet appel à projet est de créer des échanges entre les générations sur la place du seniors et de l'adulte handicapé dans notre société afin de porter une réflexion sur les problématiques et avantages qui découlent de cette période de vie.

Afin de favoriser ces échanges, un travail autour du photo langage sera mené pour ensuite réaliser une rencontre dans des lieux différents mais également avec des publics distincts.

La subvention est de 4 700 €, pour un coût d'opération de 9 515 €.

Là également, je n'ai pas les tenants et les aboutissants.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : je n'ai pas eu le temps de regarder, ce qu'était le photo langage.

- Monsieur Le Maire : c'est de la discussion autour de photos je pense, non ?

- Madame Annie DELANNOY : oui. Ce sont des tests que l'on réalise autour de photos.

- ***Monsieur Le Maire*** : concernant cette subvention,

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

21) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CENTRE NATIONAL DU LIVRE AU TITRE DE L'AIDE A UN PROJET THEMATIQUE « BANDES DESSINNEES ET MANGAS » :

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention auprès du CNL (Centre National du Livre) au titre de l'aide à un projet thématique (en l'occurrence pour la médiathèque le thème est "bandes dessinées et mangas").

Le projet thématique déposé concerne le développement et l'enrichissement du fonds "Bandes dessinées et mangas". Suite à l'évaluation quantitative et qualitative des collections, il est apparu que certains titres dits "indispensables" voire "incontournables" de la bande dessinée internationale faisait défaut. L'aide financière du CNL permettra de faire l'acquisition de séries dont les auteurs revêtent un caractère essentiel à toute collection de bandes dessinées en médiathèque et de répondre par la même aux demandes récurrentes de nos usagers.

Il informe le Conseil Municipal que le coût du projet s'élève à 2 071,67 € et que l'aide du Centre National du Livre représente de 25 à 80% du coût du projet. Le pourcentage exact n'est pas connu de la commune, il est déterminé par le CNL en fonction des crédits disponibles.

- ***Monsieur Le Maire*** : je vais peut-être laisser Sabine parler un petit peu, comme cela ça va me reposer quelques instants.

- ***Madame Sabine BANACH*** : c'est une demande de subvention auprès du Centre National du Livre au titre de l'aide à un projet thématique qui s'appelle « bandes dessinées et mangas ».

En fait, régulièrement, nous essayons de travailler sur des projets thématiques, annuellement, bi-annuel, tri-annuel.

Ici, c'est un projet qui tourne autour des BD et des mangas, qui sont une approche un peu différente de la lecture, qui intéressent beaucoup les jeunes et les ados.

Nous trouvons intéressants de pouvoir bénéficier de cette aide financière.

Nous avons un projet qui s'élève à 2 071,67 € qui a déjà été chiffré par le personnel de la médiathèque et l'aide du CNL, Centre National du Livre, représente entre 25 et 80 % du coût du projet.

Nous ne le serons qu'après en fonction du budget qu'il restera.

- Monsieur Le Maire : pas de question ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

22) DEMANDE DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES – TIR NOYELLOIS :

- REVISION SUBVENTION INITIALE :

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal que le Tir Noyellois sollicite la révision de leur subvention initiale.

Il sollicite l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 460 €

- FETE DU 14 JUILLET :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de l'association de tir Noyelloise nous informant, que, comme les années précédentes, l'organisation du tir du 14 juillet se déroulera dans la cour de l'école Jean Rostand.

A cet effet, l'association sollicite une subvention exceptionnelle d'un montant de 75 € destinée à récompenser les participants à cette compétition.

- Monsieur Le Maire : la première subvention au niveau du tir, je la retire pour le moment parce que je n'ai pas toutes les informations.

Nous la passerons au prochain conseil municipal.

La suivante : la fête du 14 juillet, c'est la subvention habituelle que nous donnons au tir pour, acheter des balles et des cartons.

Cette subvention d'un montant de 75 €.

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

23) DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – UCAN :

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal que l'Union des Commerçants et des Artisans Noyellois a sollicité une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 €.

En effet, la Chambre du Commerce et de l'Industrie ne leur apportant plus de subvention, donc de moyen pour fonctionner, l'association est contrainte de nous solliciter.

- Monsieur Le Maire : nous en avons discuté toute à l'heure, je pense que ce n'est pas la peine de revenir dessus.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès			3
TOTAL	26		

Adopté à la majorité.

24) DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – ECOLE MATERNELLE CERF HANOTEL :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande d'aide financière de l'Association des Parents d'élèves CERF HANOTEL.

En effet, Mademoiselle DUHEM et Mademoiselle DELOBELLE souhaitent emmener les grands et les moyens de leur classe sur la côte d'Opale en guise de voyage de fin d'année au mois de juin.

La matinée consistera à découvrir le grand site des deux caps, notamment la falaise des caps Gris-nez et l'après midi, à découvrir le vivant et le non-vivant sur la côte rocheuse (sable, rochers, dunes, algues, laisses de mer, animaux...) à la pointe aux Oies, entre Ambleteuse et Wimereux.

Pour cette journée, le coût du bus s'élève à 590 € et celui de l'intervention d'un guide-nature du littoral l'après-midi, à 105 €

Cette sortie nécessite donc un budget de 695 €

L'association sollicite la prise en charge à hauteur de 30 % du budget total.

Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention de 250€

- Monsieur Le Maire : c'est pareil nous en avons discuté toute à l'heure.

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

25) SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AU RUNNING CLUB NOYELLOIS :

Après concertation avec l'association, il apparaît opportun que cette dernière soit porteuse des projets suivants : boucles de Noyelles sous Lens et Défi Noyellois.

En effet, ce portage associatif permettra d'une part d'éviter d'éventuelles problèmes juridiques relatifs à la co-gestion commune – association, d'autre part l'association pourra ainsi prétendre à des financements privés.

Monsieur Le Maire propose donc d'allouer deux subventions au running club noyellois : l'une à hauteur de 5 000 euros pour l'organisation des boucles de Noyelles sous Lens, l'autre à hauteur de 1 000 euros pour le défi noyellois.

- Monsieur Le Maire : cela concerne deux subventions, une d'un montant de 5 000 € pour l'organisation des boucles de Noyelles et l'autre à hauteur de 1 000 € pour l'organisation du défi Noyellois.

Jusqu'à aujourd'hui, ces actions étaient menées par la municipalité.

C'est à dire que nous financions ces deux actions.

Maintenant, moi je trouve que c'est beaucoup plus simple que ce soit le running qui monte ces actions, pour la simple et bonne raison qu'en tant qu'association ils ont la possibilité d'avoir des subventions.

Subventions auprès du Conseil Général parce que lors des boucles Noyelloises il y a des collégiens qui participent, donc, ils peuvent avoir une subvention.

Subvention également, si c'est vraiment une manifestation qui prend de l'ampleur, subvention auprès de la CALL dans le cadre des gros projets sportifs.

Si nous continuons à garder ces actions sous l'égide de la municipalité, ces subventions là, ils n'y auraient pas droit.

Je pense que c'est la meilleure solution, ils gèrent complètement ces deux manifestations, nous, derrière, bien sûr nous serons en soutien au niveau de la logistique.

Au niveau de la subvention de 5 000 €, elle ne sera pas versée en totalité.

Nous verserons d'abord une partie de cette subvention, le reste sera versé sous le contrôle d'un budget.

5 000 € c'est peut-être le montant maximum que nous devons leur donner mais peut-être ça descendra à 4 500 ou à 4 000 €.

Et la deuxième subvention, c'est idem, jusqu'à maintenant le défi Noyellois était géré par la municipalité et comme les entraînements, tout ce fait au niveau du running, je pense que le plus simple et que ce soit eux qui gèrent cette manifestation, nous leur versons la subvention et puis nous derrière, nous avons un contrôle au niveau des dépenses.

C'est à dire que nous leur verserons une partie et puis le solde lorsqu'ils nous fourniront un budget.

Comme cela les choses sont clarifiées.

- Madame Maryvonne POULAIN : au niveau des 5 000 et des 1 000 €, vous étiez basé sur les dépenses que vous aviez ?

- Monsieur Le Maire : oui, nous nous sommes basés sur ce que l'on a dépensé les années précédentes.

- Madame Maryvonne POULAIN : et nous, nous n'avons pas le droit d'avoir des subventions ?

- Monsieur Le Maire : pardon ?

- Madame Maryvonne POULAIN : la municipalité n'avait pas le droit d'avoir les subventions, donc là, vous vous êtes basés là dessus, automatiquement s'ils ont des subventions.

- Monsieur Le Maire : logiquement, au fil des ans, cette somme va diminuer s'ils arrivent à avoir des subventions, voire de la CALL.

C'est aussi le but.

- Monsieur Philippe CERF : mais également, des appels à financement pour des projets de santé.

- Monsieur Le Maire : concernant ces subventions exceptionnelles,

Quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès			3
TOTAL	26		3

Adopté à la majorité.

26) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - BUT NOYELLOIS :

Monsieur Le Maire indique que le challenge Henri Vilcot se déroulera le vendredi 05 septembre 2014.

Comme chaque année, le But Noyellois organise cette manifestation et sollicite donc une subvention exceptionnelle d'un montant de 400 €

- Monsieur Le Maire : c'est la subvention habituelle pour le challenge VILCOT.

Le montant de la subvention allouée est de 400 €.

- Madame Annie DELANNOY : pourquoi ils demandent une subvention exceptionnelle ?

- Monsieur Le Maire : parce que lorsque tu fais un concours, c'est la redistribution des mises, plus 15 % ou 20 %.

Ils récupèrent les mises mais bien évidemment, le solde, il faut que quelqu'un paye.

C'est la municipalité qui paye c'est 400 € correspondant à la différence entre ce qu'ils ont récupéré comme mise et ce qu'ils ont payé aux joueurs.

- Monsieur Philippe CERF : c'est la même somme que les années précédentes.

- Monsieur Daniel CAPILLON : c'est cela depuis quelques années maintenant.

- Monsieur Philippe CERF : les mises n'ont pas bougées.

- Monsieur Daniel CAPILLON : depuis le début d'ailleurs.

- Monsieur Le Maire : donc, adopté à l'unanimité ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

27) ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL, DE FOURNITURES ET DE SERVICES ASSOCIÉS AUPRÈS DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉNERGIE :

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il serait opportun d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et des services associés pour nos besoins propres.

Considérant que la Fédération Départementale de l'Énergie du 62 entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents, Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'y adhérer.

Il s'agit d'une adhésion de principe pour s'inscrire dans le processus impulsé par la FDE.

- Monsieur Le Maire : c'est la FDE qui nous demandent d'adhérer à un groupement de commande pour l'achat de gaz naturel.

Vous savez qu'il va y avoir une libéralisation du marché du gaz, nous avons déjà anticipé cela avec la contractualisation avec DALKIA.

Pour l'instant nous ne sommes pas concernés, vu que nous l'avons déjà fait, mais néanmoins, nous demandons cette adhésion à ce groupement parce que au bout de huit ans si nous devons changer de prestataire ou revoir le marché au moins, comme nous aurons contractualiser avec la FDE, ce sera beaucoup plus simple de profiter du travail que nous faisons en amont.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : c'est une adhésion gratuite ?

- Monsieur Le Maire : oui tout à fait, c'est gratuit.

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

28) CONSEIL REGIONAL – MOTION « POUR LA DEFENSE DU TRANSPORT FERROVIAIRE DANS LE NORD-PAS-DE-CALAIS » :

(voir annexe 2).

- Monsieur Le Maire : les deux derniers points à l'ordre du jour concerne deux motions.

La première du CONSEIL REGIONAL concernant la défense du transport ferroviaire dans le Nord-Pas-de-Calais.

Nous en entendons parler depuis quelques temps.

Il faut savoir qu'au niveau des lignes TGV, la ligne Paris-Arras est très mal desservie que ce soit dans un sens ou dans l'autre.

En plus, ils veulent supprimer deux TGV, celui de 18h22 et celui de 19h22.

C'est vraiment une grosse galère parce que, moi, je suis bien placé pour le savoir parce que je prends régulièrement le train pour Paris.

Il faut savoir qu'entre 12h52 et 19h22, vous avez 5 TGV.

- Madame Sabine BANACH : un toutes les heures, il y a un creux entre les trois.

- Monsieur Le Maire : même pas.

12H52, 14h52, 16h52, 18h22, 19h22, c'est cela Philippe ?

- Monsieur Philippe CERF : oui.

- Monsieur Le Maire : vous imaginez s'ils en suppriment deux ?

C'est à dire que les gens vont devoir prendre un TGV, à 20h00 et il n'y aura plus de TGV entre 16h52 et 20h00.

- Monsieur Philippe CERF : en sachant que ces TGV là, sont déjà bien remplis.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : le TGV de 18h22, c'est celui qui part d'Arras ?

- Monsieur Le Maire : non, Paris.

Je peux vous certifier, je prends le TGV, généralement il est 8h00 pour aller sur Paris, le TGV, il est blindé.

Il y a énormément de personnes maintenant qui vont travailler sur Paris.

Ça va vite, une heure de TGV et nous sommes sur Paris.

Et donc, s'ils suppriment ces deux là, je ne sais pas comment ils vont faire pour revenir.

- Madame Sabine BANACH : le matin, tu loupes celui de 7h52, tu es foutu.

- Monsieur Le Maire : oui, tu loupes le TGV de 8h00, pour Paris, le prochain c'est onze heures.

Il n'y a rien entre deux.

- Monsieur Philippe CERF : et en plus, si des TER sont en retards, les TGV n'attendent plus, quelque soit la cause du retard, le TGV part.

Comme le TER vient de Dunkerque le matin, s'il est en retard, il y a pas mal de personnes qui vont sur Paris, qui se retrouvent en attente à Arras.

- Monsieur Le Maire : tu as 7 minutes à Arras pour prendre le TGV.

C'est cela Philippe ?

- Monsieur Philippe CERF : oui, 7 minutes en sachant qu'il faut aller d'un bout à l'autre de la gare et que le TER, régulièrement à quelques minutes de retard.

- Monsieur Hervé JANISZEWSKI : que ce soit le TGV ou le TER, je peux donner quelques exemples parce que je suis sur La Madeleine.

Noyelles-sous-Lens – La madeleine, le matin, c'est une heure. Mes collègues qui étaient en examen et devaient se rendre à Tourcoing c'était départ à 6h00 au matin pour être à 9h00 sur place.

Trois heures pour aller à Tourcoing, quand tu dis 50 minutes pour aller sur Paris.

Je vais aller passer mes examens à Paris.

- Monsieur Le Maire : bien sûr. C'est vrai que le réseau ferroviaire ce n'est pas du ressort du SMT, parce que c'est le Conseil Régional, mais néanmoins, nous pouvons l'indiquer à l'intérieur pour qu'il y est une cohérence entre le PDU.

Parce que c'est vrai qu'au niveau desserte, nous sommes vraiment très très mal loti.

J'ai des collègues qui viennent de Dijon et de Bordeaux, ils n'ont pas la même problématique que nous.

Ils ont un train tout les une heure et demi, grand maximum.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : c'est un problème que nous avons déjà soulevé avec les tracts.

- Monsieur Hervé JANISZEWSKI : ce qui est galère également au niveau des trains, c'est comme nous sommes jumelés avec deux académies, nous allons à Amiens et nous allons à Reims.

Les gens partent la veille, ils prennent une nuit d'hôtel sur leur compte parce qu'il n'y a pas de moyen de se déplacer.

- Monsieur Le Maire : alors que nous sommes dans une région quand même où il y a une forte concentration de population une des plus grosse de France.

Voilà, mais pour le moment nous n'avons pas de nouvelle, nous ne savons toujours pas s'ils vont être supprimés ou pas.

Concernant cette motion,

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

29) CONSEIL DEPARTEMENTAL – SUPPRESSION DES DEPARTEMENTS :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que dans son discours de politique générale, devant l'assemblée Nationale, le Premier Ministre a annoncé une nouvelle réforme territoriale ainsi que la suppression prochaine des Départements.

Monsieur DUPILET, Président du Conseil Général du Pas-de-Calais propose, après délibération du Conseil Municipal de signer la lettre ci-après (annexe 3).

- Monsieur Le Maire : Monsieur DUPILET, ex-président du Conseil Général parce que depuis ce matin, c'est Monsieur Michel DAGBERT, nous propose de prendre une délibération, que vous avez tous eue, concernant un courrier qu'il désire envoyer à François HOLLANDE sur la future réforme territoriale.

C'est vrai que pour nous, c'est un grand point d'interrogation, parce que la suppression des départements, c'est une grosse problématique.

Nous ne savons pas où vont aller les compétences.

Nous savons que certaines compétences vont partir aux EPCI, genre Communauté d'Agglomération, certaines compétences comme les aides sociales, peut-être certaines compétences aux collectivités, ça nous n'en savons rien du tout pour le moment.

Ensuite, ce qui n'est pas négligeable non plus, c'est que nos conseillers généraux, étaient quand même des conseillers de proximité.

Nous avons quelque chose à demander, c'était simple nous les connaissions.

Maintenant, avec cette réforme, nous allons aller voir qui ?

Les Conseillers régionaux ? Nous ne les voyons pas.

Non pas que je reproche ce qu'ils font mais bon il y a tellement de choses également à faire qu'ils n'ont pas le temps de se déplacer dans les communes comme peuvent le faire les Conseillers Généraux.

C'est vraiment une grosse problématique aussi, nous allons être suivi par qui lorsque nous allons avoir des projets ou des problèmes à régler ?

- Madame Annie DELANNOY : nous ne savons pas encore comment ça va se passer.

- Monsieur Le Maire : non.

- Madame Annie DELANNOY : peut-être que c'est une lettre sans importance.

- Monsieur Le Maire : tout à fait.

- Madame Annie DELANNOY : ils sont encore au début.

- Monsieur Le Maire : mais de toute façon nous allons y avoir droit, il ne faut pas se leurrer.

- Madame Annie DELANNOY : oui, mais ce sera peut-être bien fait. Parce que contester d'avance.

- Monsieur Le Maire : bien fait ?

- Madame Annie DELANNOY : là en ce moment il y a des commissions qui sont en route.

- Monsieur Le Maire : je n'ai jamais vu quand nous supprimons quelque chose que ça apporte des avantages.

Tu imagines Annie que toutes les compétences du Conseil Général vont être redistribuées.

Je pense que la Communauté d'Agglomération au niveau des compétences, je pense qu'elle est déjà bien à saturation, donc, si nous en remettons une louche et bien les gens on va les payer comment ? nous allons les trouver où ?

Ensuite, si on nous donne des compétences au niveau des collectivités, notamment au niveau du social, on fait comment ? On paye comment les gens ?

On les embauche où ? Systématiquement, ce changement va avoir une problématique financière que ce soit pour les communes ou pour les EPCI, c'est clair.

- Madame Annie DELANNOY : nous ne le savons pas encore, ce n'est pas encore mis au point.

- Monsieur Le Maire : c'est inévitable. À partir du moment où on te rajoute des compétences, tu les fais fonctionner comment tes compétences, tu es bien obligé d'embaucher des gens pour les faire fonctionner ? Tu ne peux pas faire autrement.

- Madame Annie DELANNOY : oui mais tout n'est pas acté et nous ne savons pas comment seront payés les gens et comment ce sera distribué.

On ne te propose rien, on te dit seulement qu'il va y avoir des changements mais nous ne savons pas encore comment ça va se passer.

C'est voter à l'avance des choses que nous ne savons pas.

- Monsieur Le Maire : je vais te donner un exemple. Par exemple, si on nous donne les permis de construire à gérer, qui va gérer les permis de construire ?

Le service urbanisme ? Le service urbanisme il en a déjà jusque là.

Systématiquement si on nous donne les compétences du permis de construire et bien nous allons être obligé d'embaucher.

- Madame Annie DELANNOY : oui bien sûr.

- Monsieur Hervé JANISZEWSKI : nous les avons déjà.

- Monsieur Le Maire : c'est un exemple. Je prends le permis de construire, je peux prendre autre chose, c'est un exemple parmi tant d'autre.

Mais je veux dire à partir du moment où on nous rajoute des compétences.

- Madame Annie DELANNOY : oui, je comprends mais nous ne pouvons pas dire non, sans connaître la réforme qui va arriver.

- Monsieur Le Maire : ce n'est pas dire non à la réforme c'est simplement connaître les tenants et les aboutissants de cette réforme.

Parce que pour le moment ils parlent d'une réforme mais nous ne sommes au courant de rien et comme d'habitude, nous allons être mis devant le fait accompli.

C'est surtout cela, la sonnette d'alarme est tirée à ce niveau là.

Nous ne sommes au courant de rien et ce n'est pas normal parce que cette réforme va avoir lieu normalement en 2017.

- Madame Annie DELANNOY : c'est difficile de voter pour ou contre une décision dont nous ne connaissons pas les tenants et les aboutissants.

- Monsieur Le Maire : actuellement, les collègues leurs compétences c'est le conseil général en 2017, qui aura les compétences, les régions ?

Est-ce que les conventions qui sont d'actualité actuellement avec le conseil général, est-ce que ces conventions vont encore courir après ?

Nous n'en savons rien, c'est plein d'interrogations comme cela qui nous poussent à réagir.

Et le problème de toute réforme, c'est que ça se fait toujours comme cela.

Par exemple les réformes de l'éducation nationale, on nous a toujours mis devant le fait accompli, là, au niveau des rythmes scolaires, nous avons été mis devant le fait accompli, il n'y a eu aucune discussion avec les élus locaux, avec les partenaires.

Nous avons été mis devant le fait accompli en nous disant « voilà, en 2013 vous mettez en place les rythmes scolaires ».

Nous nous sommes battus pour avoir une année de plus mais en 2014, nous devons les mettre en place et les mettre en place et bien c'est un budget approximatif de 75 000 €.

à partir du moment où nous rajoutons des compétences à quelqu'un, systématiquement il y a un impact financier.

Je suis désolé mais si on me rajoute des compétences ici, je ne sais pas comment je vais faire, mon budget personnel il est déjà à 60 % de mon budget de fonctionnement.

Moi sincèrement, je ne peux pas être d'accord sur une réforme qui est établie sur un système que l'on ne connaît pas.

Voilà, concernant cette motion,

Quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : moi je suis contre.

Quels sont ceux qui sont contre ?

- Monsieur Le Maire : donc, Hervé s'abstient, Annie s'abstient et Daniel est contre.

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès		1 (M.WAWRZYNIAK)	2
TOTAL	26	1	2

Adopté à la majorité .

- Madame Maryvonne POULAIN : Monsieur Le Maire, je voulais vous parler du problème de la manière de traverser en face de chez LIDL.

- Monsieur Le Maire : ça va être vu.

Nous sommes en train de réfléchir si nous mettons un passage piéton avec quelqu'un comme nous faisons à Basly.

Mais pour la rentrée de septembre ce sera fait.